



Les pièces de théâtre soumises à la censure (1800-1830)

Inventaire analytique (F/18/581-F/18/668,F/21/966-F/21/995)

Par O. Krakovitch

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
1982

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_003921

Cet instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en Français.

Il est conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

Préface

AVANT-PROPOS Le seul moyen de trouver dans les archives le matériau d'une recherche historique, c'est d'y chercher ce que l'histoire a pu conduire vers nos dépôts. Cette vérité, que connaissent bien tous les historiens des institutions et tous ceux qui cherchent dans la documentation archivistique un reflet des structures et des phénomènes sociaux, ne conditionne pas moins les recherches de qui se penche sur l'histoire des faits culturels, et plus spécialement de la création intellectuelle.

La vie de l'esprit ne saurait figurer dans les archives publiques que dans la mesure où elle s'est rencontrée avec l'autorité publique et avec les rouages par lesquels s'exerce celle-ci. Écrire une pièce de théâtre n'engendre guère d'archives, cela va de soi, et ce n'est pas dans nos liasses austères qu'il faut chercher le premier produit de l'inspiration créatrice. La faire jouer, en revanche, c'est ouvrir un dossier. Pour peu que les pouvoirs publics s'entremettent d'organiser ou d'aider, voire de gêner, des archives naissent, qui garderont trace du devenir, immédiat ou lointain, de la création.

C'est donc notre connaissance des infrastructures, mais aussi celle des heurs et des malheurs, celle des échecs et des succès, que nourrira la recherche dans un fonds tel que celui dont voici l'inventaire.

Loin de moi l'idée de faire passer la censure pour l'une des formes de l'aide à la création. Peut-être ne faut-il pas dédaigner l'information que nous donnent les archives de la censure sur la diversité des formes prises par l'inspiration, sur les courants en lesquels s'exprime le besoin du public. A travers les ouvrages soumis à la censure, c'est une histoire du goût qui se laisse entrevoir.

Faut-il rappeler l'information que donnent de telles archives sur les attitudes politiques ? Les réactions de l'autorité éclairent l'historien sur l'évolution des notions politiques qui sous-tendent l'existence même de la censure : une certaine idée de l'ordre public et de la morale, une certaine idée du droit de l'État.

Je souhaite que l'inventaire élaboré par M/me/ Krakovitch remplisse ce rôle, ingrat mais nécessaire, de l'instrument de travail grâce auquel un fonds d'archives que sa masse rendait inaccessible devient l'une des sources commodées auxquelles peut se référer le chercheur. Souhaiter qu'il soit la clé de nouvelles curiosités et de nouvelles approches, tel est le meilleur remerciement que je puis dire à son auteur.

Jean FAVIER,

Directeur général des Archives de France.

" Pourvu que je ne parle en mes écrits, ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement sous l'inspection de 2 ou 3 censeurs... "

BEAUMARCHAIS, *Le Mariage de Figaro*, acte V, scène III.

" Permettre à un simple particulier d'agir au gré de son caprice sur les hommes rassemblés par les séductions de la scène, l'intérêt du drame, la beauté des femmes, le talent des artistes, l'enchantement des peintures et des flots de lumière, c'est livrer au premier corrupteur venu l'âme du peuple en pâture, c'est abandonner au passant le droit d'empoisonner les sources de l'intelligence humaine. Dans un pays où le gouvernement serait digne de ce nom, l'État ne saurait renoncer à la direction morale de la société par le théâtre sans abdiquer. "

Louis BLANC, *Histoire de six ans*, t. IV, p. 480.

INTRODUCTION

Référence

F/18/581-F/18/668,F/21/966-F/21/995

Niveau de description

fonds

Intitulé

Les pièces de théâtre soumises à la censure

Date(s) extrême(s)

1800-1830

Localisation physique

Pierrefitte

DESCRIPTION

Présentation du contenu

INTRODUCTION

LA CENSURE THÉÂTRALE ET LES CENSEURS JUSQU'EN 1830 Utilité de la censure théâtrale

Arguments de ses partisans et de ses adversaires

Aujourd'hui quand nous nous interrogeons sur l'utilité et l'efficacité de la censure, nous pensons tous avec M. Escarpit que le travail des censeurs a toujours été " d'une prodigieuse, d'une miraculeuse inutilité, ou plus exactement d'une inefficacité inversée " Cité par Louis Gabriel-Robinet dans *La censure*, Paris, Hachette, 1965. .

Pourtant, sans la censure, les Archives nationales ne posséderaient pas aujourd'hui les manuscrits de quelque 25000 pièces de théâtres :collection presque complète de tout ce qui s'est joué, chanté, montré sur les scènes parisiennes de 1805 à 1906. La période impériale n'est représentée que par 171 pièces ; le reste, non versé, a-t-il brûlé lors de l'incendie de la Préfecture de police en 1871 ? C'est possible, car on sait que " 80 cartons de pièces de théâtres soumises à la censure et d'écrits saisis sur la voie publique " étaient entreposés alors dans les caves Charles Schmidt, *Introduction à l'état sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères*, tome I, sous-série F/7 (police générale), p. 297. Paris, 1924. .

Toujours est-il qu'il a fallu des siècles de discussions et de controverses pour que la censure soit enfin supprimée en 1906 et son inutilité affirmée. Il suffit, pour se rendre compte de l'intensité des débats, de se reporter aux discussions des députés, lorsque des projets de loi sur la surveillance des théâtres furent proposés aux Chambres en 1791, 1835, 1848 et 1891. Par contre, le silence est total autour de la suppression effective de la censure théâtrale en 1906 ; pas de loi, pas même un décret, une simple suppression de crédits de fonctionnement. C'est bien la preuve que le débat n'était pas clos, et ne l'est probablement toujours pas.

Toute la question, en effet, à partir de la Révolution et durant le XIX/e/ siècle, fut de savoir où commençait et où finissait la liberté théâtrale. Fallait-il supprimer l'institution de la censure, ou s'attacher seulement à la censure préventive, c'est-à-dire celle de textes, ou renforcer plutôt la surveillance des spectacles ? Le problème devint encore plus complexe quand, en 1830, la Charte étant censée supprimer toute censure, on s'aperçut que seule, en fait, la presse était libérée et encore pas complètement. Il fallut attendre ensuite soixante-seize ans pour que la parole disposât des mêmes droits que l'écrit.

Le théâtre, la parole, ont en effet toujours effrayé les régimes en place. A des époques où n'existaient pas ces moyens de diffusion que sont dans chaque foyer la radio et la télévision, " le théâtre, seul lieu autorisé de réunions publiques, semblait alors aussi le seul moyen de manifester ses opinions pour l'auteur par son texte, pour les spectateurs par

l'accueil qu'ils lui réservaient [d'où le double but de la censure préventive sur le texte, répressive sur le spectacle et l'effet produit]. Par contre le théâtre était aussi pour le gouvernement une tribune d'où il pouvait faire entendre la bonne parole au peuple " Claude Gevel et Jean Rabot, *La censure théâtrale sous la Restauration*, dans *Revue de Paris*, 15 novembre 1913. .

Le théâtre, rappelons-le, s'adressait à une population illettrée pour plus du tiers. Rares furent, même parmi les écrivains les plus libéraux, ceux qui osèrent préconiser sa totale liberté devant l'influence qu'il pouvait exercer sur un public dont il était l'unique source d'information et de formation. Les révolutionnaires de 1789, tout en abolissant théoriquement la censure, placèrent les théâtres sous la dure surveillance des municipalités. Lamartine, en 1835, Victor Hugo, en 1848, bien que prêchant la liberté, ne purent s'empêcher de préconiser la mise en place de différents moyens de surveillance. La phrase de Louis Blanc, placée ici en exergue, est typique de la peur des révolutionnaires intellectuels face à l'influence que pouvait exercer le théâtre sur les " enfants du paradis ". Bailly, maire de Paris, dès août 1789, marqua bien la différence entre la liberté de la presse qu'il pensait devoir être entière, et le théâtre. " Je crois qu'on doit exclure du théâtre... tout ce qui peut tendre à corrompre les mœurs ou l'esprit du gouvernement. Le spectacle est une partie de l'enseignement public qui ne doit pas être laissée à tout le monde et que l'administration doit surveiller...

Ce n'est point une atteinte à la liberté des uns, c'est le respect pour la liberté et la sûreté morale des autres... " Extrait des *Mémoires* de Bailly, cité par Henri Welschinger, dans *Le Théâtre de la Révolution*, Paris, 1880, p. 94. . L'abbé Maury fut, en 1791, dans les débats de l'Assemblée, du même avis, contre Chapelier dont heureusement la générosité prévalut.

Mais, s'il fait peur au pouvoir, le théâtre lui sert en même temps de tribune, d'où la dichotomie instituée par les défenseurs de la répression : " il faut au drame et à la comédie une liberté sagement réglée : la liberté du bien [sous-entendu : celle du pouvoir en place] et non la liberté du mal " Hallays-Dabot, *Histoire de la censure théâtrale en France*, Paris, Dentu, 1862. . De ce fait, le rôle politique joué par la censure fut rarement admis par ceux qui la préconisaient. Les partisans de la censure préférèrent mettre en avant l'ordre moral ou la responsabilité éducative, habile camouflage pour défendre l'ordre politique. L'ambiguïté fut souvent naïvement révélée par l'emploi de l'expression " ordre social ". Voilà comment Liadières définissait le rôle de la censure à la Chambre, lors des discussions pour le vote des lois du 9 septembre 1835 : " Elle doit examiner l'ensemble, le caractère, le but de l'ouvrage, se demander si les enseignements qu'il donne, *si les exemples qu'il propage, ne sont pas susceptibles de porter atteinte à l'ordre social* " Antonin Proust, *La liberté des théâtres : rapport présenté à la Chambre des députés le 29 octobre 1891*, Paris, Imprimerie nationale, 1891. . Vivien, président de la commission d'enquête du Conseil d'État en 1849, soutient ouvertement ce rôle moral : " protéger les mœurs sans interdire la peinture, souvent salutaire, du désordre et du vice ". Scribe veut une censure aménagée ; Hallays-Dabot, seul et unique historien de la censure, lui-même censeur sous le Second Empire, donc convaincu de la nécessité d'une surveillance active, fixa trois rôles au censeur : " il est trois grandes idées qu'il faut maintenir respectées, car elles sont la vie et la force d'une nation : le sentiment religieux, le sens moral, l'esprit patriotique ". Mais il eut l'intelligence (et il le montra en portant des jugements sévères sur la façon dont la censure avait été appliquée avant lui) de comprendre que la défense de ces trois grandes idées variait avec les époques, les régimes, les personnes et... les classes sociales.

Mais, aussi étrange que cela puisse paraître, celui qui exprima le mieux l'impossibilité d'une bonne censure, pourtant nécessaire, fut Guizot. Dans une brochure : *Quelques idées sur la liberté de la presse*, publiée peu avant la présentation, en 1814, d'un projet de loi pour le rétablissement de la censure de la presse, avec son libéralisme teinté de conservatisme étroit, il montra qu'aucune solution n'était à ses yeux pleinement satisfaisante. Ce n'est en tous cas pas sous la Monarchie de Juillet que la censure idéale fut trouvée !

" La censure ", note-t-il, " présente deux difficultés qu'il est malaisé de résoudre. De quelque manière qu'elle soit organisée, il faudra ou s'en remettre complètement à l'opinion des censeurs, ou leur donner des règles fixes, d'après lesquelles ils puissent approuver ou défendre : qu'arrivera-t-il dans les deux cas ?

" Si on laisse le censeur parfaitement libre, le voilà, dans sa petite sphère, un véritable despote ; son caractère et ses opinions décideront du sort de la liberté : s'il est un imbécile, et que l'auteur qui lui sera soumis se trouve être un homme de génie, ils ne pourront se comprendre, et le despotisme sera terrible : si, à côté de ce censeur imbécile se

trouve un censeur, homme de sens, éclairé, rempli de bonnes intentions ; si, à côté de celui-ci, se trouve un brouillon, un mécontent, un homme mal intentionné, on verra peut-être le même jour, sur la même question, un ouvrage utile défendu, un ouvrage utile permis et un ouvrage dangereux imprimé ; alors la censure sera comme n'existant pas, et la liberté n'en existera pas davantage ; il n'y aura plus de liberté, puisqu'elle sera enchaînée sur un point ; il n'y aura plus de répression, puisque la licence trouvera un point par où elle pourra se faire jour.

" Si on donne aux censeurs une règle quelconque à laquelle ils soient tenus de se conformer, restera encore cet arbitraire individuel, résultat du caractère du censeur, qui, plus ou moins timide, plus ou moins hardi, étendra ou resserrera la latitude des règles qui lui auront été prescrites ; *cet arbitraire, à la vérité, sera moindre que dans le premier cas* ; mais cette limitation tournera au profit de l'autorité, et non de la liberté ; on courra beaucoup moins le risque de voir imprimer ou jouer des ouvrages dangereux et beaucoup plus celui de voir supprimer des ouvrages utiles ; la liberté n'aura plus de refuge, même chez le censeur le plus éclairé et le plus raisonnable ; car s'il a reçu des ordres déraisonnables, il sera, jusqu'à un certain point, obligé de les exécuter, et ce danger augmentera tous les jours ; le premier empiètement rend le second bien plus facile ; un homme à qui on aura trouvé le moyen de lier un bras sera bien plus aisément privé de l'autre, et ce ne sera plus une affaire ensuite que de le garotter de la tête aux pieds " François Guizot, *Quelques idées sur la liberté de presse*, cité par Louis Gabriel-Robinet, *op. cit.* .

Ce texte suffit pour qu'il ne soit pas besoin d'énumérer très longuement les arguments des partisans de la censure. Outre les défenseurs de l'ordre social et moral cités plus haut, il y a ceux qui pensent que la censure préventive est seule capable d'éliminer l'arbitraire plus grand qui consiste, par la censure répressive, à ruiner un directeur de théâtre à qui on interdirait la poursuite des représentations d'une pièce à scandale. C'est l'opinion d'un Alexandre Dumas fils, d'un Camille Doucet qui parlent " des périls de la liberté ", en cas d'abolition des lois de 1835.

Pour Jules Janin, la censure n'a jamais empêché l'éclosion des chefs-d'oeuvres ; seules les pièces des petits théâtres sont à réprimer parce qu'elles touchent les " classes dangereuses et laborieuses. Là encore on constate que l'ordre moral n'est jamais éloigné de l'ordre social.

Outre le funeste argument du rôle pédagogique du théâtre soulevé par Bailly, Louis Blanc et tant d'autres, outre celui de la préservation de la morale, donc de l'ordre social, donc de l'ordre politique, outre celui de l'arbitraire de la censure répressive à éviter, il faut souligner le nombre de textes révélant le recul, la peur devant le plaisir intense que procure le théâtre. Il y aurait une anthologie de textes à dresser sur cette peur de la joie, du divertissement, considéré comme un péché. Une expression revient sans arrêt : " la communication électrique " qui se fait au théâtre entre le public et les acteurs, entre celui qui parle et celui qui écoute. Voyons, par exemple, ce que disait le baron Taylor. " Il se produit, entre tous les assistants, *une sorte de communication électrique* bien plus entraînante pour les masses qu'un discours de tribune, et mille fois plus dangereuse que les articles les plus véhéments de la presse quotidienne " *Conseil d'État, Enquête et documents officiels sur le théâtre*. Enquête menée auprès du baron Taylor, Paris, 1843. .

Ce plaisir de la parole, l'église ne s'était pas fait faute de l'exploiter. De tout temps, les régimes en place s'en servent également. Il fut utilisé par les hommes politiques (Hitler) aussi bien que dans les divertissements nouveaux (cinéma, radio, télévision) ; il fut également la raison du succès incroyable que connut le théâtre au XIX^e/e/ siècle.

Les adversaires de la censure ne furent pas moins prestigieux que ses partisans ; citons Chapelier tout d'abord, Chénier, Hugo, Théophile Gautier, Lamartine, Zola, Edmond de Goncourt et Antoine Les arguments des défenseurs comme des adversaires de la censure sont pour la plupart extraits de l'ouvrage d'Antonin Proust, *La liberté des théâtres : rapport présenté à la Chambre des députés, le 29 octobre 1891*, Paris, 1891. .

Hugo considère que la censure n'empêche rien, ni sur le plan politique, ni sur le plan moral : " a-t-elle empêché une allusion politique de se faire jour ? jamais. En général, elle a plutôt éveillé qu'endormi l'instinct qui pousse le public à faire, au théâtre, de l'opposition en riant ".

Dumas père répond à ceux qui, comme son fils, affirment que la censure n'arrête pas les chefs-d'oeuvre : " la censure est destructive de l'art et de la liberté intellectuelle ; elle est bien peu utile pour l'ordre ".

Pour l'acteur Bocage, les censeurs sont incapables de voir où se situe le danger : " [la censure] est complètement impuissante à saisir les détails. Elle arrête un détail innocent, à côté d'un autre véritablement dangereux qu'elle laisse... ". Pour Théophile Gautier, la censure est même dangereuse en ce que, par le scandale, elle donne de l'importance à des oeuvres mineures.

Zola, avec sa générosité habituelle, essaie de pousser plus loin l'analyse : pour lui la censure va contre le principe supérieur de la *justice* et de la *liberté de penser* ; elle est une atteinte à la Constitution. " La censure ne se comprend pas dans un grand pays comme la France... ", affirme-t-il en 1891. " Nous avons la liberté de la réunion, de la presse, de la rue aussi : je me demande pourquoi le théâtre reste à part. Comment, toute liberté de penser et d'écrire nous est donnée, et la liberté de représenter n'existe pas ! Pourquoi, dans ce dernier cas, le droit commun n'est-il pas applicable ? "

Lamartine Discussion de lois de septembre 1835, publiée dans le *Moniteur universel* : 2/e/ semestre 1835, colonnes 1813, 1826, 1828, 2013, 2073, 2074 : séances de la Chambre des députés du 7 août au 9 septembre 1835. enfin protège la liberté de l'écrivain qui " n'écrira qu'avec incertitude et préoccupation, en voyant toujours l'ombre de la police sur son génie, et le fruit de son travail aboutir à une interdiction sans appel... ".

Il est intéressant de compter la proportion des partisans et adversaires de la censure, grâce au dépouillement des discours prononcés devant la Chambre et des résultats de deux enquêtes menées sur le sujet, l'une en 1849 à l'initiative du Conseil d'État, l'autre en 1891. En 1849, sur 32 personnes entendues dont 8 auteurs dramatiques, 7 sont pour la censure, 9 pour, mais avec des modifications, 13 contre, auxquels se joignent les sociétés des artistes et auteurs dramatiques. En 1891, Camille Doucet, Alexandre Dumas fils, Meilhac et Got sont pour, Vacquerie, Zola, Richepin, Bisson, Albin, Valabrègue, Antoine, sont contre : énumération qui en dit long pour qui connaît un peu les écrits de ces auteurs.

La censure théâtrale jusqu'en 1800

La censure a toujours existé, semble-t-il ; sous l'Antiquité déjà, elle sévissait ; en France, Charlemagne s'opposa aux bateleurs. Mais ce fut contre les Confrères de la Passion que les premiers textes législatifs de censure furent publiés. Les arrêts de 1442 et 1476 mirent en place les premiers systèmes répressifs. La déclaration de 1641 fixa pour la première fois précisément les peines auxquelles seraient soumis les acteurs. Cette législation resta en vigueur jusqu'à la création de la lieutenance générale de police qui enleva au Parlement, entre autres attributions, celle de la surveillance des théâtres.

Les affaires de *l'École des Femmes*, du *Tartuffe* et du *Don Juan*, de Molière, sont bien connues. Mais il ne s'agissait, là encore, que de censure répressive. La première forme de censure préventive, réprimant l'écrit et non plus le jeu, s'exerça en 1702, sur *le Bal d'Auteuil* de Boindin. La police des théâtres fut définitivement organisée en 1706 et entièrement confiée au lieutenant général de police de Paris, ce qui mit fin à l'anarchie administrative, le pire des maux selon Hallays-Dabot, car source d'arbitraire.

Le premier censeur nommé et connu fut, en ce début du XVIII/e/ siècle, l'abbé Cherrier, ecclésiastique apparemment souriant et bon vivant. L'obligation du dépôt des manuscrits avant toute représentation date de 1725. Le Garde des Sceaux choisissait parmi les censeurs royaux de la Grande Chancellerie une personne qu'il déléguait à la lieutenance de police pour la surveillance des théâtres et qui prenait alors le titre de censeur de la police. Les pièces étaient envoyées au secrétariat général de la lieutenance et seul le lieutenant de la police signait l'autorisation. Il déléguait ensuite un exempt dans chaque théâtre pour surveiller les représentations.

Après Cherrier, fut nommé Jolyot de Crébillon, lui-même auteur dramatique, détesté par Voltaire pour avoir interdit *Samson*, *l'Enfant prodigue* et *Mahomet*. Malgré ses difficultés avec les philosophes, Crébillon resta en place pendant vingt-sept ans. Marin lui succéda ; lui aussi auteur dramatique, il fut également secrétaire général de la librairie et rédacteur à la *Gazette de France*, chargé des rubriques étrangère. Il réprima avec soin toute allusion à la politique étrangère de Louis XV, et interdit *l'Antipathie vaincue* de Favart. Marin fut en poste de 1762 à 1774, avant d'être remplacé par l'auteur du *Sofa*, Crébillon fils, mais il vécut jusqu'en 1797 On conserve dans F/17/1295 une de ses lettres où il se plaint de sa misère. . La nomination de Crébillon, en revanche, ne dura qu'un an, mais correspondit à une ère de liberté relative durant laquelle Beaumarchais put faire jouer *le Barbier*. Crébillon fils fut remplacé par Sauvigny, puis dès 1777 par Suard qui devait rester censeur jusqu'en 1791. En 1781 éclata l'affaire du *Mariage de Figaro* ; Suard interdit la pièce. Le conflit devait durer cinq années avant d'être réglé grâce à l'intervention personnelle de la reine. A la veille de la Révolution, Suard censura encore deux pièces de Chénier (le frère du poète), *Henri VIII* et *Charles IX*, ce qui poussa le dramaturge à fustiger la censure et les censeurs, en deux brochures qui eurent une grande influence lors de l'établissement de la totale liberté des théâtres en 1791.

De la Révolution, date la haute idée du rôle pédagogique du théâtre auprès du peuple. Cet " enseignement populaire " justifia tout au long de la période la surveillance arbitraire et terroriste qui se maintint, malgré l'abolition théorique de la censure en 1791. Robespierre, pensant que seule l'opinion publique était juge de ce qui était bien, laissa la censure répressive s'installer par l'intermédiaire de la Commune et du Comité de Salut public. Si la loi du 11 janvier 1791 avait aboli la censure, le texte laissait cependant planer une ambiguïté quant au rôle des officiers municipaux, ambiguïté qui pesa lourd sur les périodes postérieures. Malgré l'opposition de Robespierre qui ne voulait pas que fût confié au seul officier municipal le droit d'adopter ou de rejeter une pièce en fonction de ses goûts particuliers, le fameux article 6 de la loi fut adopté : " les entrepreneurs ou les membres des différents théâtres seront, à raison de leur état, sous l'inspection des municipalités ; ils ne recevront d'ordres que des officiers municipaux qui ne pourront arrêter ni défendre la représentation d'une pièce, *sauf la responsabilité des auteurs et des comédiens* ". Ainsi, la liberté totale était accordée... pour être aussitôt tronquée. Le même phénomène se reproduira en 1830 et en 1848, symbole de l'incapacité de tous les gouvernements, bourgeois ou révolutionnaires, d'assumer la liberté.

Pendant trois ans, jusqu'en août 1793, les théâtres furent donc théoriquement libres, mais avec les scandales que l'on connaît : querelles de Talma avec les sociétaires de la Comédie-Française, interdiction, par la municipalité, en violation de la loi, de l'opéra d'Hoffman *Adrien*. Ce furent les révolutionnaires, les sans-culottes de Paris, qui poussèrent Boissy d'Anglas à demander à la Convention l'adoption d'un décret ordonnant au Comité de l'Instruction publique d'élaborer une loi sur la surveillance des spectacles. Le décret du 2 août 1793 favorisa les pièces révolutionnaires et ordonna la fermeture des théâtres où seraient " représentées des pièces tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté ". Mêmes références morales et éducatives que sous l'Ancien Régime, mais pour défendre des thèses politiques inverses. Toujours au nom de l'éducation de l'esprit public, la censure préventive fut rétablie par l'arrêté du 25 floréal an II (14 mai 1794), non publié, qui enjoignait à tous les théâtres de communiquer désormais leur répertoire. Les deux censeurs désignés furent des administrateurs de la police : Baudrois et Froidure. La surveillance des théâtres, plus sévère que jamais, s'exerça à trois niveaux : la police, la Commission de l'Instruction publique chargée des théâtres et les conventionnels eux-mêmes. La boucle était bouclée, et la censure rétablie dans les mêmes termes que sous l'Ancien Régime. La censure préventive fut même alors exercée avec une telle rigueur que Baudrois et Froidure furent destitués pour cause de modération et remplacés par Faro et Lelièvre, relevant tous deux également de la police. Trois mois après l'arrêté du 25 floréal an II (14 mai 1794), sur les 151 pièces examinées par les censeurs, 33 furent rejetées et 25 autres soumises à des changements. Les pièces de Molière, Corneille, Jean-Jacques Rousseau furent transformées. François de Neufchâteau, pour avoir fait jouer, dans sa pièce *Paméla*, un rôle convenable à un gentilhomme, fut aussitôt arrêté et jeté à Sainte-Pélagie Voir, aux Archives nationales, le dossier de l'affaire dans les papiers Neufchâteau, cotés 27 AP. .

Une réaction devait obligatoirement se produire après le 9 thermidor : *Paméla* fut autorisée, et Talma obligé de protester de son dégoût de la Terreur. Le Directoire cependant refusa, à l'exemple des régimes bourgeois et libéraux du XIX/e/ siècle, de confondre liberté de presse et liberté des théâtres. La censure demeura ; elle resta tracassière à cause de son inorganisation et de la multiplicité des rouages en place ; mais l'époque, après les excès de la Terreur, penchait vers l'indulgence, tout au moins sur le plan moral, à tel point que Chénier, ennemi juré de la censure en 1789, demanda au Conseil des Cinq-Cents qu'une loi restaurât la surveillance des théâtres. La réglementation de la censure sous le Directoire fut compliquée par le conflit latent entre les pouvoirs exécutif et législatif ; à un projet de loi proposé en 1798 et mettant les théâtres sous la surveillance immédiate du Directoire, fut opposé un contre projet émanant de Lamarque où la ville de Paris et les deux ministères de la Police et de l'Intérieur avaient chacun leur bureau de censure.

C'est contre ce " désordre ", pour reprendre l'expression d'Hallays-Dabot, que Napoléon devait intervenir énergiquement. En ce domaine, comme en bien d'autres, l'empereur légiféra, organisa et mit en place l'administration qui présida au sort de la censure durant tout le XIX/e/ siècle.

Fonctionnement de la censure sous l'Empire et la Restauration

Le théâtre parisien.

Pour bien comprendre l'importance qu'eut, auprès des gouvernements qui se succédèrent de 1800 à 1870, la question de la surveillance des théâtres, il faut pouvoir imaginer l'influence du théâtre sur la société de cette époque.

Source principale de divertissement, le théâtre fut, pour cette raison même, baillonné par Napoléon. Par le fameux décret de 1807, le spectacle parisien fut limité : matériellement d'abord, à neuf établissements (le Français, l'Odéon, l'Opéra, l'Opéra-Comique, l'Opéra-Bouffe, le Vaudeville, les Variétés, la Gaîté et l'Ambigu-Comique), économiquement et intellectuellement ensuite, par la mise sous la tutelle complète de l'État.

Cependant, dès le retour des Bourbons, les petites salles rouvrirent partout et principalement sur le Boulevard. La Restauration, très soucieuse de la surveillance idéologique du répertoire, se montra fort laxiste quant à la résurrection des quinze salles supprimées par Napoléon. Les anciens privilèges furent redonnés, inchangés, sans qu'il semblât même nécessaire de supprimer le décret de 1807, qui, non appliqué, restait théoriquement toujours en vigueur. Réapparurent alors sur les boulevards : le Cirque Olympique, le Théâtre de Monsieur Comte, le Gymnase-Dramatique, la Porte Saint-Martin, l'Ambigu-Comique, les Variétés, la Gaîté, le Vaudeville, les Nouveautés, les Jeunes Artistes.

On put à cette époque parler de théâtre " populaire ", non par rapport à ce qui était écrit, mais en pensant au public qui fréquentait ces salles, régulièrement, quotidiennement, et qui, prolétaires et bourgeois confondus, pleurait et riait, comme en témoignent les caricatures de Daumier. Il faut aller voir et revoir *les Enfants du Paradis* où Carné a si bien su faire revivre l'atmosphère de ces théâtres, où le public participait comme un enfant par ses cris, ses interpellations, ses approbations, ses vociférations, ses rires et ses larmes.

" J'écris pour ceux qui ne savent pas lire ", a dit Pixérécourt qui, ce faisant, choisit délibérément son public. Hugo surenchérit en affirmant dans la préface d' *Angelo* : " Aujourd'hui plus que jamais, le théâtre est un lieu d'enseignement ". Enseignement dans les deux sens : enseignement du peuple, enseignement des auteurs et du gouvernement, car le public et ses réactions passionnaient les écrivains comme les censeurs. Les dramaturges cherchaient pourtant le plus souvent et sans arrière-pensée à divertir le peuple : ceci est vrai, surtout, pour ce qu'on appelle " l'âge du mélodrame " qui correspond à la Restauration et aux premières années de la Monarchie de Juillet. Les auteurs n'avaient d'ailleurs pas alors un métier de tout repos ; ils furent de vrais forçats de la plume. Le public, dans son enthousiasme, exigeait des pièces nouvelles pratiquement chaque semaine, pour chaque théâtre. En multipliant la pratique de l'abonnement, pour attirer les foules, les directeurs imposaient aux auteurs un rendement énorme.

Le rôle de quelques sublimes acteurs ne fut pas moindre : on connaît la popularité du mime Debureau, de l'équilibriste M/me/ Saqui et surtout d'Odry et de Frédérick Lemaître, des stars, des idoles déjà. Ces deux derniers surent établir une réelle communion, une symbiose entre la scène et le parterre : ils firent évoluer un public qui abandonnait peu à peu les spectacles de foire et de cirque pour le vrai théâtre, et créèrent enfin par leurs succès deux mythes : Bilboquet et Robert Macaire ; le premier, sorte de soldat Schweik, dénonciateur de la société, le second, nihiliste, cynique et persifleur, lâche, criminel et profiteur, symbole de tous les vices de la société capitaliste naissante. Odry et Lemaître furent aussi à l'origine d'une nouvelle mise en scène que l'on redécouvre de nos jours où l'acteur, circulant parmi le public, réduisait la distance entre la scène et le spectateur.

Les dernières années de la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet, avec sa courte période de liberté de 1830 à 1835, furent témoins d'une véritable révolution du théâtre, dans tous les genres : drame, mélodrame, tragédie, comédie, vaudeville. **Drame ?** Apparition, consécration des grandes oeuvres romantiques : " La révolte d'Hernani " précède de peu la Révolution de Juillet et annonce les grandes reconstitutions historiques de Dumas et de Hugo. **Mélodrame ?** Il subit une transformation complète : de " moral " qu'il était, destiné dans l'esprit de ses auteurs, Pixérécourt en tête, à maintenir chez le peuple la fidélité au régime, à la famille, à l'ordre, en somme, il devient anarchiste, contestataire, social, aimant à présenter les criminels, les bagnes, les vols, les meurtres, expression d'une révolte qui n'aboutira ni en 1830, ni en 1834, mais qui sentait sans le comprendre que l'injustice, le crime, l'hypocrisie reposent non pas sur des raisons morales, mais sociales et économiques. **Tragédie ?** Exceptions faites de Duval et Ponsard, on n'en parle plus, si ce n'est au Théâtre-Français qui n'a pas besoin de bonnes recettes pour survivre. **Comédie ?** Oui, mais rapides, légères, " levers de rideaux " qui supplantent maintenant les comédies dites " classiques " en cinq actes et en vers, réservées désormais, elles aussi, au Français. **Vaudeville ?** Il triomphe partout ; on ne parle plus que de Scribe qui édifie rapidement sa fortune en fournissant au Gymnase-Dramatique et au Vaudeville des pièces en un, deux ou trois actes que ces théâtres débitent à un rythme toujours croissant.

La censure créée pour faire respecter l'ordre existant n'a heureusement pas réussi à comprimer cet extraordinaire

foisonnement, source unique pour l'histoire des mentalités.

L'administration.

Instaurée sous l'Empire, la mise en place de l'administration des bureaux de la censure se perfectionna durant la Restauration et ne changea pratiquement plus ensuite jusqu'en 1906. Dès avril 1800, le Premier Consul chargea Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, des répertoires des théâtres de Paris et laissa aux préfets la responsabilité des théâtres de leur département ; il affirma ainsi, pour la première fois et très nettement, la séparation entre la surveillance morale et politique des répertoires qu'il confia au ministère de l'Intérieur, donc à son frère, et celle des spectacles laissée aux préfets et à la police. Avec Napoléon, la censure devint un organe officiel et avoué de la machine gouvernementale.

Le passage incessant du Bureau des théâtres d'un ministère à l'autre - police, intérieur, instruction publique, puis à nouveau police - continuait cependant à gêner l'exercice de la censure. Le décret de 1806 institua la Commission des censeurs, pouvoir plus anonyme, moins contesté que l'opinion d'un seul homme ; ce système collectif resta en place jusqu'en 1821. La procédure de la présentation préalable des manuscrits fut alors organisée.

La valse des ministères se poursuivit quelque temps encore sous la Restauration. En 1816, la lecture des pièces de théâtres fut attribuée au troisième bureau de la Division littéraire. Cette division, dirigée par Villemain, surveillait également les journaux et relevait du ministère de la Police générale. En 1819, elle prit le nom de Direction de l'Imprimerie et de la Librairie avec le même Villemain comme directeur et elle passa au ministère de l'Intérieur. Le quatrième bureau, dirigé comme l'ancien troisième bureau par Lancy, fut chargé des journaux et théâtres. Cette organisation Pour plus de renseignements, voir la thèse d'École des chartes de M/me/ Isabelle de Conihout, *Recherches sur l'administration de la librairie* (1815-1848), soutenue en avril 1981. resta à peu de choses près la même durant la Restauration et ne varia plus jusqu'à la fin du Second Empire. Seuls changements : les noms et attributions de la Division qui, en 1825, se vit adjoindre les cultures non catholiques. Si les noms et attributions varient un peu, le personnel et l'esprit restent les mêmes. En 1829, pour la première fois, apparaît nommément dans *l'Almanach royal* la censure des théâtres avec " la commission chargée de l'examen des ouvrages dramatiques ". Ce nom se maintiendra jusqu'au déclin du Second Empire et la " commission " restera à la Direction des Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Journaux et Théâtres, importante division administrative du ministère de l'Intérieur. Pour la première fois également, en 1829, sont énumérés les noms des cinq censeurs : Laya, Briffaut, de Chazet, Sauvo et Chéron.

Pourvus d'une personnalité souvent assez marquée, les censeurs étaient maîtres des jugements portés ; aucune directive ne leur était donnée. Les ordres venus d'en haut apparaîtront avec Thiers, en 1835, et surtout sous le Second Empire. Pourtant les préoccupations étaient communes. Les examinateurs s'attachèrent, durant les premières années de la Restauration, à réprimer les contestataires politiques, puis en 1824, se préoccupèrent plus de la critique de la hiérarchie catholique pour être, en 1829, littéralement obsédés par l'esprit romantique naissant.

Pas de directives précises donc ; comment aurait-il été possible d'en donner ? En cas de conflit entre les censeurs, le ministre seul, à qui les rapports étaient destinés et qui se conformait aux avis de ses subordonnés dans 99 % des cas, pouvait trancher. Mais l'homme puissant dans les litiges était le directeur de la Direction de la Librairie. Le chef du bureau semble n'avoir eu qu'une autorité administrative. Pourtant il servait d'intermédiaire, non pas dans les règlements entre censeurs, mais dans les différends entre auteurs et examinateurs. Ce rôle lui fut retiré en 1835 à la demande des censeurs eux-mêmes qui préférèrent s'entendre directement avec ceux qu'ils jugeaient *Conseil d'État. Enquête sur les théâtres*, Paris, 1849. *Suite de la séance du 1^{er}/ octobre*. Interrogatoire de Florent, censeur. Cet interview est le seul témoignage direct, bien que postérieur à la Restauration, que nous ayons sur le fonctionnement intérieur du Bureau des théâtres. .

La procédure de dépôt des manuscrits.

Quinze jours avant la représentation, le directeur du théâtre où la pièce devait être jouée déposait au bureau de la censure le manuscrit en deux exemplaires ; celui-ci, anonyme, ne devait pas comporter sur la couverture d'autres mentions que le titre, la date de dépôt, et accessoirement la signature du directeur de théâtre.

Le manuscrit était ensuite remis au hasard à un censeur, responsable du jugement et de la rédaction du procès-verbal, lequel était ensuite signé par tous les autres censeurs, au nom de la responsabilité collégiale décidée par le décret de 1806. Sous la Monarchie de Juillet, les signatures de deux censeurs suffirent. Ou la pièce était acceptée, et le bureau de

la censure conservait alors un des deux exemplaires du manuscrit, l'autre étant rendu à l'auteur ou au directeur. Ou le censeur demandait des corrections, et elles devaient être effectuées dans les deux jours, sous peine pour le directeur de devoir reculer la date de la générale, et d'avoir à supporter de grandes dépenses. Ces délais très courts constituaient une sorte de chantage à l'égard des auteurs et surtout des directeurs, car ceux-ci, toujours à la recherche de capitaux, toujours sur la corde raide, exerçaient toutes les pressions possibles sur les auteurs récalcitrants pour qu'ils obéissent très rapidement aux censeurs. Ceci explique le très petit nombre de pièces interdites : elles ne dépassèrent pas la vingtaine sous la Restauration, mais atteignirent le chiffre de 185 sous la Monarchie de Juillet. Pour la liste des pièces interdites et la censure sous la Monarchie de Juillet, voir Odile Krakovitch, *La censure théâtrale sous la Monarchie de Juillet*, thèse de troisième cycle soutenue à la faculté d'Aix-en-Provence, en décembre 1979. .

En cas d'interdiction totale, les deux exemplaires du manuscrit étaient rendus à l'auteur et disparaissaient ainsi des archives. Ne sont donc déposées aux Archives nationales que les pièces ayant reçu l'autorisation des ministres. Jusqu'en 1822, le procès-verbal dressé fut copié dans de gros manuscrits. Les Archives nationales n'ont pas conservé ces manuscrits, mais la bibliothèque de l'Opéra en possède un pour l'année 1820. et intégré dans un rapport collectif présenté chaque année au ministre. Ce système trop compliqué fut supprimé ; subsista seulement le rapport spécifique à chaque pièce, transcrit sur des feuilles volantes. Le censeur dressait son procès-verbal, toujours dans les mêmes termes : nom du théâtre d'abord et titre de la pièce, puis résumé de celle-ci, appréciations, avec éventuellement transcription des phrases à supprimer ou, lorsqu'elles étaient trop nombreuses, références aux pages du manuscrit contenant les passages critiqués, enfin suggestion d'autorisation ou de refus. Ces procès-verbaux, comportant rarement plus d'un feuillet, étaient confidentiels, à l'usage exclusif du ministre. Il est dommage qu'ils aient été classés dans une autre série (F/21) que les manuscrits (F/18), car ils sont inséparables du texte des pièces.

Les censeurs

Le personnel sous l'Empire.

Lorsqu'en avril 1800, le Premier Consul chargea son frère Lucien de la surveillance des théâtres parisiens, ce fut Félix Nogaret, aidé de quatre autres censeurs, dont un au nom prédestiné, Coupart, qui fut alors nommé chef de la censure. Il fut ensuite remplacé par Brousse-Desfaucheret aidé de Lemontey, Lacretelle jeune et Esmenard.

Félix Nogaret, auteur du *Pater républicain*, fut un littérateur " de troisième ou quatrième ordre, célèbre par son zèle et son habileté à saisir les allusions " Antonin Proust, *La liberté des théâtres, rapport présenté à la Chambre des députés, le 29 octobre 1981*. . L'Empereur n'hésitait d'ailleurs pas à s'occuper de la censure lui-même, comme ce fut le cas pour *les États de Blois* de Raynouard, pièce qu'il se hâta d'interdire après l'avoir vue en privé à Saint-Cloud. Nogaret fut spécialement chargé de réprimer toute allusion à la politique extérieure ; il força Duval à s'enfuir en Russie et Dupaty à s'exiler à Saint-Domingue. Il eut pour successeur Jean-Louis Brousse-Desfaucheret, mort en 1808, auteur de nombreuses pièces dont beaucoup ne furent pas éditées. Quant à Joseph-Alphonse Esmenard, il est assez connu pour différentes responsabilités et pour son obséquiosité à l'égard des régimes en place. Né en 1769 près de Marseille, il est mort à Paris en 1811. Il eut une jeunesse mouvementée, durant laquelle il fit de nombreux voyages, goût qu'il ne perdit jamais. Royaliste, il dut reprendre, à cause de ses opinions, ses voyages jusqu'en 1797, date à laquelle il participa au journal royaliste *la Quotidienne*. Obligé de s'exiler après le 18 fructidor, il revint assez vite à Paris, collabora au *Mercure de France* et prodigua à Bonaparte, par ses vers et sa prose, l'encens qu'il avait réservé jusque-là aux Bourbons. Ses écrits lui valurent d'être nommé consul de France à la Martinique et à Saint-Thomas de 1802 à 1804. Continuant à produire des poésies et des pièces en l'honneur de Napoléon dont la plus caractéristique fut *Trajan* en 1808, fâché apothéose de l'Empereur dont nous conservons le manuscrit sous la cote F/7/4233, il fut en récompense nommé censeur, membre de l'Institut, chef de division au ministère de la Police et journaliste au *Journal de l'Empire*. Il est typique de la génération des censeurs du premier quart du XIX^e/e/ siècle, tous journalistes, politiciens et écrivains.

Il est inutile d'insister davantage sur les censeurs de l'Empire, d'abord parce que la plupart des pièces recensées dans cet inventaire sont postérieures à 1814, ensuite parce que la censure sous le Premier Empire a été traitée par Henri Welschinger dans un ouvrage déjà ancien. Il conviendra cependant de s'arrêter sur Lemontey, Lacretelle et Coupart qui restèrent en place jusqu'en 1827.

Les directeurs de la Division de la Librairie sous la Restauration.

Sous la Restauration, les censeurs furent tous hommes de lettres et journalistes, certains même académiciens. Beaucoup d'entre eux, dramaturges, se permirent de porter des jugements de valeur littéraire sur les pièces dont ils n'auraient dû apprécier que la portée morale ou politique. Ils diffèrent en cela des petits fonctionnaires nommés censeurs essentiellement pour leur fidélité au régime, ces " hommes de bien " de la Monarchie de Juillet, distingués pour leur valeur morale, leur esprit religieux, leurs bonnes oeuvres. Sous le Second Empire, quoi qu'en dise Hallays-Dabot, chef du bureau de la Censure à cette époque, on retrouve cette prétention des censeurs à se croire capables de juger littérairement d'une oeuvre.

Les censeurs de l'Empire, pour la plupart, restèrent en place sous la Restauration et firent preuve à défendre l'idéal royaliste du même acharnement qu'ils avaient mis à soutenir les idées bonapartistes et impériales. Malgré les jugements sévères de leurs contemporains, certains furent des hommes courageux, capables de perdre biens et honneurs pour la défense de leurs idées ; et, fait qui mérite d'être souligné, plusieurs d'entre eux se distinguèrent dans la lutte pour la liberté de la presse, alors qu'ils étaient payés pour interdire celle du théâtre.

Abel-François Villemain est l'exemple même de ce type de hauts fonctionnaires de la Restauration, souvent promus très jeunes, libéraux, brillants et courageux. Il est suffisamment connu comme ministre de l'Instruction publique dans le ministère Guizot, pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre longuement sur lui. Né en 1790, il se fit connaître très tôt et fut considéré comme un jeune prodige, lors de la parution de son *Histoire de Cromwell*, qui le rendit célèbre. Il n'avait pas trente ans quand il fut nommé, en 1816, chef de la Division de l'Imprimerie ; en 1821, il devint membre de l'Académie française et abandonna son poste au ministère de l'Intérieur pour entrer au Conseil d'État ; suivant en cela la lutte de son ancien subordonné le censeur Lacretelle, il passa en 1827 dans l'opposition pour défendre la liberté de la presse et rédigea avec Chateaubriand la supplique envoyée par l'Académie française à Charles X, pour empêcher le rétablissement de la censure de la presse. Cela lui coûta sa place de maître des requêtes mais lui valut, en tant que membre du parti libéral, d'être élu député d'Évreux en 1830, puis nommé en 1832 président du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ensuite et malgré sa lutte contre les lois de septembre 1835, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sénateur et enfin, le 13 mai 1839, ministre de l'Instruction publique, charge qu'il garda jusqu'en 1844. Profondément choqué par le coup d'État de Napoléon III, il démissionna de son poste à la Sorbonne et vécut retiré, jusqu'en 1870, travaillant à ses nombreuses oeuvres de critique historique et littéraire.

Il avait été remplacé, en 1821, dans sa charge de chef de la Division de la Librairie, par le baron Mounier, lorsque celle-ci, pour une très courte période, devint la Division générale de l'Administration départementale et de la Police. Le baron Mounier, fils d'un homme politique célèbre, lui-même haut fonctionnaire sous l'Empire, avait refusé, en 1820, le ministère de l'Intérieur qu'on lui proposait, comme étant un poste au-dessus de ses capacités ; il avait par contre accepté la direction de la Division de la Librairie. Lorsque la Division reprit en 1823 son nom et son rôle initial, Lourdoueix en fut nommé chef et le resta jusqu'en 1828 avec, pour fidèle second, en ce qui concerne le bureau des théâtres, Antoine-Marie Coupart mentionné plus haut.

Lourdoueix correspond à l'image traditionnelle du censeur de l'Empire et de la Restauration : comme ses collègues, il eut sous l'Empire une intense activité de journaliste au *Mercure* et à la *Gazette de France*, puis au *Spectateur* ; énergique, ultra-royaliste, c'est à ce titre qu'il fut nommé au ministère de l'Intérieur en 1821 ; en 1828, remplacé à la tête de la Direction de la Librairie par le vicomte Siméon, il reprit sa collaboration comme légitimiste à la *Gazette de France*, dont il devint rédacteur en 1849. Il mourut en 1860.

Le comte Joseph-Balthazar Siméon, qui, comme Mounier, ne fut que peu de temps directeur général des Beaux-Arts, de 1828 à 1829, était, comme son prédécesseur, fils et père d'hommes politiques et également haut fonctionnaire sous Napoléon.

Successivement secrétaire de Joseph, puis de Jérôme Bonaparte, il continua sans difficulté sa carrière sous les Bourbons qui le nommèrent préfet du Var, du Doubs, puis du Pas-de-Calais. Conseiller d'État en 1829, il fut nommé pair de France par Louis-Philippe et siégea au Sénat jusqu'en 1842.

Ces hauts dignitaires illustrent la permanence de cette classe, en formation, de fonctionnaires qui surent se maintenir à leurs postes à travers les régimes successifs, tant on avait besoin d'eux. Les rois pouvaient changer, l'administration restait la même. La Division des Beaux-Arts et la censure en sont une preuve. Pourtant le personnel changea de caractère entre la Restauration et la Monarchie de Juillet, qu'il s'agisse des chefs du bureau des théâtres ou des

fonctionnaires exécutants : les censeurs.

Les chefs du bureau des théâtres.

Du chef du bureau des théâtres, de Lancy, qui resta en fonction de 1816 à 1820, tant que Villemain fut chef de la Direction de la Librairie, nous ne savons rien ; il semble n'avoir été qu'un administrateur, et ne s'est pas rendu célèbre, à l'inverse de son successeur Coupart, par une quelconque renommée dans le théâtre, soit comme dramaturge, soit comme directeur. Lancy a laissé si peu de traces dans l'histoire que son dossier personnel même est pratiquement vide (*Arch. nat.*, F/1/b/1/272/2). On y trouve son salaire (8 000 livres) et l'exemption de service dans les gardes. .

Antoine-Marie Coupart, dont il faut parler un peu plus longuement ici, resta en place de 1799 jusqu'à la fin de la Restauration ; il est peu connu pour ses vaudevilles, encore moins pour son obscur rôle de censeur, mais il est resté dans les annales des théâtres parisiens pour avoir été, grâce à une longévité exceptionnelle, régisseur du Palais Royal de 1831 à 1864. Il était entré en 1799, à l'âge de 19 ans, dans la Section des journaux et théâtres et, comme ses collègues Lemontey et Lacretelle, conserva ses fonctions jusqu'en 1829. Il remplaça, en 1823, de Lancy à la tête du Bureau des théâtres, lorsque celui-ci passa à la presse ; c'est durant cette période qu'il écrivit ses pièces, qu'il collabora à *l'Almanach des spectacles* et surtout qu'il eut l'humour, pour prendre congé de la fonction publique, de produire en 1829 de curieuses

Chansons d'un employé mis à la retraite.

Les censeurs sous la Restauration jusqu'en 1828.

Charles-Joseph Loeillard d'Aurigny, né à la Martinique en 1760, fut censeur jusqu'à sa mort en 1823. Auteur de poèmes, et d'un écrit fort estimé en son temps sur *la Puissance britannique dans les Indes*, il fit également jouer de nombreux vaudevilles et drames, dont une *Jeanne-d'Arc*, étudiée par Michèle H. Jones Michèle H. Jones, *Le théâtre national de 1800 à 1830*, Paris, 1972. . Trois de ses oeuvres sont présentes dans cet inventaire. Il semble avoir été un censeur accommodant et indulgent.

Également auteur dramaturge, et grand pourvoyeur des théâtres du Vaudeville et des Variétés, André-René-Polydore Alisan (ou Alissan) de Chazet, né à Paris en 1775, et mort en 1844, fut certainement choisi en 1822, moins pour son sens moral que pour son royalisme fougueux. " Chansonnier, gastronome, épicurien, buveur, mangeur, voluptueux, ayant plus d'estomac que de coeur ", au dire de Pierre Larousse Pierre Larousse, *Dictionnaire universel*, t. I, article Alisan de Chazet. , ce fils d'un payeur de rentes sur l'Hôtel de Ville fut journaliste tout d'abord dans la petite feuille éphémère, *le Déjeuner*, ultra-royaliste, créée par François Chéron, également censeur après 1827, puis à *la Quotidienne*. Ce fut pourtant cet épicurien qui, dans ses procès-verbaux, se montra le plus sévère à l'égard de toute grivoiserie. Les comptes rendus des débats de la Chambre des députés, dont il était chargé pour *la Quotidienne*, lui donnaient probablement trop de mal ; il chercha ensuite et obtint d'autres sinécures. Il fut parallèlement bibliothécaire de Versailles et censeur. Outre un nombre impressionnant de pièces (dont on trouvera 16 manuscrits dans cet inventaire), il laissa trois volumes de *Souvenirs*.

D'une plus grande envergure, sont les trois censeurs suivants : Jean-Charles-Dominique de Lacretelle, Pierre-Édouard Lemontey, et Antoine-Chrysostome Quatremère de Quincy.

Jean-Charles-Dominique de Lacretelle, dit le jeune, était le fils d'un jurisconsulte fort connu. Né à Metz en 1766, mort à Mâcon en 1855, il travailla tout d'abord au *Journal des Débats*. Avocat, puis secrétaire du duc de La Rochefoucauld, il créa au tout début de la Révolution, avec le censeur alors en poste, Suard, le *Journal de Paris*. Ami de M/me/ de Tallien, il fit partie, sous le Directoire, de la " jeunesse dorée ". Emprisonné et libéré à plusieurs reprises, il publia durant cette période *l'Histoire de France pendant le XVIII/e/ siècle*. En 1799, il dut s'enfuir à cause de sa trop grande amitié pour Sieyès. Sa générosité l'amena souvent à défendre des causes dangereuses, comme celle des prêtres ou de certains proscrits. Napoléon le trouvant trop royaliste, Lacretelle nommé une première fois censeur fut destitué et se réfugia alors dans les études historiques ; il occupa une chaire à la Faculté des Lettres de Paris à partir de 1809, et en 1814 fut élu à l'Académie. Avec le retour des Bourbons, sa carrière s'affirma ; nommé à nouveau censeur, il reçut, en 1822, des lettres de noblesse et fut désigné comme président de l'Académie. Il appartenait bien à son époque, jugeant indispensable la censure théâtrale, mais trouvant insupportable toute atteinte à la liberté de la presse. Ardent adversaire de la loi sur la presse de 1827, il poussa l'Académie à prendre position. Déchu de ses fonctions, il vit avec plaisir la Révolution de Juillet qui, cependant, ne lui apporta pas un retour en grâce. On lui doit un grand nombre

d'ouvrages d'histoire, une énorme quantité d'articles ; cet homme courageux et estimable entretenait une correspondance avec tous les grands noms de son temps. Il fut cependant le censeur et le défenseur d'une idéologie et d'une politique bien précises ; il avait également des idées nettes et classiques sur la littérature, ce qui l'amena à adopter, dans les procès-verbaux qu'il rédigeait, des positions littéraires et politiques plus réactionnaires que ses appréciations morales et sociales.

Pierre-Édouard Lemontey appartient à la même catégorie de grands bourgeois royalistes, courageux et sincères. Avocat, comme Lacretelle, il naquit à Lyon en 1762, et mourut en 1826 à Paris. Il se fit le défenseur des droits politiques des protestants, avant de rédiger le cahier des États pour la généralité de Lyon et d'être nommé député à l'Assemblée législative. Exilé en Suisse durant la Terreur, il revint en 1795, mais donna sa démission devant les excès de la réaction. Fouché, qui l'avait remarqué pour quelques-uns de ses écrits, le nomma alors censeur. Scrupuleux sur le plan politique, il n'avait aucune retenue sur le plan littéraire : il est connu pour le sans-gêne avec lequel il supprimait ou changeait des vers et des scènes entières, même dans le théâtre classique : il défigura l' *Athalie* de Racine ; flairant la sédition jusque dans certains hémistiches républicains de Pierre Corneille, il les biffait consciencieusement Pierre Larousse, *Dictionnaire universel*, t. X, article Lemontey. ; les Archives nationales possèdent d'ailleurs sous la cote F/7/4233 un exemplaire d' *Héraclius*, tragédie de Corneille, comportant des propositions de changements, des vers ajoutés et transformés, qui pourraient bien être de sa main. Avec Lacretelle, il se permettait aussi de porter des jugements esthétiques sur les pièces plus contemporaines qu'il avait à censurer, comme en témoigne par exemple le procès-verbal de la pièce *Clovis* de Depuntis Antonin Proust, *op. cit.*, p. 47. . Il dut à une bonne étude sur Louis XIV d'être nommé à l'Académie. Mondain et de caractère aimable, il sut se faire apprécier de milieux différents, ce qui lui permit d'être maintenu dans sa place de censeur sous la Restauration. Il eut maille à partir avec le directeur des Archives pour une *Histoire de la Régence* qui ne fut publiée qu'après 1830, à cause de documents tout-à-fait inconnus, consultés aux Archives et mentionnés sans autorisation, ce qui lui valut de " très vives attaques de la part du conservateur des Archives" Pierre Larousse, *op. cit.* .

Antoine-Chrysostome Quatremère de Quincy est un homme bien plus célèbre par ses recherches scientifiques que par son rôle de censeur. Né à Paris en 1755, il mourut presque centenaire en 1850. Dès 1785, il remporta un prix de l'Académie qui lui confia alors la rédaction d'un *Dictionnaire d'architecture* auquel il consacra une bonne partie de sa vie, puisque la parution des trois volumes de l'ouvrage s'échelonna de 1795 à 1825. Il ne consacra pourtant pas tout son temps à cette entreprise. A la suite d'un discours remarquable sur la liberté des théâtres, prononcé à l'Assemblée le 2 avril 1790, il fut désigné comme rapporteur auprès de la mairie de Paris et chargé de la police des théâtres ; pour avoir accepté ce poste, ce libéral ne fut plus désigné que sous le nom de Monsieur Rature comme en témoigne la pièce satirique anonyme, *le Réveil d'Épiménide*. Élu à nouveau en 1791 à l'Assemblée législative, il se rangea parmi les royalistes constitutionnels et prit courageusement la défense de La Fayette le 8 août 1792. Insulté par la foule à la sortie de la séance, il fut mis en prison pendant treize mois ; condamné à mort, il fut acquitté et nommé député au Conseil des Cinq-Cents. Proscrit, comme plusieurs de ses collègues censeurs, après le 18 fructidor, à cause de son appartenance au *parti Clichien*, il fut rappelé par le Consul après le 18 brumaire, et devint secrétaire général du Conseil du département de la Seine. Il sut mener de front sa carrière politique et sa carrière scientifique, continuant à produire, durant toute cette époque agitée, de nombreux articles et ouvrages sur l'architecture antique, trop prolixes et superficiels au dire de ses contemporains. Nommé professeur d'archéologie au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, il y resta jusqu'à sa mort. Sa carrière comme censeur fut beaucoup plus brève, puisque, nommé en 1822, il ne dut pas s'y sentir particulièrement à l'aise et ne demanda pas le renouvellement de ses fonctions en 1827, probablement pour rester fidèle aux idées qu'il avait exprimées sur la liberté en 1790.

LA CENSURE THÉÂTRALE ET LES CENSEURS *Les censeurs à partir de 1828.*

En 1828, la démission de Lacretelle précéda de peu la venue de Martignac au pouvoir et le début d'une courte période de relatif libéralisme. La presse fut libérée, certes, mais la censure du théâtre renforcée. Le bureau des théâtres fut transformé : il prit le nom de " commission chargée de l'examen des ouvrages dramatiques ", et vit sa composition bouleversée par la venue non plus de trois ou quatre, mais de cinq nouveaux censeurs : Laya, Briffault (souvent orthographié Brifaut), Sauvo, Chéron, et Delaforest comme inspecteur.

Contradiction patente avec le libéralisme du ministère, la nomination des nouveaux censeurs marque la fin de la génération des fortes personnalités libérales et courageuses, comme Villemain et Lacretelle. Ces cinq nouveaux personnages représentent à merveille la transition entre les hommes politiques qui avaient traversé des périodes politiquement dangereuses et les petits fonctionnaires obscurs et permanents de la Monarchie de Juillet. Journalistes, hommes de lettres et juristes, comme leurs prédécesseurs, ils ont déjà la versatilité, l'esprit de cour, le sens de l'adaptation au régime, l'intérêt pour la défense de l'ordre moral et religieux, qui caractériseront les censeurs de la génération de 1835.

Les préoccupations premières de la censure après 1828 ne furent plus en effet la politique, mais les questions religieuses. L'autre fait marquant de cette courte période de deux ans fut la position nettement affirmée des censeurs en faveur des classiques contre les romantiques : le refus de la nouvelle école se marqua de façon grotesque par l'interdiction des premiers drames de Victor Hugo. Le héros de ce duel avec le poète fut Briffault, personnage ridicule en face des grandes figures que furent Lemontey, Lacretelle et Quatremère de Quincy pour la période précédente.

Charles Briffault, né dans une famille modeste de Dijon en 1781, mourut à Paris en 1857. Il dut son incroyable ascension à son succès dans les salons parisiens, à son air aimable et à sa complaisance universelle. Napoléon aurait dit de lui : " ce Briffault n'est pas maladroit et il est docile. Utilisez-le. " Il fut en conséquence " utilisé " à la *Gazette de France*. Aussi servile à l'égard de la Restauration qu'envers l'Empire, il reçut, grâce à un opéra obséquieux, *les Dieux rivaux* écrit à l'occasion du mariage du duc de Berri, une chaire d'histoire et de mythologie au Conservatoire. Poète léger, il fit quelques tragédies : *Jane Grey*, sifflée au Français, *Don Sancho* arrêtée par la censure à cause de la guerre d'Espagne, mais qui eut par la suite un honnête succès au Français, en 1813, sous le nouveau titre de *Ninus II*. Malgré ce temporaire démêlé avec la censure, ce dramaturge, classique par excellence, fut nommé censeur et choisi par Victor Hugo pour juger *Marion Delorme*. Le résultat fut que la pièce fut interdite et jouée seulement après 1830. Pour *Hernani*, la maladresse de Briffault fut telle que le scandale devint public. Briffault avoua dans un salon avoir éclaté de rire à la lecture de *Hernani* et en cita quelques passages à ses amis. Victor Hugo, informé, l'accusa de malhonnêteté, dans une lettre publiée dans *les Débats*. Briffault dut s'humilier et présenter ses excuses dans une réponse parue dans *le Moniteur* du 6 mars 1830. Il abandonna en 1830 ses fonctions de censeur, mais tint salon jusqu'à sa mort tout en écrivant ses *Souvenirs*. Les contemporains ne furent pas tendres à son égard : " Briffault d'une naissance prolétaire, que la nature avait comblé de dons charmants, fut toute sa vie un homme de composition, la pire espèce de toutes. La postérité le lui rend avec usure : personne aujourd'hui ne parle de Briffault... " Pierre Larousse, *Dictionnaire universel*, t. II, article Briffault. , si ce n'est à cause de ses démêlés avec Victor Hugo.

Autre personnage versatile et lâche : Laya. Il entra à la censure, en 1827, après le fracassant départ de Lacretelle, alors qu'il s'était en 1819 déclaré l'ennemi juré de la censure, par un pamphlet féroce écrit à la suite de l'interdiction de sa pièce, *l'Ami des lois*. Celle-ci connut, il est vrai, bien des vicissitudes. D'abord interdite par la commune de Paris, sous la Révolution, le 12 janvier 1793, elle fut autorisée par l'Assemblée et donna lieu à une discussion à la Convention le jour même du jugement du roi. A nouveau interdite, le 30 mars 1793, parce que trop royaliste, elle fut encore censurée sous l'Empire parce que trop républicaine. Mais là ne se terminèrent pas les malheurs de cette pièce, refusée encore et toujours sous la Restauration, et dont Laya raconta les malheurs dans une brochure parue en 1819, *l'Abus de la censure théâtrale*. Dirigé surtout contre Villemain, alors chef de la Direction de l'imprimerie, de la librairie, de la presse et des théâtres au ministère de l'Intérieur, ce pamphlet était une oeuvre de circonstance, un plaidoyer *pro domo* qui suscita une réponse des censeurs alors en place, Lemontey, Lacretelle et d'Aurigny, parue dans *le Constitutionnel*. Il faut croire cependant que la haine de Laya contre la censure n'était pas très vive, puisqu'il accepta de faire partie du Bureau des théâtres en 1828. L'inconséquence de son attitude est à rapprocher de celle de Chénier, haineux contre Suard avant 1789 en raison de l'interdiction de ses deux pièces *Henri VIII* et *Charles IX*, et qui écrivit à cette époque plusieurs libelles pour la totale liberté des théâtres, mais qui, sous le Directoire, réclama au Conseil des Cinq-Cents l'abrogation de la loi de 1791 établissant la liberté de la presse et des théâtres, pour exiger le rétablissement de la surveillance des théâtres. Comme le dit si bien Hallays-Dabot dans son *Histoire de la Censure*, Laya et Chénier " avaient écouté les besoins de leur cause, plus peut-être qu'une conviction bien arrêtée ". Journaliste et dramaturge, Jean-Louis Laya fut l'auteur de plusieurs ouvrages sur Voltaire et les comédiens ; il participa aux journaux littéraires de l'époque : *l'Almanach des Muses*, *l'Observateur des Spectacles*, *le Moniteur*. Il eut aussi des ambitions politiques, et

brigua sans succès la sous-préfecture de Fontainebleau ; il se contenta alors d'une chaire d'histoire littéraire à l'Université, d'un poste de censeur et d'un siège à l'Académie, et mourut à Meudon en 1833.

François Chéron, né en 1761, mort en 1830, auteur dramaturge comme son frère, pensa, comme Lacretelle et tant d'autres, qu'autant la liberté de la presse était nécessaire, autant celle des théâtres était pernicieuse. Avocat, lui aussi, et journaliste, il participa au *Journal de Paris* et fut emprisonné de septembre 1793 à août 1796 ; libéré, il créa en 1797 un petit journal violemment royaliste, *le Déjeuner Proscrit* en 1801, il en profita pour écrire une comédie célèbre, *Du haut cours*. Il poursuivit sa carrière de journaliste au *Journal des Débats*, puis, sous la Première Restauration, au *Mercure de France*. Il avait, en 1811, publié un ouvrage sur la liberté de la presse. Après 1815 il fut nommé censeur, ainsi que commissaire royal auprès du Théâtre-Français. Bibliothécaire de l' Arsenal en 1823, il mourut en 1830.

François Sauvo, né en 1772, mort en 1859, fut lui aussi journaliste comme tous ses confrères. Attaché au *Moniteur Universel*, il en devint le directeur en 1800 : il s'y chargea de la partie théâtrale et contribua à développer les rubriques littéraires et culturelles. Il fut remplacé à la direction du journal en 1840 par Alphonse Grün. Soumis aux exigences des gouvernements qu'il servait, dans son journal comme dans son rôle de censeur, il préfigura l'image du bon fonctionnaire que la Monarchie de Juillet favorisa.

On ne sait que peu de choses du premier inspecteur des théâtres, Delaforest, nommé par la Préfecture de Police pour surveiller les théâtres et veiller à l'obéissance des ordres donnés par la censure. Journaliste lui aussi, il fut feuilletonniste à la *Gazette de France* ; il dut être très réactionnaire pour recevoir cette épithète de la part de l'historien de la censure, Hallays-Dabot, qui se permit un tel jugement après avoir lu les *Cours de littérature* donnés par l'inspecteur, à l'évidence trop partisan des anciens contre les modernes. Nous avons pourtant les réponses que fit Delaforest en 1849 à l'enquête menée par le Conseil d'État sur l'opportunité du rétablissement de la censure *Conseil d'État. Enquête... sur les théâtres*, Paris, 1849, p. 80. . Il y reconnaît avoir été censeur en même temps qu'inspecteur, ce qui tendrait à prouver que le cumul des deux fonctions était possible sous la Restauration, alors que ce ne sera plus le cas après 1845. En conclusion, on peut affirmer que la personnalité marquée des examinateurs de la Restauration, qui tranche avec le caractère falot de ceux qui seront nommés en 1835, eut une grande influence sur la censure exercée et sur l'évolution des préoccupations de 1815 à 1830. Personne encore en 1830 n'émettait de doutes sur l'utilité de la surveillance du théâtre. Pourtant certains des fonctionnaires cités se sont distingués par leur lutte courageuse en faveur de la liberté de la presse ; Lacretelle et Villemain entraînaient même derrière eux l'Académie française et n'hésitèrent pas à compromettre leur carrière pour combattre en faveur de la liberté de l'écrit. Mais ils n'envisagèrent à aucun moment qu'un même débat pourrait avoir lieu en faveur de la liberté du théâtre et de l'expression orale. De l'avis de tous, la censure théâtrale demeurait nécessaire : il faudra les cinq années d'une liberté inespérée, inattendue, qui fut octroyée par surprise, par inadvertance, grâce à la brièveté de la Charte de 1830, pour qu'en 1835, à l'occasion du vote des lois de septembre, l'obligation du contrôle des scènes parisiennes fût contestée. Par contre, furent sévèrement et périodiquement critiqués, durant les quinze années de la Restauration, le pouvoir inouï des censeurs, leurs décisions sans appel, leurs critères de jugement qui entraînaient une répression préventive trop sévère face à une surveillance répressive des spectacles inefficace.

Contenu de la censure sous la Restauration

La censure impériale n'est pas abordée ici, d'abord parce qu'elle a fait l'objet d'une étude, insuffisante mais qui a néanmoins le mérite d'exister, d'Henri Welschinger Signalons également, dans l'ouvrage d'Henri Welschinger sur *Le théâtre de la Révolution*, Paris, 1880, in-8°, un excellent chapitre sur la censure, p. 93 à 138. , *La censure sous le Premier Empire*, ensuite parce que le fonds des pièces conservées aux Archives nationales ne débute réellement qu'avec la Restauration. Les pièces, on l'a vu, sont très rares pour les premières années du siècle.

En résumé, il faut noter durant cette période le goût grandissant pour les lourds et larmoyants mélodrames, et les froides et moralisantes tragédies. La mode reste au répertoire classique : Racine, Corneille, mais corrigés. Toute référence politique, toute allusion à la religion est pourchassée. Mais les pièces encensant l'Empereur se multiplient et envahissent les scènes ; on compte plus de 170 ouvrages inspirés par la naissance du roi de Rome. "Les encouragements officiels à une flatterie vénale furent un des plus détestables services que la censure rendit au gouvernement impérial" Henri Welschinger, *La censure sous le Premier Empire*, Paris, 1888. .

Pour la Restauration, les avis sur la censure sont partagés : selon certains Michèle H. Jones, *op. cit.* , la censure sous

Louis XVIII et Charles X fut clément, avec des périodes sévères, et d'autres de relative liberté (1821, 1824, 1827) ; pour la plupart Hallays-Dabot, Antonin Proust, Claude Gevel et Jean Rabot, *op. cit.*, ce fut " l'époque où la censure dramatique connut son régime le plus rigoureux, le plus ridicule aussi, et assurément le plus néfaste..." Claude Gevel et Jean Rabot, *op. cit.* .

La relative médiocrité du théâtre de cette époque fut même attribuée par d'aucuns à la rigueur excessive des censeurs. Hallays-Dabot se montre très sévère à l'égard de ses prédécesseurs, dans un souci de manifester, par comparaison, son libéralisme, sans soupçonner que les reproches qu'il fait à la génération de la Restauration pourraient tout aussi bien lui être adressés : "Il en est des barrières opposées à certains courants dramatiques, comme de ces machines qui éclatent si l'on n'a pas ménagé des échappements à la vapeur trop abondante. Il nous semble qu'en ces années difficiles, la censure a parfois manqué de mesure. Beaucoup de pièces auraient pu être jouées, moyennant des atténuations que les auteurs auraient acceptées, et elles n'auraient pas jeté le trouble dans la société..." Hallays-Dabot, *op. cit.* .

Il faut, pensons nous, tenir compte de l'époque pour juger de la censure. Il est sûr que ce dont la Restauration souffrit le plus, à tous les niveaux, ce fut des événements historiques qui l'ont précédée. La censure à caractère politique domina donc toute cette période : interdiction de toucher au régime de la royauté, interdiction d'évoquer les années de la Révolution et par conséquent interdiction de toute référence à des idées de liberté ou d'indépendance ; l'évocation de certains noms propres, comme Voltaire, Napoléon, ou de certaines fonctions comme celles de ministre, préfet, sénateur, fut bannie. Censure politique, donc défense de l'ordre existant. Sur ces deux points, certes, les censeurs de la Restauration furent très sourcilleux. Car la classe dirigeante, l'aristocratie, avait failli disparaître ; la bourgeoisie n'était pas encore omniprésente. Par contre, la censure, pour tout ce qui concerne la morale, la défense de la religion et des moeurs fut plus libre, moins tatillonne qu'elle ne le sera sous la Monarchie de Juillet. Jusqu'à l'arrivée sur scène des premiers drames romantiques, on craignit plus les rappels du passé que les turpitudes du présent. C'est ainsi que des pièces honnies et bannies durant la période suivante, comme l' *Auberge des Adrets*, ou *Robert, chef des brigands*, furent un temps autorisées. La rigueur de la censure s'exerça davantage, sans nul doute, à l'encontre d'allusions politiques, même placées dans des périodes reculées, que de tableaux souvent très critiques de la misère sociale existante. La période la plus sévère à notre avis fut la Monarchie de Juillet, au reste moins connue et moins souvent citée.

Le climat politique et social sous la Restauration.

Il convient de rappeler ici la turbulence du public à cette époque et les scandales innombrables auxquels donnaient lieu les représentations théâtrales. Si le rideau tardait à se lever, le parterre entraînait en fureur, battait des mains, sifflait et réclamait des chansons. L'interpellation des acteurs, les injures étaient fréquentes, aussi bien dans les grands théâtres, comme l'Odéon, que dans les petits établissements dits populaires. L'atmosphère de ces "paradis" a été très bien rendue dans les lithographies de Daumier, ou dans le film de Marcel Carné, *les Enfants du Paradis*.

Napoléon, rappelons-le également, avait, dans sa haine des petits théâtres, sources selon lui de trouble et d'immoralité, supprimé dix-neuf d'entre eux et ramené, à Paris, le nombre de salles de spectacles à huit. "Assaini", "moralisé", le théâtre était alors devenu le lieu de rencontre de la bonne société. Les choses changèrent et retrouvèrent un peu l'aspect d'antan avec le retour des Bourbons.

Pourtant, dès 1800, fuyant l'ennui que dégageaient les tragédies déclamées au Français, la bonne société allait se divertir au Boulevard. Or le Boulevard, c'était le mélodrame, c'était Pixérécourt, qui a nourri la jeune génération romantique. Les classes sociales se mélangeaient pour pleurer ensemble. Pixérécourt a d'ailleurs nettement affirmé les intentions pédagogiques de son théâtre, sa volonté de moraliser le public, sans changement, sans bouleversement. "Le mélodrame,... quand la saine morale est sa boussole, surtout quand *rien ne s'y passe qui ne soit à la portée de l'intelligence de la classe ouvrière et manufacturière*, ne peut qu'être utile, politique même, et contribuer de plus à *maintenir cette même classe dans le bon chemin* des qualités morales, si nécessaires au repos de chaque famille et de la société entière Guilbert de Pixérécourt, *Chefs d'oeuvre du répertoire des mélodrames*, Paris, 1925, cité par Martine de Rougemont, *Le mélodrame classique*, dans *Revue des Sciences humaines*, n°162, 1976 (n° 2)". Rien d'étonnant à ce que la censure se soit montrée clément pour un auteur qui déclarait aussi ouvertement sa volonté de soutenir les structures en place. Remarquable affirmation également du rôle pédagogique du théâtre par rapport à un public

illettré, déclaration qui sera reprise par les romantiques d'abord, puis par les socialistes à la veille de la Révolution de 1848. Sous la Restauration, on pouvait bien pleurer et rire ensemble, mais chacun devait rester à sa place, dans le "bon chemin". La censure était là pour y veiller. Le mélodrame changea profondément de caractère dès 1830, pour devenir un des moyens les plus forts de contestation sociale, un élément de diffusion d'idées d'autant plus éloquent qu'il resta le spectacle "populaire"-type, la seule occasion pour l'artisan et l'ouvrier de côtoyer le bourgeois. Cela dura jusqu'en 1850 ; après cette date, le Second Empire veilla à ce que le théâtre ne fût plus que bourgeois, dans son répertoire comme dans son public.

En 1815, le tumulte politique ne fut jamais aussi grand, après le frein imposé par l'Empire. On retrouve dans les procès-verbaux des censeurs des échos de ce désordre et de la lutte entre l'aristocratie, qui voulait tout oublier, et la nouvelle classe enrichie. Le peuple, quant à lui, localisé au boulevard, fut écarté de toute vie sociale. L'aristocratie à son tour n'eut bientôt plus beaucoup de part à la société, et vécut de plus en plus enfermée dans ses salons du faubourg Saint-Germain. Déjà apparaissait ce qui sera consacré par le règne de Louis-Philippe : le temps de la bourgeoisie d'argent. Mais la peur du passé et de nouveaux troubles demeurait. La bourgeoisie, d'ailleurs, se chargea de créer les tumultes politiques quand elle crut sa richesse menacée par la réapparition des émigrés. Face à l'aristocratie conservatrice, elle se fit momentanément libérale et bonapartiste, tout en tenant à côtoyer les nobles et à s'ennuyer avec eux au Théâtre-Français. C'est la bourgeoisie qui fit à l'Odéon le succès des tragédies de Casimir Delavigne, car dans *les Vêpres siciliennes*, par l'évocation d'un événement de 1282, l'auteur sut très bien exprimer les désirs de la classe à laquelle il appartenait, flatter son amour-propre national, exalter la liberté, présenter une religion tolérante, modérée, libérale. Cette même bourgeoisie fit, peu après, un succès encore plus éclatant aux pièces de Scribe qui représentaient sa réalité quotidienne. On ne pouvait pas vivre éternellement de l'héroïsme de Delavigne.

Pour assurer la censure, le régime sut faire appel, nous l'avons vu, à de fortes personnalités, dévouées, convaincues, ayant fait auparavant la preuve de leur fidélité à une certaine idée d'aristocratie politiquement ultra-royaliste, idéologiquement libérale. Ce fut donc contre l'agitation menée par la bourgeoisie d'argent, contre cette nouvelle classe, que les censeurs luttèrent en faisant une chasse impitoyable à la moindre allusion politique.

La censure politique Pour les pièces citées, nous n'avons pas cru devoir donner les références aux procès-verbaux conservés dans la sous-série F/21, car il suffit de se reporter à *l'index par ordre alphabétique des titres des pièces* du présent inventaire pour trouver les cotes de F/21 (procès-verbaux) et de F/18 (manuscrits).

Tout est facile lorsqu'il suffit, comme dans *la Bataille de Denain*, de demander un changement de nom. Plus difficile est de supprimer les allusions à la tyrannie dans une pièce comme le *Tibère* de Chénier, présenté au Français en 1819. De même, le *Sylla* de Jouy, rempli de références à Napoléon et à sa mort, ne put être suffisamment transformé par les censeurs qui ne prévoyaient pas, en outre, que Talma se ferait le masque approprié. *Henri III et sa cour* d'Alexandre Dumas, mettant en cause la royauté, fut interdit. Le *Léonidas* de Pichat, refusé de 1822 à 1825, dut subir plus de cent corrections pour être enfin autorisé. La moindre allusion à l'empereur était bannie, et Scribe, dans *les Moralistes*, fut censuré pour avoir dit : "ce soir, les napoléons reculent à l'écarté". Hallays-Dabot lui-même pensait qu'exclure aussi totalement certains noms (comme le quai Voltaire, dans *les Nouveaux Adelphe*s de Lesguillon) était "fâcheux, bien plus, peu habile".

Les allusions à l'actualité n'étaient pas non plus très appréciées ; Scribe, par exemple, dut supprimer dans *le Bal champêtre*, joué en 1824, la phrase : "L'amendement est adopté". Ajournement aussi des pièces de Jouy jugées trop républicaines : *Bélisaire*, *Julien dans les Gaules*, et des pièces d'Arnault : *Germanicus*, *Régulus*.

Parallèlement à cette hantise de toute allusion politique passée ou présente, et en conséquence de cela, le grand souci des censeurs fut, pour cette période, comme pour les suivantes d'ailleurs, le maintien de l'ordre social existant et des forces en place. Il ne s'agit pas seulement de défendre la noblesse de cour, ou la bourgeoisie de finance ; les censeurs vont plus loin : chacun, paysan, bourgeois, certes, mais aussi, enfant, adolescent, étudiant, doit rester à sa place. Il faut citer le procès-verbal, admirable en son genre, d'Alisan de Chazet sur *Jérôme Raimbaut*, comédie de Duveyrier et Brazier, autorisée finalement en 1827, après quatre rapports de censure Voir F/21/970 ; ce rapport est également cité par Claude Gevel et Jean Rabot, *op. cit.* . Le thème de la pièce est le suivant : un comte oblige son fils à épouser la fille du menuisier, enlevée et séduite, d'autant que le menuisier avait sauvé le comte pendant la Révolution. Alisan de Chazet écrit : " Le devoir d'un gentilhomme est d'être reconnaissant, mais la convenance s'oppose à ce qu'il donne son

filis à la fille d'un petit marchand. Malgré ces seize ans d'intervalle, c'est encore de la Révolution. Il faut absolument que, pendant ces seize ans, Raimbaut se soit enrichi, et qu'il soit devenu négociant... "

Les exemples pourraient être multipliés à l'infini Une édition des principaux procès-verbaux de censure pour la période suivante, la Monarchie de Juillet, a été réalisée dans notre thèse sur *La censure théâtrale sous la Monarchie de Juillet*. Rien n'a changé depuis 1789. Tout doit rester en l'état. Il est donc dangereux de peindre les classes dites inférieures. Pourtant, avec le ministère plus libéral de Martignac, en 1828, et avec le début du mouvement romantique, se multiplient les pièces brochant sur un fond national, des tableaux révolutionnaires. L'époque semble avoir mieux accepté les révoltes de certaines classes que la trahison d'un homme envers son monde ou, ce qui revient au même, la peinture d'une montée sociale individuelle. Il ne s'agit plus, comme pendant la précédente période d'accalmie, en 1824, avec l'accession de Charles X et la suppression de la censure de la presse, d'interdire quelques allusions politiques et de laisser jouer des pièces auparavant interdites, comme *Germanicus* d'Arnault, *Bélisaire* et *Julien des Gaules* de Jouy, *Léonidas* de Pichat, *Jeanne d'Arc* de Soumet (et son vers célèbre : " L'air de la servitude est mortel aux Français "), *Jean Sans Terre* de Ladières et *les Vêpres siciliennes* de Delavigne, toutes pièces qui développaient des thèmes patriotiques. L'idée de la liberté se double maintenant de la vision d'un peuple en révolution : c'est le cas de *Masaniello* de Moreau et Lafortelle L'autorisation de *Masaniello* nécessitera six rapports ; voir F/21/968. et de *Marino Faliero* de Delavigne. Pour la censure, *Masaniello* est " la preuve du danger des révolutions et de l'inconvénient qu'il y a à sortir de sa sphère ". Si Napoléon continue à être un sujet interdit (Martignac refuse que *le Général* soit joué au Cirque), on autorise des tableaux " empruntés aux mauvais jours de la Révolution " Hallays-Dabot, *op. cit.* : *Avant, pendant et après* de Scribe et Rougemont, *Antoine ou les Trois générations* de Brazier et Duveyrier, *Clotilde ou Trois ans après* de Rougemont et Dupeuty. Grâce à la clémence relative de Martignac, *les Intrigues de cour* de Jouy peut être joué sous le titre transformé d' *une Journée à la cour ; un Complot de famille* de Duval (après neuf rapports) Voir F/21/966. et *une Journée d'élection* de Laville de Mirmont sont enfin autorisés. Certaines pièces évoquant la politique extérieure, *les Petites Créoles*, *les Vêpres siciliennes*, *Agnès de Méranie*, *Sapho*, *Léonidas*, *le Dernier jour de Missolonghi*, paraissent également sur scène.

Les puissances en place sont à protéger : interdiction de faire allusion aux ministres (*le Ministre faussaire* en 1816 fut refusé) ; la défense des " corporations " en place va des ambassadeurs, sénateurs et préfets aux commissaires de police. Les gendarmes, les notaires, les avoués sont à ménager comme... les académiciens. *Le Candidat ou l'Académie de province* Voir F/21/987 de d'Artois, d'Allarde et Théaulon se vit sur le point d'être interdit : " une attaque aussi directe contre une des institutions les plus illustres de nos rois ne me paraît pas pouvoir être tolérée. On y reconnaît cet esprit révolutionnaire qui ne pardonne pas à l'Académie Française de se montrer constamment, soit dans ses élections, soit dans ses principes, indocile à sa misérable et dangereuse influence... " Sous la Restauration, plusieurs des censeurs, rappelons-le, faisaient partie de cette institution.

La défense de la religion.

La protection de l'ordre établi passe par la défense de la religion officielle. La censure, assez indulgente de 1815 à 1827 à l'égard des allusions religieuses, se montra subitement fort tatillonne sur ce sujet en 1828 - période de libéralisme - lorsque, pouvant s'exprimer sur le plan politique, l'esprit public tourna son attention vers la puissance de l'Église. Il faut citer l'étrange destin de *Blanche et Montcassin* d'Arnault qui, interdit en 1798 comme manifestation catholique, se vit fortement censuré en 1826 comme profanation de la foi. La susceptibilité des censeurs allait parfois jusqu'au ridicule : c'est vers 1827 que l'on situe la célèbre anecdote de " la barbe de capucin ", expression qui dut être supprimée dans un vaudeville qui parlait d'une salade alors fort à la mode.

On pourrait multiplier à l'infini, pour la Restauration, comme d'ailleurs pour la Monarchie de Juillet, les exemples de suppression d'expressions telles " que Dieu vous assiste ", " Dieu de Dieu ", de même que la disparition de tous costumes, ou de tous personnages ecclésiastiques Ce fut principalement à propos de la mise en scène que les censeurs insistèrent sur la suppression de toute figuration religieuse : Christ en croix, crucifix, chapelet, robe de cardinaux, chants, chapelles, etc. Voir à ce propos le chapitre sur la censure à l'Opéra dans la thèse d'École des chartes d'Yves Ozanam, *Recherches sur l'Académie royale de musique (Opéra Français) sous la seconde Restauration (1815-1830)*, soutenue en avril 1981. : ainsi dans *Le Tasse* de Duval, *Amy Robsart* de Paul Foucher ou *Jeanne d'Arc* de Soumet. Pour *Vincent de Paul* de Lemaire, la pièce fut suspendue dès sa première représentation. Mais la censure s'attaquait

également aux chefs-d'oeuvre consacrés et n'hésitait pas à reprendre les anciennes querelles : c'est ainsi que *le Tartuffe des grands chemins* fut interdit à l'Ambigu-Comique en 1829. La représentation du *Tartuffe* de Molière provoqua une telle manifestation que la police expulsa la salle de l'Odéon le 22 juin 1825.

La censure des moeurs.

Les censeurs, nous l'avons vu, furent relativement conciliants sur la morale et les moeurs, tant que la distribution des rôles entre les différentes classes sociales ne fut pas remise en cause et tant que le passé hanta encore les esprits ; les fonctionnaires se montrèrent beaucoup plus sévères à cet égard sous la Monarchie de Juillet. Louis XVIII et Charles X choisirent leurs censeurs pour leurs opinions politiques ; Louis-Philippe les choisira pour leur moralité et leur appartenance à une classe bien précise : la moyenne bourgeoisie.

Il ne faut pas croire pour autant que les censeurs de la Restauration se soient totalement désintéressés de la moralité exprimée dans les pièces. Même s'ils affichaient dans leur vie un assez grand laxisme, l'ordre et la dignité étaient à ménager au nom du rôle pédagogique du théâtre auprès du peuple. Les censeurs cependant, actifs, positifs, autoritaires sur les plans politique, social et littéraire, furent plutôt négatifs sur le plan religieux et surtout sur le plan moral. Pour reprendre l'expression de Gevel et Rabot, " il ne leur appartient pas de rendre le théâtre (et le public) vertueux, mais seulement d'empêcher qu'il ne devienne une école d'immoralité ". Claude Gevel et Jean Rabot, *op. cit.* . Le contrôle de l'expression de la moralité resta d'ailleurs le rôle le plus admis et le plus reconnu du public, le moins contesté également, même par ceux qui réclamèrent la suppression de la censure comme Lamartine en 1835 et Victor Hugo en 1848. On pourrait citer bon nombre de grivoiseries supprimées par les censeurs qui témoignaient d'ailleurs, en voyant partout des allusions obscènes, d'un fort mauvais esprit et d'une totale absence d'humour dans leurs procès-verbaux dont la lecture est parfois fort attrayante. Il faut se reporter à la censure du *Marchand d'Amour* de Scribe, Carmouche et Dupin, joué à la Gaîté en 1823 avec la suppression de " la veille d'un mariage, on a besoin de repos ", du *Protecteur* de Théaulon, d'Allarde et d'Artois, joué aux Variétés en 1826 où fut reprochée la phrase : " je ne veux pas que, près de moi, mon mari reste à ne rien faire ", du *Comédien de Paris*, de Théaulon et d'Artois, joué aux Variétés en 1822, où l'on supprima " l'ardeur qui dévore ". *L'Anathème* - on le comprend déjà mieux, la pièce n'étant qu'une accumulation d'horreurs et de meurtres - fut, en 1822, interdite purement et simplement. Le suicide était d'ailleurs systématiquement réprimé, de même qu'était supprimée sur scène toute allusion à la mort, autrement qu'en récit. Citons pour terminer le procès-verbal de la pièce *Il faut bien aimer son mari*, intrigue scabreuse rappelant un peu le thème de *la Mégère apprivoisée*, et montrant une femme fort désagréable le jour de son mariage, heureuse et enjouée le lendemain. " Il faut, dit le censeur, que le changement de la femme soit justifié d'une manière décente ; il faut qu'il soit expliqué pendant le premier acte, par le fait qu'elle n'a pu encore causer avec son mari, qu'elle ne connaît pas ses goûts, ni son caractère... ". Toute pièce doit pouvoir, c'est le grand principe qui demeurera en vigueur jusqu'en 1906, être vue par tous les membres d'une honorable famille, jeune fille comprise.

La censure littéraire.

De tout temps, le principe de la censure fut que l'examineur devait faire taire en lui le critique littéraire. " La censure " soutient Hallays-Dabot, " n'a pas à s'occuper des débats littéraires qui agitent les esprits ; il lui est absolument impossible d'avoir le moindre parti-pris, sous peine de compromettre son autorité. Pour juger les pièces au point de vue de l'art, elle n'a que sa place au parterre. Si, par imprudence, elle soulevait des questions de style, elle blesserait l'écrivain sans le convaincre jamais ". Victor Hallays-Dabot, *op. cit.*

Ce principe fut suivi sous la Monarchie de Juillet, où aucun homme de lettres ne fut nommé censeur. Le problème fut tout différent sous la Restauration, où les ministres voulurent, pour des raisons politiques, choisir des hommes de lettres, tous journalistes, et souvent auteurs dramaturges. Il était, dans ce cas, inévitable que les censeurs de la Restauration fussent tentés de placer leurs appréciations dans les procès-verbaux. Pour *le Bourgeois d'Essonne* de Lassagne, Rochefort et Rousseau, joué au Vaudeville en 1826, on lit : "Il ne se peut rien de plus mauvais que ce vaudeville". Ou bien, à l'occasion d'une oeuvre jouée en 1827 à la Porte-Saint-Martin : " Cette pièce est à sa place à la Porte-Saint-Martin : ce n'y sera qu'une horrible bêtise de plus !", ou encore : "Il n'y a pas le moindre inconvénient moral ou politique à ce que la représentation de cet ouvrage soit permise. Mais hélas ! pauvre vaudeville !", commentaires qui disparaîtront totalement des procès-verbaux sous la Monarchie de Juillet.

Ces appréciations devinrent plus graves lorsque apparurent les grands drames romantiques en 1828. L'hostilité des

censeurs fut immédiate et unanime. Pour *la Maréchale d'Ancre* de Vigny, présentée à l'Odéon en 1829, le censeur note : " L'on ne saurait trop déplorer le système de la nouvelle école qui tend à introduire sur notre théâtre tout ce que l'art et le goût de nos pères s'étaient efforcés jusqu'ici d'en tenir éloigné... J'ai l'honneur de proposer, bien malgré moi, l'admission de ce monstre honoré du nom de drame ". L'on ne saurait avec plus de franchise prendre parti pour les anciens ! Hallays-Dabot n'hésite pas, là non plus, à critiquer ses prédécesseurs et reconnaît que le " mouvement romantique a trouvé dans la censure une opposition assez vive... Les censeurs, à la fin de la Restauration, partisans déclarés de l'ancienne école, avaient en horreur et regardaient comme une monstruosité tout l'appareil mélodramatique des pièces modernes. Les échafauds, les cimetières, les empoisonnements, les suicides, leur semblent des tableaux dangereux. Ils n'admettent pas la place de Grève un jour d'exécution ; dans *Hamlet*, la mise en scène du cimetière est aussi simplifiée que possible..." Il est vrai que, pour les censeurs, Shakespeare n'est toujours qu'un boucher, comme en témoigne le procès-verbal d' *Hamlet*, joué en anglais par le Théâtre Anglais, en août 1827 : " Le rôle du prêtre a été complètement supprimé ; on a de plus élagué avec soin de cette tragédie le bavardage inutile et les tirades philosophiques qui en auraient pu rendre la représentation ennuyeuse ou dangereuse..." Voir F/21/992. , ce qui en dit long sur le respect des censeurs face à l'intégrité d'un texte, même connu.

La querelle entre les censeurs et ceux que l'on commençait à appeler les romantiques atteignit son comble avec Victor Hugo et ses deux drames *Marion Delorme* et *Hernani*. Victor Hugo, qui se méfiait des censeurs, demanda au ministre Martignac le privilège qui avait été accordé à Delavigne pour *la Princesse Aurélie* : à savoir que ce fût Martignac lui-même qui censurât *Marion Delorme*. Le ministre, tout en acceptant de lire la pièce, donna son accord pour que ce fût un seul censeur, et non pas toute la commission, qui s'en occupât. Briffault fut désigné et, malgré sa répugnance, la pièce allait être autorisée quand le changement de ministère donna à La Bourdonnaye le portefeuille de Martignac. *Marion Delorme* dut attendre la Révolution de Juillet pour être jouée.

A cause d' *Hernani*, il y eut, nous y avons déjà fait allusion, un scandale et, de plus, un censeur à jamais déconsidéré. *Hernani* fut, comme *Marion Delorme*, confié *Conseil d'État (Section de législation) : Commission chargée de préparer la loi sur les théâtres ; enquête et documents officiels sur les théâtres*, Paris, décembre 1849, in-4°.) Le procès-verbal de censure d' *Hernani* a été publié par Lucas de Montigny et cité bien des fois par la suite. à Briffault. Voilà quelle fut l'appréciation du censeur qui n'avait jamais dissimulé ses goûts classiques : "L'analyse ne peut donner qu'une idée imparfaite de la bizarrerie de cette conception et des vices de son exécution. Elle m'a semblé un tissu d'extravagances, auxquelles l'auteur s'efforce vainement de donner un caractère d'élévation et qui ne sont que triviales et souvent grossières. Cette pièce abonde en inconvenances de toute nature. Le roi s'exprime souvent comme un bandit, le bandit traite le roi comme un brigand. La fille d'un grand d'Espagne n'est qu'une dévergondée...". Le procès-verbal se termine par un appel à la politique du pire, bien étrange de la part d'un censeur "Toutefois, malgré tant de vices capitaux, je suis d'avis qu'il n'y a aucun inconvénient à autoriser la représentation de cette pièce, mais qu'il est d'une bonne politique de n'en pas retrancher un mot. Il est bon que le public voie jusqu'à quel point d'égarement peut aller l'esprit humain, affranchi de toute règle et de toute bienséance...". *Hernani* fut donc représenté avec le scandale que l'on sait. Il y eut quarante-cinq représentations et quarante-cinq combats : ce fut la "bataille d'Hernani" ; ce fut aussi, nous l'avons vu, l'humiliation publique de Briffault, qui dut faire amende honorable, et la fin de sa carrière de censeur. En conclusion, l'on peut dire que sous la Restauration la censure s'est beaucoup plus occupée de politique que de morale. Non seulement à cause des préoccupations du jour, mais aussi à cause des pièces à succès qui, plus que de questions sociales, traitaient de problèmes politiques, d'allusions et de références historiques. Tout autre sera le souci de la Monarchie de Juillet. Il ne s'agira plus de conflits entre le gouvernement et l'opposition, entre les royalistes et les autres partis, entre la Cour et la bourgeoisie, entre le passé et le présent ; la lutte se portera entre la classe sociale installée et satisfaite, d'une part, et les possibilités de réformes et d'évolution, d'autre part, entre le bourgeois et le prolétaire, entre le présent et le futur inconnu. Bien que larvé, ce sera un combat beaucoup plus intense, sévère et dramatique.

La censure théâtrale de 1830 à sa suppression en 1906

Notre propos n'est pas ici de retracer, même rapidement, toute l'histoire de la répression théâtrale jusqu'en 1906, date de la suppression de la censure. La Révolution de Juillet amena, pour la seconde fois, une période de liberté de cinq années marquée par des projets de loi, non discutés, proposant le rétablissement d'une surveillance préventive des

textes, et par des répressions à l'égard de certaines pièces comme *le Roi s'amuse* de Victor Hugo. Les lois de septembre 1835 devaient mettre fin à tous ces désordres. La censure fut rétablie dans les mêmes conditions que sous la Restauration, avec pour seuls changements l'origine sociale et la mentalité des censeurs.

Nouvelle révolution en 1848, nouvelle suppression de la censure ; mais là encore, pour une période bien courte. La révolution éclate le 22 février 1848. Par décret du 6 mars 1848, la loi du 9 septembre 1835 est abrogée. La censure est supprimée, comme elle l'avait été par la Charte de 1830. Cette nouvelle liberté ne fut pas reçue comme elle l'avait été en 1830, c'est-à-dire comme un bienfait inattendu dont il fallait se hâter de profiter. Elle suscita une importante réflexion sur la permissivité sociale, réflexion qui entraîna l'élaboration d'un grand nombre de textes dont il faut retenir l'enquête menée par le Conseil d'État en 1849 Édouard-Thomas Charton, *Rapport sur le projet de loi concernant les théâtres*, Paris, mars 1850, in-4°. , oeuvre libérale, objective, impartiale, remarquable monument, première réflexion profonde d'un gouvernement sur la liberté de la parole.

Mais la peur, comme en 1830, s'installa et l'on vit bientôt l'État et le public incapables d'assumer cette liberté. La liberté d'entreprise, la faculté pour tout théâtre de s'installer où il voulait et de jouer ce qu'il voulait, fut certes admise ; mais la liberté de création, de parole, devait être, selon les conclusions du Conseil d'État, "condamnée par l'expérience non moins que par la raison." Édouard-Thomas Charton, *Rapport sur le projet de loi concernant les théâtres*, Paris, mars 1850, in-4° . .

Tel fut l'avis du prince-président, qui, comme ses contemporains, attribuait trop de responsabilités au théâtre ; ce qu'il considérait à la fois comme une tribune, une école, un divertissement, ce lieu trop attirant devait être géré et contrôlé. Le théâtre fut aseptisé, stérilisé à tous les niveaux, économique, social et intellectuel. Localisé dans des quartiers transformés pour être habités par les bourgeois, pourvu d'une organisation, d'une gestion et d'un strict règlement auquel Haussmann veilla tout particulièrement, muni d'un répertoire où la comédie de moeurs triomphait, surveillé par une censure qui, elle, ne fut pas modifiée, le théâtre perdit toute influence sur le peuple qui ne s'y rendit plus. Dépourvu de cette fatale réputation d'éducateur, il put alors acquérir cette liberté tant attendue. C'est le cinéma naissant, qui, en 1906, hérita de la méfiance et de la peur, donc de la censure.

C'est bien la peur en effet qui permit le vote, dans le calme et la soumission, de la loi du 30 juillet 1850 rétablissant la censure ; là encore, des raisons politiques et non pas des scandales au théâtre susciterent le vote de cette loi de haine. La révolution politique était terminée depuis un an ; la révolution théâtrale cessa à ce moment. La censure demeura jusqu'en 1906. Entre temps, la liberté industrielle des théâtres avait été proclamée par la loi du 6 janvier 1864 ; supprimée une nouvelle fois le 30 septembre 1870, sur proposition de Jules Simon, rétablie presque aussitôt durant le siège de Paris, la censure fut maintenue par la suite, sans grande utilité, puisqu'on ne compta, sous la Troisième République, que huit pièces totalement interdites.

La loi du 29 juillet 1881 qui donnait enfin la liberté à la presse provoqua, mais dix ans plus tard, un grand débat, à la Chambre, sur la liberté du théâtre. Un projet de loi, accompagné d'une vaste enquête, fut déposé par les députés Proust et Le Senne *Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les propositions de loi : 1° de M. Antonin Proust sur la liberté des théâtres... ; 2° de M. Le Senne, tendant à obtenir l'abolition de la censure... .. par M. Guillemet* . Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, 1891, in-4° . . Cette enquête est aussi précieuse pour l'histoire des théâtres que celle de 1849 et contient les dépositions d'écrivains comme Zola, qui dépassent en générosité celles de Victor Hugo. La censure n'en fut pas pour autant supprimée.

Il convient de souligner le fait qu'elle ne le fut jamais légalement ; en 1906, sur la proposition du député Couyba, le budget attribué aux examinateurs fut tout simplement oublié dans la somme allouée au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. La censure théâtrale disparut en France... par simple suppression des crédits. Personne n'eut le courage de remettre en question le principe de la surveillance des théâtres. La censure du cinéma, décidée dès le 11 janvier 1909, est bien la preuve que rares étaient les personnes qui contestaient l'utilité de la répression des spectacles.

L'imprécision des textes juridiques sur la censure résume tout son problème. Ambiguïté des termes de la loi de 1790 ; phrase imprécise de la Charte de 1830 ; articles provisoires et jamais remis à l'étude des lois de 1835 et 1850 ; illégalité permanente des mesures prises. N'est-ce pas la preuve que le contrôle de la pensée et de la parole est toujours vain et dérisoire ? A quelles directives, à quels principes le soumettre ? Comment fixer des limites à la liberté d'expression ?

" L'idée " comme l'a magnifiquement souligné Théophile Gautier " en ce qu'il y a de plus insaisissable, de plus immatériel, de plus divin au monde, ne doit pas voir tomber une seule plume de ses ailes sous les ciseaux de la censure. Que tout verbe s'exprime librement ! " Théophile Gautier, *Histoire de l'art dramatique en France*, Paris, 1858, t. VI, p. 67. .

La censure a probablement toujours été nuisible, aussi bien à l'État qu'à l'art dramatique, aux auteurs et au public. Elle a permis cependant de conserver la mémoire de ce miroir que fut le théâtre, des préoccupations, des réflexes et des peurs, des niveaux de conscience, des connaissances, des mentalités, en somme des hommes du XIX/e/ siècle, bourgeois et prolétaires. C'est à cette institution honnie que l'on doit la prodigieuse réserve de documents, encore inconnue de l'historien d'aujourd'hui, heureusement conservée aux Archives nationales.

NOTES POUR SERVIR À L'INVENTAIRE

I. NATURE DU FONDS. Le fonds de la censure dramatique, aux Archives nationales, concerne essentiellement les scènes parisiennes et le XIX/e/ siècle, soit les années 1800 à 1906 ; il comprend 2 300 pièces manuscrites environ, réparties dans les cartons F/18/581-1556, avec 30 cartons, en plus, de procès-verbaux conservés sous les cotes F/21/966-995.

Ce fonds fut déposé aux Archives nationales en deux temps. Le premier versement, pour la période an VIII-1830, fut effectué le 4 septembre 1832, quelques temps après la première suppression de la censure en 1830. Cette suppression ne dura pas longtemps, et la censure théâtrale, rétablie par les lois du 9 septembre 1835, ne cessa plus, sauf à de très courtes interruptions (1848-1850 et 1870), de s'exercer jusqu'en 1906. Le second versement, bien plus considérable puisqu'il portait sur 70 ans, et non plus sur 30, et bien plus complet, fut réalisé tout de suite après la suppression définitive de la censure, en 1907.

Ces deux versements diffèrent par le mode de classement des pièces. Le premier, qui constitue l'objet du présent inventaire, comprend 88 cartons cotés F/18/581-668 ; il est classé par genres de pièces (comme on peut s'en rendre compte en se reportant au tableau ci-après, dressé sous forme de répertoire numérique) et se divise en 16 cartons de comédies, 1 de drames, 3 de tragédies, 10 de mélodrames, 49 de vaudevilles, 8 d'opéras.

Chaque article comprend 25 à 30 manuscrits, ce qui fait un total de 2 314 oeuvres. Le versement, hélas, est loin de fournir la totalité des pièces jouées sur les scènes parisiennes durant la période 1800-1830. Le fonds ne devient à peu près complet qu'à partir de 1815. La rareté des pièces pour la période napoléonienne s'explique probablement par la destruction massive de cartons oubliés dans les caves de la préfecture de police, lors de l'incendie de 1871. D'après Ch. Schmidt Charles Schmidt, *Introduction à l'état sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères, série F/7, police générale*, t. I, p. 297 à 307. , il s'agirait de "80 cartons de pièces de théâtres soumises à la censure et d'écrits saisis sur la voie publique". Ce chiffre, même s'il est excessif, prouve l'importance des destructions. En effet, le nombre des oeuvres datant du Premier Empire est dérisoire : 171 sur 2 314, toutes les autres pièces étant postérieures.

Le second versement, à peu près complet à partir de septembre, 1835, est classé par théâtres et, à l'intérieur de chaque théâtre, par ordre chronologique. Les deux versements constituant deux fonds nettement distincts, nous avons pensé qu'il valait mieux terminer rapidement l'inventaire du premier versement qui formait un tout, avant d'aborder les 888 cartons et les 20 000 pièces du second versement.

Les 30 cartons de procès-verbaux furent déposés en même temps que le second versement des manuscrits, en 1907. Leur importance varie d'une feuille à un mince cahier quand la pièce pose un problème ; ils comportent de nombreuses lacunes : presque rien pour le Premier Empire ; plus rien à partir de 1866, date à laquelle les procès-verbaux disparaissent. Ont-ils été brûlés dans les locaux de la préfecture de police durant la Commune ? Il est plus probable qu'avec l'Empire libéral, les censeurs ont estimé inutile de dresser des procès-verbaux pour des pièces qui finissaient presque toujours par être autorisées et qu'ils ont pensé qu'il suffisait de mentionner succinctement, sur le manuscrit lui-même, les passages inacceptables.

Pour certains théâtres, des années entières de procès-verbaux ne figurent pas : nous n'avons plus rien sur l'Ambigu-Comique pour les années 1815 à 1825 ; de nombreuses années du Théâtre-Français manquent également ; certains genres de pièces, enfin, font rarement l'objet d'un procès-verbal : pantomimes, tableaux, ou autres scènes sans parole.

Le dépôt des manuscrits au Bureau des théâtres se faisait obligatoirement sous forme anonyme, les manuscrits ne devant porter comme mentions que le titre, la date du dépôt et le nom du directeur du théâtre. C'est pourquoi les auteurs des inventaires qui ont été dressés jusqu'à présent se sont contentés de relever les titres, sans en chercher ni les auteurs, ni les date et lieu des représentations, et n'ont pu ainsi rendre le fonds utilisable. Les cartons F/18/581-668 ont été inventoriés dans le *Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales* (p. 48-90), mais avec le simple relevé des titres des pièces. H. de Curzon, dans l' *État sommaire des pièces et documents concernant le théâtre et la musique conservés aux Archives nationales*, a tenté pour une cinquantaine de manuscrits de retrouver les auteurs, mais, selon lui, " cette recherche, si elle voulait s'appliquer à toutes les pièces sans exception, serait d'une difficulté inouïe, et probablement pour beaucoup inutile ". Henri Patry, pour le versement suivant, a seulement énuméré les titres des pièces, sans jamais chercher à identifier les auteurs.

Nous ne nous serions pas lancée dans une telle entreprise, et ce fonds d'une richesse insoupçonnée serait resté inutilisé, inexploité et méconnu, sans l'existence d'un ouvrage récent, *The Parisian Stage*, de Charles Beaumont Wicks, professeur à l'Université d'Alabama aux États-Unis. M. Beaumont Wicks s'est en effet attaché depuis 30 ans à dresser la liste de toutes les pièces jouées sur les scènes parisiennes de 1800 à 1900 ; il ne me semble pas avoir eu connaissance du fonds de la censure aux Archives nationales. D'ailleurs son propos n'est pas de signaler l'existence des pièces sous forme éditée ou manuscrite, mais seulement d'en dresser la liste par ordre alphabétique des titres avec indication de la nature de l'oeuvre (drame, vaudeville, opéra, etc.), des auteurs, de l'endroit et de la date de la première représentation ; travail qu'il a effectué à partir des journaux de l'époque, du fonds Rondel, du *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, et du *Catalogue général des oeuvres... de la Société des auteurs dramatiques*. *The Parisian Stage* nous a été d'une aide très précieuse, mais nous avons également beaucoup utilisé les renseignements apportés par le premier volume du *Catalogue général des oeuvres dramatiques et lyriques faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques*, édité à Paris en 1863. Ce catalogue relève, par ordre alphabétique des titres, toutes les pièces que les auteurs ont soumises à la Société pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits d'auteur. Cette Société, sorte de syndicat avant la lettre, créée par Beaumarchais il y a deux cents ans, comprenait au XIX^e/e siècle la quasi-totalité des dramaturges et a, en conséquence, reçu la plupart des pièces créées. Plus succinct que l'ouvrage de Charles Beaumont Wicks en ce qu'il ne donne aucune date ni aucun nom de théâtre, ce catalogue complète utilement les instruments de travail existants et nous a permis facilement de rendre utilisable l'inventaire publié dans le *Catalogue des manuscrits*. Une difficulté importante résidait encore dans les changements de titres intervenant fréquemment entre les manuscrits et les représentations, soit à la demande des censeurs, soit à la suite d'un désir de l'auteur ou du directeur du théâtre. Sur les 2314 pièces que contiennent les cartons F/18/581-668, il n'en est resté que 69 non identifiées, soit 3 % environ. Il est d'ailleurs pratiquement certain que bon nombre d'entre elles sont parfaitement connues et peut-être même publiées, mais nous n'avons pu les identifier à cause des changements de titres lors des générales ou des reprises. Comment savoir que le manuscrit *la Matinée de bureau* était connu sous le titre *l'Intérieur de bureau* et n'était rien moins qu'une pièce de Scribe ?

Nous avons eu la chance de pouvoir identifier cette pièce, mais la chose est plus difficile pour les innombrables pièces des frères d'Artois, ou de Brazier, ou de Théaulon ou de Merle, ou de bien d'autres de ces auteurs dramaturges si prolifiques qui n'hésitaient pas à remettre sur le marché des pièces déjà connues en se contentant d'en changer le titre. La mention de l'édition nous a paru essentielle. Il nous a semblé en effet que c'était la seule façon de signaler l'intérêt du fonds, au point de vue littéraire, en montrant que les Archives nationales étaient l'unique endroit où trouver beaucoup de ces pièces inédites et perdues, sans l'institution de la censure. Sur 2314 pièces, nous en avons recensé 1 022 non publiées, soit un peu plus de 40 %. Pour rechercher l'édition, nous nous sommes uniquement servie du *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*.

Il va sans dire qu'il a pu exister des éditions de ces 1 022 pièces, dont le dépôt légal n'aurait pas été effectué. Mais nous nous sommes refusée à poursuivre des recherches à l'Arsenal ou dans d'autres bibliothèques de province, ce qui nous aurait pris trop de temps, sans grands résultats probablement. L'indication des dates des éditions enfin, lorsqu'elles ont été nombreuses, permet de constater la popularité de l'oeuvre.

De même, il est sûr que les Archives nationales ne sont pas le seul endroit où l'on puisse trouver le manuscrit d'une pièce non éditée. Il faut évidemment consulter les fonds considérables de l'Arsenal (le fonds Rondel étant

principalement constitué de pièces imprimées), de la Bibliothèque nationale (Cabinet des manuscrits), de la Comédie-Française et de la Bibliothèque de l'Opéra. Nous avons, en outre, découvert récemment qu'il existe un fonds de quelque 2 000 manuscrits non identifiés, non classés et portant souvent la mention " manuscrits de censure ", à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, 9-11, rue Ballu, 75009 Paris. Il serait très intéressant de voir si ce fonds recoupe ou complète celui des Archives nationales. Enfin le fonds Breton, composé de 1 627 pièces manuscrites essentiellement de la période 1800-1830, autrefois conservé à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, aujourd'hui versé à l'Arsenal, est un complément indispensable à cet inventaire. Toujours est-il que le fonds de la censure aux Archives nationales est probablement unique au monde par son importance et son intégralité. L'intérêt de ce fonds ne sera désormais plus à souligner car, outre la présence d'oeuvres qui auraient sans cela disparu et qui souvent ont un grand intérêt, peut-être moins sur le plan littéraire que sur le plan des mentalités, les autres manuscrits (ceux des pièces éditées) sont également à consulter : ils sont en effet très souvent corrigés de la main même des auteurs, à la suite des remarques et interdictions des examinateurs. Nous n'avons pas relevé dans l'inventaire ce qui nous semblait être autographe ou copié, n'étant pas assez sûre de nous sur ce point. L'identification est l'affaire des spécialistes. On trouve enfin des pièces jugées perdues et pourtant connues d'écrivains comme Dumas, qui mériteraient d'être redécouvertes et éditées.

Nous avons essayé de montrer dans notre introduction l'importance de ce fonds sur le plan de l'histoire des mentalités, domaine où il est rarissime de trouver des sources aussi riches et concentrées. Les sujets de recherche, à partir des procès-verbaux, seraient innombrables : évolution des genres, des sujets et des thèmes dans le théâtre du XIX^e/siècle ; abus et décadence des références historiques ; raisons de l'essor et de la chute du mélodrame, de l'engouement pour le vaudeville ; problème de l'existence d'un théâtre populaire, etc. La seule étude des titres des pièces, sans parler de celle des thèmes, ne manquerait pas d'intérêt. C'est enfin une source évidente et importante pour l'histoire sociale et parisienne.

II. ARTICULATION DE L'INSTRUMENT DE RECHERCHE. Précédé du répertoire numérique des cartons où ont été signalées les liasses dédoublées à la suite de leur récent encartonnage, et d'une liste des abréviations utilisées, empruntées pour la plupart à l'ouvrage de M. Charles Beaumont Wicks, l'inventaire analytique des articles F/18/581-668 est suivi de trois index : le premier pour les pièces, le second pour les théâtres, le troisième pour les auteurs.

L'inventaire analytique des cartons F/18/581-668 énumère les titres des pièces contenues dans chaque article, suivis de la date et du nom des auteurs. Cette énumération est précédée de la liste des théâtres concernés pour former une unité avec la suite du fonds de la censure qui, après 1835, nous l'avons vu, n'est plus classé par genres de pièces, mais par théâtres. Ce classement par genres, aberrant, était, de plus, difficile à observer pour les archivistes du siècle dernier : comment savoir exactement ce qui différencie une comédie d'un vaudeville ? Les cartons F/18/581-596 contiennent certes les comédies dites classiques, en plusieurs actes et souvent en vers. Mais on rencontre de nombreuses autres comédies dans les cartons F/18/619-667 intitulés : vaudevilles, en fait véritables mélanges où furent classées les courtes pièces en un acte, en général légères et comiques, vaudevilles certes, mais aussi farces, monologues, prologues, préludes, parodies, etc. Encore des erreurs se sont-elles glissées, et l'on trouve quelques drames parmi les comédies ou les vaudevilles, ou au contraire des comédies parmi les drames.

L'index des pièces constitue la partie essentielle de l'inventaire. Il comprend, en effet, les références nécessaires à la connaissance de la pièce : titre, nature de la pièce, auteurs, date et lieu de la première représentation, cotes des archives et publication éventuelle.

L'index par théâtres nous a semblé également nécessaire, ne serait-ce que pour créer une continuité avec la suite du fonds qui est classé par théâtres. En plus, il était intéressant de voir quels étaient les établissements les plus "productifs". Il n'était pas question de reprendre les titres des pièces que nous avons indiquées par leur seul numéro dans l'index des titres.

L'index des auteurs est particulièrement développé, la plupart des pièces à cette époque étant rédigées par deux, trois ou même quatre auteurs à la fois. En fait, un seul d'entre eux rédigeait et les autres se contentaient le plus souvent d'apposer leur signature. Des couples se sont ainsi constitués : Scribe et Théaulon, Ymbert et Varner, d'Artois et Brazier, etc. Pour l'index des auteurs, nous avons jugé utile de reprendre le titre des pièces, suivi du numéro de l'index

des titres. A la fin de cet index, nous avons dressé la liste des 69 pièces non identifiées.

Le travail ainsi effectué n'est en fait que la reprise de différents travaux précédents, mais il rend enfin accessible ce fonds de la censure, trop longtemps méconnu. Nous avons utilisé, en plus des différents inventaires et études déjà mentionnés, le *Catalogue des manuscrits*, l'ouvrage de M. Charles Beaumont Wicks, *The Parisian Stage*, le *Catalogue de la Société des auteurs dramatiques*, une table en 12 boîtes de fiches (inventaire n° 1126) dressée, entre autres, par M/me/ Mireille Rambaud, qui reprend les titres des pièces dont on a conservé le procès-verbal de censure. Les cartons de F/21 sont un peu sacrifiés dans cet inventaire, car nous avons pensé qu'il serait trop long et coûteux de dresser la liste systématique des procès-verbaux existants. Nous n'avons donc pas inclus les pièces citées dans F/21 et dont le manuscrit correspondant ne se trouve plus dans F/18, soit que l'ouvrage ait disparu, soit qu'il ait été rendu à ses auteurs après interdiction de la censure (fait très rare, comme nous l'avons vu). Nous nous contentons, pour les pièces dont les manuscrits ne sont pas aux Archives nationales, de conseiller aux lecteurs qui voudraient savoir s'il en existe éventuellement un procès-verbal de se reporter à cette table sur fiches.

Signalons qu'à la Bibliothèque de l'Opéra (Arch. Div. 12) se trouvent des cahiers groupant par années des procès-verbaux qui semblent être les doubles de ceux conservés aux Archives nationales ; ce pourrait être les rapports collectifs remis, chaque année jusqu'en 1822, par le chef de la Direction de la librairie.

SOURCES ET REFERENCES

Sources complémentaires

• III. SOURCES COMPLÉMENTAIRES AUX ARCHIVES NATIONALES.

- On trouve aux Archives nationales des pièces dans d'autres séries pour la même période 1800-1831. Un inventaire analytique des quatre cartons cités se trouve dans l' *Inventaire anonyme des pièces de la censure*, appartenant à Henri Curzon et très probablement rédigé par lui. Ces pièces sont également pour la plupart citées dans le *Catalogue des manuscrits, conservé aux Archives nationales*, Paris, 1892. et notamment dans les quatre cartons suivants : AB/XIX/82, F/7/4233, O/3/821, et T//1195.
- Dans AB/XIX/82. Papiers de François de Neufchâteau.
- *Le mari Sylphe* (comédie en 1 acte, en vers), auteur inconnu.
- *Orphée et Eurydice* (opéra en 2 actes, en vers), par Moline ; il s'agit ici seulement d'un fragment du premier acte.
- *Protis* (opéra en 2 actes), auteur inconnu ; là encore, il ne s'agit que de fragments.
- *Le Valet de deux maîtres* (comédie en 2 actes, en vers), auteur inconnu ; fragments.
- *Almanzor et Zulime, ou le Barbier de Bagdad* (comédie lyrique en 3 actes, vers et prose), auteur inconnu.
- *Térence* (comédie historique en 1 acte), auteur inconnu.
- *Dialogues en vers*, datant de septembre 1769.
- Dans F/7/4233.
- *Héraclius* (tragédie en 5 actes, en vers) de Corneille, changements proposés : vers changés et ajoutés.
- *La Chaumière et le Château* (ou vice-versa), [vaudeville en 3 actes, prose], par Barré, Radet et Desfontaines. Il s'agit ici du manuscrit corrigé d'une pièce jouée au Vaudeville en 1807.
- *Le Jardinier de Schoenbrunn* (comédie en 1 acte, prose), par de Chazet, joué en 1815, imprimé.
- *La Fête du château* (vaudeville en 1 acte), par de Chazet, joué en 1815 au théâtre de Saint-Cloud ; imprimé.
- *Les Arts et la reconnaissance* (comédie en 3 actes, en prose), par Barré, Radet et Desfontaines.
- *Le Triomphe de Trajan* (tragédie lyrique en 3 actes), par J. Esménard.
- *Alexandre, roi de Macédoine* (tragédie en 3 actes, en prose).
- *Apothéose d'Adam* (scène lyrique en 1 acte, en vers).
- *Les Méprises* (vaudeville 1 acte), de Théodore Pein, joué à Brest en 1813.
- *Françoise de Foix* (opéra comique 3 actes), de Dupaty ; musique de Bouilly et Berton.
- *Tipou, sultan de Myzore* (tragédie en 5 actes), de Jouy ; plan.
- *Othon le grand* (comédie en 1 acte en prose), par Xavier Sirofani, Sicilien, correspondant de l'Institut national de France.

- Dans O/3/281.
- *Cyrus, ou la Prise de Babylone* (tragédie lyrique en 5 actes), de Chénier, joué en 1823.
- *Olimpie, ou le Buffet* (comédie lyrique en 3 actes), de Dieulafoy (musique de Brifaut et Spontini), joué en 1821.
- *Le Fou par amour, ou la Fée des Alpes* (intermède en 1 acte, en vers), par Ségur.
- *Velléda, ou les Gaulois* (tragédie lyrique en 5 actes), joué à l'Opéra en 1811.
- *Philémon et Baucis* (opéra en 1 acte), par Sedaine, musique de Monsigny.
- *Hippomène et Atalante* (ballet pantomime en 2 actes), par Milon, musique de Lefebvre.
- *La Naissance de Vénus* (ballet mythologique en 1 acte), par Milon.
- *La Mort d'Alzire* (polydrame tragique en 3 actes et en vers de 16 syllabes), d'après Voltaire.
- *Arthémise* (opéra en 1 acte), par Lommerson.
- *Jupiter à Larisse, ou l'École des rois* (drame allégorique en 3 actes, en vers).
- *Protée* (opéra-féerie en 5 actes).
- *Bayard à Rebec* (drame héroïque en 3 actes, en vers), de Théaulon et Dreuilhy.
- *Les Houris, ou le Paradis de Mahomet* (opéra en 3 actes), joué à l'Opéra en 1816, de Scribe et Mélesville, musique de Kreutzer et Kreubé.
- *Philippe-Auguste* (opéra en 3 actes).
- Dans T 1195. Papiers de Mendès-Duplessis : 13 pièces de J. Ch. Duplessis, souvent en plusieurs exemplaires.
- *Les Matelots* (comédie en 2 actes, mêlée de chants).
- *Achille et Briséis, ou la Mort d'Achille* (tragédie lyrique en 3 actes).
- *Thétis, ou les Funérailles d'Achille* (tragédie lyrique en 1 acte).
- *Gil Blas de Santillane, ou la Coquette fixée* (comédie-opéra en 3 actes).
- *La Princesse de Babylone* (tragédie lyrique en 3 actes).
- *Olimpie* (tragédie-opéra en 3 actes), joué en 1782. Le manuscrit porte ici des corrections.
- *Pizarre, ou la Conquête du Pérou* (tragédie lyrique en 5 actes), musique de Candeille, Opéra, 1785.
- *Philoctète* (tragédie-opéra en 1 acte). 2 exemplaires avec corrections et variantes, Opéra, 1782.
- [*Philoctète*] (tragédie lyrique en 3 actes), manuscrit sans titre.
- *Ali-Bey* (tragédie en 5 actes), exemplaire avec corrections.
- *Les Incas, ou la Suite de la Conquête du Pérou* (tragédie lyrique en 4 actes).
- *Le Comte de Benyowsky, ou les Exilés du Kamchatka* (comédie héroïque en 4 actes, en vers). Manuscrit portant des corrections.
- *L'Empereur du Maroc, ou la Vengeance en défaut* (comédie lyrique en 3 actes).
- 3 exemplaires portant des versions différentes et des corrections.
- On trouve également des pièces et fragments de pièces dans les articles suivants :
- T 604 /1/ : une comédie et des fragments dramatiques par Chaumette.
- T 668 : trois comédies de Baptiste Biroteau et plusieurs autres fragments de pièces du même auteur.
- T 958 : fragments de pièces par Lebois, autre citoyen révolutionnaire.
- T 1012 : deux dialogues par J. L. Ribraud.
- T 1022 : une scène ajoutée au 3/e/ acte de *Montano et Stéphanie*, opéra de Berton.
- T 1035 : *Fabrice et Caroline*, par Charrin fils.
- T 1036 : cinq pièces de Langlard et des fragments d'autres pièces du même auteur.
- On trouvera aussi des pièces de François de Neufchâteau (dont la fameuse *Paméla*) dans 27 AP ; d'autres pièces figurent dans 29 AP 113 à 118. On pourra s'étonner de trouver des oeuvres jusque dans la série C : *Ariadne à Naxos* de Collenot d'Ancremont (C 202, pièces 67-69), ou dans D (D XXXVIII, 5 : *Sophie et Desframes*, comédie de Sade en 5 actes), ou dans AF III 48, dossier 175.
- Dans F/7/1207 ont été recueillis des extraits et des pièces de deux dramaturges de la Révolution et de la fin de l'Ancien Régime : Marchand et Muterse.
- Enfin, il faut insister tout spécialement sur :
- 1° le fonds de la Maison du roi (O/2) et particulièrement les articles concernant les théâtres : (O/3/ 1599 à 1870),

pourvu d'un inventaire analytique ;

- 2° le fonds du Théâtre national de l'Opéra, AJ/13/, muni d'un inventaire imprimé que l'on doit à M/me/ Brigitte Labat.

- Ce m'est un agréable devoir de remercier ici en tout premier lieu M/me/ Labat, sans l'aide et la compréhension de qui ce travail n'aurait jamais été achevé, MM. Taillemite et Babelon, conservateurs en chef de la Section ancienne, qui m'ont autorisée à faire cet inventaire, bien qu'il portât sur un fonds d'archives du XIX/e/ siècle, M/mes/ Houriez et Felkay qui m'ont aidée de leurs conseils, M. Mathieu, conservateur en chef de la Section moderne, M/me/ Maurin qui a dactylographié ces listes fastidieuses avec tant de soin.

Bibliographie

• BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- CARON (Pierre) et CHASSAING DE BORREDON (Jacques), *Inventaire des articles F/21/1-2588*. Paris, 1908-1933. Ms. 1 registre (inv. 686).

- *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*.

- *Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales*. Paris, 1892.

- *Catalogue général des oeuvres dramatiques et lyriques faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques*. Paris, 1863 et 1882, in-8°.

- CHARTON (Edouard-Thomas), *Conseil d'État. Rapport sur le projet de loi concernant les théâtres*. Paris, Imprimerie nationale, mars 1850, in-4°, 33 p.

- CONIHOUT (Isabelle de), *Recherches sur l'administration de la librairie (1815-1848)*. Thèse soutenue à l'Ecole nationale des chartes en avril 1981 (dactylographiée).

- *Conseil d'État (section de législation) : commission chargée de préparer la loi sur les théâtres ; enquête et documents officiels sur les théâtres*. Paris, Imprimerie nationale, décembre 1849, in-4°.

- CURZON (Henri de), *État sommaire des pièces et documents concernant le théâtre et la musique, conservés aux Archives nationales*. Paris 1899, in-8°, 28 p. (Extrait du *Bibliographe*).

- DESCOTES (Maurice), *Le théâtre et son public*. Paris, 1956.

- *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent*. T. I (introduction à F/7) p. 297 à 300 ; t. III, fascicule 1 (F/18 et F/21).

- GABRIEL-ROBINET (Louis), *La censure*, Paris, Hachette, 1965.

- GALLET-GUERNE (Danielle), *Les sources de l'histoire littéraire aux Archives nationales*, Paris, 1961. 161 p.

- GAUTIER (Théophile), *Histoire de l'art dramatique en France*. Paris, 1858.

- GEVEL (Claude) et RABOT (Jean), *La censure théâtrale sous la Restauration*, dans *Revue de Paris*, 15 novembre 1913, 24 p.

- HALLAYS-DABOT, *Histoire de la censure théâtrale en France*. Paris, 1862, Dentu, 112 p.

- *Inventaire analytique des pièces de théâtre*. Ms. anonyme daté de 1903, signature de H. de Curzon sur la première page.

- JONES (Michèle H.), *Le théâtre national de 1800 à 1830*. Paris, 1972.

- LABAT-POUSSIN (Brigitte), *Archives du théâtre national de l'Opéra. AJ/13/ 1 à 1466. Inventaire*. Paris, 1977.

- LACROIX (Paul), *La bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*. Paris, 1843-45.

- LAROUSSE (Pierre), *Dictionnaire universel du XIX/e/ siècle*.

- *Moniteur universel*.

- MONTIGNY (Lucas de), *Catalogue d'autographes*.

- OLIVIER (Suzanne), *Inventaire des articles F/21/953-1339, concernant les théâtres parisiens*. Un registre dactylographié (inv. 1132).

- OZANAM (Yves), *Recherches sur l'Académie royale de musique (Opéra français) sous la Seconde Restauration (1815-1830)*. Thèse soutenue à l'Ecole nationale des chartes en avril 1981 (dactylographiée).

- PATRY (Henri), *Inventaire des pièces de théâtre soumises de 1830 à 1906 au visa de la censure. F/18/669-1546*. 1931. Manuscrits, 2 registres (inv. 845).

- PROUST (Antonin), *La liberté des théâtres : rapport présenté à la Chambre des députés le 29 octobre 1891*. Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, 1891.
- RAMBAUD (Mireille), *Les sources de l'histoire de l'art aux Archives nationales*. Paris, 1955, in-8°, 173 p.
- *Recueil des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, se rapportant aux théâtres et aux établissements d'enseignement musical et dramatique*. Paris, Imprimerie nationale, 1888.
- *Table alphabétique, sur fiches, des pièces de théâtre ayant fait l'objet de procès-verbaux de censure (F/21/966-995)*, [par Mireille RAMBAUD, Jeanne BOUYER, Lucien CREMIEUX, Marie-Suzanne CERF et Pauline COUTANT]. 1953.
- WELSCHINGER (Henri), *La censure sous le Premier Empire*. Paris, 1882, in-8°.
- WELSCHINGER (Henri), *Le théâtre de la Révolution*. Paris, 1880, in-8°.
- WICKS (Charles-Beaumont), *The Parisian Stage*. 5 volumes. University of Alabama, 1948 à 1979, in-8°.

Inventaire analytique (F/18/581-F/18/668,F/21/966-F/21/995)

F/18/581-F/18/596

Comédies.

1784-1830

F/18/581

Théâtre-Français, Théâtre de l'Impératrice (Odéon), Vaudeville, Ambigu-Comique.

Le Faux imposteur, 1813, par Bilderbeck. - La Partie de chasse, 1814, par Charles Maurice. - La Fille mal gardée, 1814, par Ch. Maurice. - Alexandre et Apelle, 1816 [et non 1814] par La Ville de Mirmont. - L'Auteur et le critique, 1811, par L. C. Chéron. - Le Frondeur hypocrite ou les Deux testaments, ou le Faux bienfaisant, 1808, par Ménégault. - Le Valet intrigué, 1812, par Gensoul. - Le Dupe de sa ruse, ou Il a le diable au corps, 1812, par Garrick. - Est-ce une fille ou un garçon ? ou les Deux belles-mères, 1812, par Bourlin. - Le Pirate, 1813, auteur inconnu. - Le Jeune frondeur, 1811, par Falaise de Verneuil. - Le Jeune philosophe, 1813, par Radet et Coupigny. - Le Curieux, 1807, par Planard. - Une Femme, 1807, par Beaunoir. - Le Père rival, ou l'Amant par vanité, 1806, par Dupaty. - Le Double enlèvement, par Victor. - Le Revers de fortune, ou Gil Blas à la Cour, 1811, par Bourlin et Dorvo. - Le Faux paysan, 1811, par Planard. - Les Projets de divorce, 1809, par J. Dubois. - L'Intérieur de la comédie, 1810, par P. F. Merville. - Le Faux connaisseur, auteur inconnu. - Le Capitaine Laroche, 1806, par Dumersan. - Le Billet au porteur, 1815, par Corsange. - L'Heureux Hasard ou la Convalescence, ou Belle et bonne, ou le Trésor caché, 1812, par Paccard.

1806-1816

F/18/582

Théâtre de l'Impératrice, Vaudeville, Variétés, Odéon, Porte-Saint-Martin.

L'Orgueil puni, 1809, par Mme Julie Molé. - Le Duel favorable, ou Adresse et mensonge, auteur inconnu. - Confiance pour confiance, 1811, par Boirie et Maxime de Redon. - L'Original, ou les Trois épreuves, 1797, par F. B. Hoffman. - A bon chat bon rat, 1808, auteur inconnu. - Le Discret malgré lui, 1814, par G. Duval. - Les Prêtés rendus, 1815, par Balisson de Rougemont, Gentil (et Duveyrier ?). - Pas plus de six plats, ou le Tableau de famille, 1814, par Grossmann. - Pierre et Paul, ou une Journée de Pierre le Grand, 1814, par Lamartelière. - Haine aux deux sexes, ou Amour et mensonges, 1815, par Grétry neveu. - Charlotte Blondel, 1814, par J. P. Paccard. - Amour et délire, ou l'Épreuve fatale, 1812, par F. Mayeur. - Monsieur Dulitige, auteur inconnu. - Ernest, ou le Neveu supposé, 1809, par Bourlin. - La Gageure anglaise, 1814, par Bourlin. - Les vingt-six infortunes de Jocrisse, 1814, par Sewrin. - L'Intrigue bordelaise, 1814, par Lalanne. - Mystère et jalousie, 1815, par Champfeu. - L'Anglais à Paris, par Bertin d'Antilly. - Racine et Cavois, 1815, par Étienne. - Le Mariage de Benoît, ou la Suite du Beverley d'Angoulême, 1815, par Aude. - Le Mari prudent, par Mme Alexandrine Vouté. - La Dédaigneuse, 1803, par Duret. - Les Projets de sagesse, 1811, par H. J. de Latouche. - L'Accord difficile, 1811, par Léger. - L'Entremetteur de mariages, 1811, par F. J. Depuntis.

[1797]1803-1815

F/18/583

Ambigu-Comique, Odéon, Théâtre Français, Variétés.

L'Homme sans caractère, 1808 (s'agit-il de l'Homme content de tout, par Collin d'Harleville ?). - Le Frondeur en défaut, 1828 (?), auteur inconnu. - Les Querelles de ménage, 1815, par Dorvo et Bourlin. - Les Fous prétendus, 1815, (reprise du Fou supposé, par Charlemagne ?). - L'Amour et les vers, ou les Incorrigibles, 1815, par Collin d'Harleville et Decomberousse. - Les Hommes et les Chimères, ou les Disputes, 1815, auteur inconnu. - Les Deux seigneurs, 1816, par Planard et Proisy. - Jocrisse, chef des

brigands, 1815, par Merle et Dumersan. - Paolo, ou les Amants sans le savoir, 1815, par Antreau et Dupin. - Le Gouverneur, ou une Nouvelle éducation, 1815, par Monperlier. - Les Dupes d'elles-mêmes, ou Encore des prétendus (s'agit-il de la Dupe de sa ruse, par Aubertin et Henrion ?). - L'Inconnu, ou l'Envie de parvenir, 1815, par A. Charlemagne. - La lettre équivoque, ou Lequel des deux ?, 1814, par P. F. C. Merville. Le Maladroit, an X, par Richaud-Martelly. Le Railleur, 1816, par Valmoret. - L'Incognito de Meulan, 1814, par Merville. - La Comédie-impromptu, 1811, par H. Simon. - Les Vingt-six infortunes de Jocrisse, 1812, par Dumersan. - Le Médecin malgré lui, 1814, par Decomberousse. - Les Rivaux, ou le Prix au mérite, 1815, par Merville. - Le Renard et le corbeau, 1815, par Delestre-Poirson. - L'École des courtisans, ou une Journée de cour, 1815, par Jouy (?). - Le Cachemire, ou la Bonne maman, 1810, par H. Dupin. - Le Veuf de cinquante ans, 1815, par Dupaty. - Jacquot, 1812, par J. B. Dubois.

[Surtout 1815]

F/18/584

Porte-Saint-Martin, Théâtre-Français, Variétés, Odéon, Gaîté, Ambigu-Comique.
 La Nouvelle Agnès, ou Plus de peur que de mal, 1815, par Bizet. - Le Contrariant, 1815, par Pradel. - Prologue d'ouverture pour l'Odéon, le 1^{er}/ juin 1816, par Andrieux. - L'Incognito, ou le Dîner d'auberge, 1816, par Duveyrier. - Henri IV et Mayenne, 1816, par Théaulon et de Rancé. - Monsieur de Boulanville, ou la Double réputation, 1816, par Picard. - La Fête d'un bourgeois de Paris, ou le Jour et le lendemain, 1816, par Dumersan et Merle. - La Comédienne, 1816, par Andrieux. Le Valet de son rival, 1816, par Scribe et G. Delavigne. Les Comédiennes, ou la Critique de la comédienne, 1816, par Dumersan. - Maître Frontin, ou l'Indemnité conjugale, 1816, par J. B. Dubois. - La Petite guerre, 1816, par Duveyrier. - Alexandre et Apelle, 1816, par La Ville de Mirmont. - Le Secret révélé, 1816, par Monvel et H. Decomberousse. - Brelan de Gascons, ou C'est un des trois, 1816, par Emile Vanderburch. - Jocrisse grand-père, Jocrisse fils et Jocrisse petit-fils, 1816, par Brazier et Dumersan. - Le Chevalier de Canolles, 1816, par J. F. Souque. - Linval et Julie, auteur inconnu. - Un Retour de jeunesse, ou la Matinée aux contrariétés, 1815, par Audibert. - Le Chevalier, ou Tout pour l'amour, 1782, 1817, par Monvel. - L'Homme gris, 1817, par Baudoin d'Aubigny et Poujol. - La Manie des grandeurs, 1817, par Alex Duval. - L'Emprunteur, 1817, par Legrand. - Maria, ou la Demoiselle de compagnie, 1817, par Léger. - L'Esprit de parti, 1817, par Onésyme Leroy et P. N. Bert. - La Pie-Grièche, 1817 [ou 1815], par Beaunoir.

1815-1817

F/18/585

Théâtre-Français, Ambigu-Comique, Variétés, Porte-Saint-Martin, Odéon, Gaîté.
 Le Susceptible par honneur, 1817 [ou 1818], par Gosse. - La Fête de Henri IV, 1816, par Balisson de Rougemont. - L'Anniversaire, ou une Journée de Philippe-Auguste, 1816, par Théaulon et de Rancé. - La Lettre anonyme, 1816, par Charles Maurice. - Une Nuit d'Ispahan, 1816, par Delestre-Poirson et Scribe. - La Pièce sans A, 1816, par J. R. Rondan. - La Maison d'Essonnes, 1816, par Rigaud. - Le Faux bonhomme, 1817, par N. Lemercier. - Le Lüthier de Lubeck, ou Chacun à sa place, 1816, par Barrau (ou Dieulafoy et Gersin ?). - L'Égoïste par régime, 1816, par Longchamps et Laloue. - La Critique de Madame Angot au sérail, 1817, par J. Aude. - Le Capitaine Belleronde, 1817, par Picard. - Le Médisant, 1816, par Gosse. - Les Fausses apparences, 1816, par Descombes. - Les Rivaux congédiés, ou le Duel sans danger, 1816, par Destival. - La Perdrix rouge, 1816, auteur inconnu. - Le Frère et la soeur jumeaux, 1816, par N. Lemercier. - L'Auberge anglaise, 1816, par Revel. - Le Palais de la Vérité, 1817, auteur inconnu. - Le Prisonnier de Newgate, 1817, par Drap-Arnaud. - Le Complot domestique, 1817, par N. Lemercier. - Une Matinée de Henri IV, 1817, par Picard. - La Noce à l'auberge, 1817 [ou 1818], par Ducange. - La Romance et le portrait, ou la Fausse soubrette, 1817, par Charrin et Du Saulchoy. - Le Mouchoir, ou l'Odalisque volontaire, 1817, par Bilderbeck, J. B. Dubois et Duperche. - Maurice et Adrienne, 1816, par Armand Charlemagne.

F/18/586

Comédies [et 1 drame].

Théâtre-Français, Odéon, Gaîté, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique.

Les Anciens amis, 1817, par Picard. - Une Anecdote de 1794, 1818, auteur inconnu. - La Réconciliation par ruse, 1818, par Riboutté. - Les Diables de la rue d'Enfer, ou le Château de Vauvert, 1818, par Dumersan. - Ismaël au désert, ou Agar et Ismaël, 1818, par Lemercier. - Alphonse, ou les Suites d'un second mariage, 1818, par Léger. - Le Bal à la mode, 1818, par J. V. Fontanes de Saint-Marcellin. - L'Ami Clermont, 1818, par Marsollier. - La Préface et le commentaire, 1818, par H. Simon et Théodore d'Hargeville. - Les Arrêts, 1818, par J. V. Fontanes de Saint-Marcellin. - Le Château de ma tante, ou l'Amour et les cartes, par Victor. - La Girouette de village, 1818, par Pujol. - Les Oiseaux et le Chaperon, 1818, par Fontanes de Saint-Marcellin ? - Le Mari en gage, 1818, par de Favières. - La Maison de Jeanne d'Arc, 1818, par R. Périn et Balisson de Rougemont. - Le Misanthrope en opéra-comique, 1818, par Charles-Maurice Descombes. - Partie et revanche, 1818, par de Rancé (ou Riboutté ?). - La Famille Glinet, 1818, par Merville. - La Fille d'honneur, 1818, par A. Duval. - Les Deux fugitifs, 1818, par Hippolyte Magnien et E. F. Varez. - La Cousine Albert, ou la Maîtresse dans la maison, 1818, par Hyacinthe Dorvo. - L'Oncle et le valet, 1819, (reprise de l'Oncle-valet, par A. Duval ?). - Le Capitaine Jacques, 1819, par Delestre-Poirson et Cerfbeer. - Le Tour de faveur, 1818, par M. de Latouche et Émile Deschamps. - Les Querelles de village, ou les Arbitres, 1818, par Dumersan. - Le Mari inquiet, ou le Manteau, 1818, par Andrieux. - A-t-il perdu ? 1818, par Ch. de Longchamps. - Monsieur Lombard, 1818, par Joseph Boivin.

1818

F/18/587

Odéon, Vaudeville, Théâtre-Français, Variétés, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique, Gaîté.

Fiesque et Doria, 1818, par Fontanes de Saint-Marcellin. - Les Projets d'économie, 1818, par Baudoin d'Aubigny. - Les Orphelins, 1818, par Hennet Du Vigneux. - La Jeune veuve, par Delrieu. - La Fille d'honneur, ou l'Hôpital dramatique, 1819, par Arm. d'Artois et Théaulon. - La Pacotille, 1819, par Planard. - La Tante à marier, 1819, par Ducange. - Argent et adresse, 1819 [ou 1820], par M/me/ de Bawr. La Méprise de diligence, 1819, par Caigniez. Orgueil et vanité, 1819, par J. F. Souque. - Les Femmes politiques, 1819, par Gosse. - Crispin Diogène, 1819, par C. M. Descombes. - Les Deux secrets, 1819, par Duveyrier. - Laquelle des trois ? 1816, par M/me/ Talma. - Cadet-Roussel intrigant, 1816, par Brazier et Dumersan. - Le Vieil oncle, 1816, par R. Périn. - Les Deux Philibert, 1816, par Picard. - L'Irrésolu, 1817, par Onésyme Leroy. - La Double méprise, ou les Deux Méricou [sic pour Méricourt], 1817 [ou 1819], par Mlle Vanhove [Mme Talma]. - Les Suites d'une imprudence, 1819, par Vafflard et Fulgence de Bury. - Monsieur de Pomenars, 1819, par M/me/ Sophie Gay. - Les Comédiens, 1820, par Casimir Delavigne. - Le Faux Mentor, 1820, par Hubert Laroche. - L'Infidélité par amour, ou la Rivale d'elle-même, 1816, par Loraux l'aîné. - Le Mariage de Robert de France, ou l'Astrologie en défaut, 1815 [ou 1816], par P. A. Vieillard. - Les Quiproquos, ou la Folle intrigue, 1814, par Ducange. - L'Enfant prodigue, ou les Amis du vieux temps, 1812, auteur inconnu. - Le Duel, ou Hasard et folie, 1819, par Ducange.

[1812] 1815-1820

F/18/588

Porte-Saint-Martin, Gymnase-Dramatique, Variétés, Gaîté.

Les Prometteurs, ou l'Eau bénite de cour, 1812, par Picard. - Le Choix d'un état, 1814, par Lalanne. - Les Solliciteurs et les fous, 1818, par Duveyrier et Lurieu. - Le Tailleur de Jean-Jacques, ou les Deux

Rousseau, 1819, par Simmonin, Balisson de Rougemont et Merle. - Le Flatteur, 1819 [ou 1820], par Gosse. - L'Homme poli, 1820, par Merville. - La Dame noire, 1820, par Baudoin d'Aubigny et Poujols. - Le Mariage du ci-devant jeune homme, ou Il faut faire une fin, 1820, par Balisson de Rougemont, Maréchalle, et H. Tronet. - De près ou de loin, 1820, par Malmonté. - Le Folliculaire, 1820, par La Ville de Mirmont. - L'Artiste ambitieux, 1820, par Théaulon. - Le Café du printemps, 1811, par Picard. - Le Paresseux, ou l'Homme de lettres par paresse, 1820, par J.E.F. Marignié. - Le Mystérieux, ou les Méprises épistolaires, 1820, par Carmouche. - L'Homme aux précautions, 1820, par Désaugiers. - Monsieur David, 1820, par Leroy de Bacre et A. Martin. - L'Amour et le procès, 1820, par Gaugiran-Nanteuil. - Eugène et Guillaume, ou les Amis d'enfance, 1820, par Balisson de Rougemont. - L'Intrigant maladroit, 1820, par Picard. - Le Mari et l'amant, 1821, par Vial. - Le Voyage à Dieppe, 1821, par Vafflard et Fulgence de Bury. - Le Jeune homme en loterie, 1821, par A. Duval. - Monsieur Ragot, ou le Dîner de la diligence, 1821, par Balisson de Rougemont, Duveyrier (et Merle ?). - L'Amant intrigué, ou l'Époux mort et vivant, 1821, par Léon Rabbe. - Le Faux bonhomme, 1821, par A. Duval.

1811-1820

F/18/589

Gymnase-Dramatique, Odéon, Théâtre-Français, Panorama-Dramatique, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin.

Le Parrain, 1821, par Scribe, Delestre et Duveyrier. - L'Hôtel des Invalides, ou la Députation, 1821, par J. B. Dubois. - Le Chinois Hoang-pouf, ou l'Horoscope, 1821, par Bilderbeck et Caigniez. - L'Heureuse rencontre, 1821, par Planard. - La Vengeance d'une femme, ou les Coffres, 1820, par Duvert, Duport et Lauzanne. - La Prise de corps, ou la Fortune inattendue, 1821, par Boirie et Léopold Chandezon. - La Mère rivale, 1821, par C. Bonjour. - La Bascule, ou un Jeu de bourse, 1821, par Vafflard, Picard et Fulgence de Bury. - Le Retour, 1821, par de Rancé. - Le Savetier de la rue Charlot, 1821, par Maréchalle et Ch. Hubert. - La Fausse modestie, ou les Deux ambitions, 1821, par Onésyme Leroy. - André, ou la Maison des bois, 1821, par Caigniez. - Les Plaideurs sans procès, 1821, par Etienne. - Le Marchand de peaux de lapin, 1821, par Maréchalle et Auguste Gombault. - La Fontaine chez Madame de La Sablière, 1821, par Naudet. Le Portrait de mon oncle, 1821, par Jouslin de La Salle. Les Paratonnerres, 1821, par Boirie et Baudoin d'Aubigny. - Ma tante Rose, 1821, par L. T. Gilbert. - Le Père et le tuteur, ou l'École de la jeunesse, 1822, par Théodore et Achille d'Artois. - Une Aventure du chevalier de Grammont, 1822, par Mme Sophie Gay. - L'Ami du mari, 1821 [ou 1822], par Alph. Denis. - Les Deux ménages, 1822, par Picard, Vafflard et Fulgence de Bury. - Les Enfants maîtres, 1822, par Amédée Labesse. - Les Deux pensions, 1822, par Maréchalle et Ch. Hubert.

[Surtout 1821]

F/18/590

Comédies et féeries.

Gymnase-Dramatique, Odéon, Gaité, Théâtre-Français, Panorama-Dramatique, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique.

Lucifer amoureux, 1822, auteur inconnu. - Monsieur Tourniquet, 1822, auteur inconnu. - Le Vieillard malgré lui, 1822, attribué à Mme de Staël. - Le Drôle de corps, 1822, par Sewrin. - Le Pour et le contre, ou le Procès du mariage, 1822, par Sewrin. - Le Testament singulier, 1806 et 1822, par Arm. Charlemagne (repris par A. Leroy de Bacre ?). - Les Quatre âges, 1821 [ou 1822], par Merville. - La Lampe merveilleuse, 1822, par Merle, Carmouche et Boniface. - Mon Cousin Lalure, 1822, par Montigny. - Esope à la foire, 1822, auteur inconnu. - Le Revenant, 1822, par de Senne. - Les Vendanges de Bagnolet, 1822 [ou 1817], par Maréchalle et Tourret (ou Roustan ?). - La leçon paternelle, ou A quelque chose, malheur est bon, 1822, par Paccard, Pellissier et Désessarts. - L'Amour et l'ambition, 1822, par Riboutté. - Noirville, ou le Corrupteur, 1822, par N. Lemerancier. - Les Deux baillis, ou le Mariage par

correspondance, 1822, par Alex de Ferrière. - Valérie, 1822, par Scribe et Duveyrier. - Les Deux forçats, 1822, par Ernest Renaud, Ménissier et Laloue. - Poucet et Croquemitaine, 1822, par L. Laurier et Taylor. - Fielding, 1822 [ou 1823], par E. Mennechet. - Madame Gigogne, ou les Enfants du Carnaval, 1823, par Ch. Descombes. - Le Veuvage de Manon, ou Cadet Roussel mort et vivant, 1823, par Jules (Dulong ?), Ferd. (Laloue ?) et J. Aude. - La Maîtresse-femme, 1823, par "Louis". - L'Homme aux scrupules, 1822 [ou 1823], par Richard. - L'Hôtel de l'Union, 1823, par Benjamin Antier et Édouard (Damarin ?). - Le Bailli d'Asnières, 1823, par Regnard. - La Parole d'honneur, ou les Deux sergents, 1823, par Ménissier et A. Martin. - Le Vendredi de l'usurier, 1823, par Dulong et Vilmot. - Les Trois Tribby, 1823, par Ménissier, Ernest Renaud et A. Martin.

[1806] 1821-1823

F/18/591

Comédies [et 3 drames].

Théâtre-Français, Odéon, Panorama-Dramatique, Gymnase-Dramatique, Ambigu-Comique, Variétés, Gaîté.

Les Deux Cousines, ou l'Éducation, 1822, par Casimir Bonjour. - Pierre et Thomas, ou les Deux frères Corneille, 1823, par Romieu et Abel Hugo. - La Cousine supposée, 1823, par Villard, A. Payn et R. Périn. - L'Innocence de la campagne, 1823, par Corvisart et Barrois. - La Pièce nouvelle, ou les Assureurs dramatiques, 1823, par Varner (et Scribe ?) - La Romance de la Gavotte, 1823, par Carmouche, de Courcy (et Boniface ?). - La Lettre anonyme, 1823, par Descombes, Ponet et Franconi (jeune). - Le Laboureur, ou Tout pour le Roi, tout pour la France, 1823, par Théaulon, Arm. d'Artois et de Rancé. - L'Auteur malgré lui, 1823, par J. F. Mimaut. - Rodolphe, 1823, par Scribe et Duveyrier. - La Route de Bordeaux, 1823, par Désaugiers, Gentil et Gersin. - Guillaume et Marianne, 1823, par J. F. Bayard. - L'École des béquillards, ou Il faut des époux assortis, 1823 [ou 1824], par Dupin et Dumersan. - Molière au théâtre, 1824, par Bayard et Romieu. - Luxe et indigence, ou le Ménage parisien, 1824, par d'Epagny. - Entre chien et loup, ou le Rendez-vous à la brune, 1824, par Hippolyte Magnien et E. F. Varez. - Ourika, ou la Nègresse, 1824, par Dupenty et Villeneuve. - L'Adjoint et l'avoué, 1824, par A. Romieu et B. A. de Wailly. Le Méchant malgré lui, 1823 [ou 1824], par Dumersan. - La Saint-Louis à Sainte-Pélagie, 1824, par J. B. P. Lafitte. - L'Écolier d'Oxford, 1824, par Vafflard. - Le Propriétaire à la porte, 1824, par Antier et Bilderbeck. - Le Retour de jeunesse, 1824, par A. F. Rigaud. - Le Mari à bonnes fortunes, ou la Leçon, 1824, par Casimir Bonjour. - Le Veuvage et les fiançailles, 1824, par Merville ?. - La Fausse honte, ou les Trois fiancés, 1824, par Duperche. - L'Officier de fortune, 1824, par Raisson et Desclozeaux. - Une Journée de Charles V, 1824, par Aug. et Paul Duport. - Le Tardif, 1822, par J. Gensoul. - L'École des vieillards, 1823, par C. Delavigne.

1822-1824

F/18/592

Odéon, Porte-Saint-Martin, Théâtre-Français.

L'Enfant trouvé, 1824, par Picard et Mazères. - L'École du scandale, 1824, par Crosnier, Jouslin de La Salle et Saint-Maurice. - Roman à vendre, ou les Deux libraires, 1824 [ou 1825], par Bayard. - La Correspondance, 1825, par Mme de Bawr. - Marie, ou la Pauvre fille, 1824, par Mme Sophie Gay. - L'Indiscret, 1825, par Théaulon. - La Ferme et le château, 1825, par Gersin, Théaulon et P. Duport. - Le Roman, ou les Moeurs nouvelles, 1825, par La Ville de Mirmont. - L'Auteur, 1824, par P. Duport. - Les Trois cousins, ou l'Indécision, 1825, par de Rancé. - Les Deux écoles, ou le Classique et le romantique, 1825, par J. Léonard et Ader. - Le Veuvage interrompu, 1824 [ou 1825], par Bayard. - L'Héritage, 1824 [ou 1825], par Ed. Mennechet. - Le Dernier jour de folies, 1825, par Romieu et Bayard. - Les Nouveaux adelphe, 1824 [ou 1825], par Lesguillon. - Le Mort dans l'embarras, 1825, par Gustave de Wailly et Léon de Wailly. - Le Béarnais, ou la Jeunesse de Henri IV, 1825, par Ramond de La Croisette, Fulgence de

Bury et Ledoux. - La Fantasque, 1823 [ou 1825], par O. Leroy. - Les Chapeaux, 1825, par d'Aubigny et Aug. Maillard. - Les Quatre cousins, 1825, par Picard et Malmonté. - La Princesse des Ursins, 1825, par A. Duval. - La Petite maison, 1825 [ou 1826], par Duveyrier. - La Belle-mère et le gendre, 1826, par J. I. Samson. - L'Amitié des deux âges, 1825 [ou 1826], par H. Monier de La Sizeranne. - Racine, ou la Troisième représentation des "Plaideurs", 1825 [ou 1826], par Ch. Magnin. - Héritage et mariage, 1826, par Picard et Mazères. - L'Agiotage, ou le Métier à la mode, 1826, par Picard et A. J. S. Empis. - L'École des veuves, 1826, par G. F. Pillet. - Le Spéculateur, ou l'École de la jeunesse, 1824 [ou 1826], par Riboutté.

1823-1826

F/18/593

Odéon, Gaîté, Gymnase-Dramatique, Théâtre-Français.

Boisrosé, 1825, par Merville et Raison. - La Famille Girard, ou les Prisonniers français, 1825 [ou 1826], par Leroy de Bacre, Ponet et Armand Seville. - Le Portrait d'un ami, 1825 [ou 1826], par E. M. Desclozeaux (et Lurieu ?). - Le Rêve du mari, ou le Manteau, 1826, par Andrieux. - Pauline, ou Brusque et bonne, 1826, par Dumersan. - L'Actrice, ou les Deux portraits, 1826, par J. J. Ader et L. M. Fontan. - Le Duel, ou Dix ans de trop, 1824 [ou 1826], par Léon Halévy. - Les Biographes, 1826, par P. Langlois, A. Cavé et A. Dittmer. - L'Argent, ou les Mœurs du siècle, 1826, par Casimir Bonjour. - Le Jeune mari, 1826, par Mazères. - Une Aventure de Charles V, ou la Rosière par ordonnance, 1822 [ou 1826], par P. Lafitte. - Le Millionnaire, 1826, par Alex. Martin et Marie L ? - Le Tasse, 1826, par A. Duval. - Le Cachemire [1826], par d'Anglemont, J. Ader et Lesguillon. - Le Soldat et le fournisseur, 1827, par Carmouche. - L'Homme habile, ou Tout pour parvenir, 1826 [ou 1827], par V. d'Epagny. - Louis XI à Péronne, 1825 [ou 1827], par Mely-Janin. - L'Amour et les poules, 1826 [ou 1827], par H. Vilmot, Jouslin de La Salle, et A. Lacoste. - Le Généreux par vanité, 1827, par Picard. - La Patrouille, 1827, par Vanderburch et Chapeau. - Les Acteurs par hasard, ou la Comédie, 1826 [ou 1827], par G. Tourret et Laffillard. L'Oncle Philibert, 1827, par Bayard et Gustave de Wailly. - Les Trois quartiers, 1827, par Picard et Mazères. - La Nièce et la pupille, 1826, par Caigniez et Louis. - La Première affaire, 1827, par Merville. - Riche et pauvre, 1827, par Picard. - L'Important, 1826 [ou 1827], par Ancelot. - La Somnambule du Pont-aux-Choux, 1827, par Pellissier et Ch. Hubert.

1822-1827

F/18/594

Comédies [et 1 tragédie].

Théâtre-Français, Odéon, Gaîté, Nouveautés, Ambigu-Comique.

Le Mariage d'argent, 1827, par Scribe. - Anglais et Français, 1827, par Bayard et G. de Wailly. - L'Ami de tout le monde, 1827, par Mme de Bawr. - La Casette, 1827, par de Longchamps. - Chacun de son côté, 1827 [ou 1828], par Mazères. - La Princesse Aurélie, 1828, par Casimir Delavigne. - Le Mariage de circonstance, 1824, par Melchior Boisset. - La Circulaire, 1824 [ou 1828], par Belle et Jacquelin. - Le Naufrage, 1825 [ou 1826], par Lesguillon. - Lambert Symnel, ou le Mannequin politique, 1826 [ou 1827], par Picard et Empis. - Les Préventions, 1825 [ou 1826], par O. Leroy et P. N. Bert. - L'Enthousiaste, 1826, par Joseph Léonard. - L'Amant de sa femme, 1825 [ou 1827], par Duveyrier. - Le Bourgmestre de Blackschwartz, ou les Trois manteaux, 1828, par V. Ducange. - Prologue à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Molière, 1828, auteur inconnu. - Les Éphémères, ou la Vie en un jour, 1828, par Picard et Mazères. - Charles II, ou le Labyrinthe de Woodstock, 1827 [ou 1828], par A. Duval. - L'Oncle au violon, ou la Prison de village, 1828, par Leroy de Bacre et F. de Courcy. - Le Mariage par procuration, ou les Enlèvements, 1827, par Théod. Pein. - Jamais à propos, 1828, par Picard et Empis. - Le Rabot et le cor de chasse, ou le Cousin et le voisin, 1828, par Et. Arago et Anicet Bourgeois. - Le Soldat en retraite, 1825 [ou 1826], par Villeneuve, Jouslin de Lasalle et Dupeuty. - Les Fourberies de Nicolas, " the Rogueries of

Nicolas ", 1826, auteur inconnu. - Je serai comédien, 1824, par Ch. Desnoyer. - Le Sage de vingt ans, 1828, par Drap-Arnaud. - La Demoiselle et la dame, 1828 [ou 1830], par Mazères et Empis. - Les Suites d'un coup d'épée, 1826 [ou 1828], par Ader et Em. Brousse. - L'Appartement, ou Vingt-quatre heures de la vie d'un riche, 1828, par Merville. - Une Journée à la Cour, 1828, par Jouy (?).

1824-1828

F/18/595

Gaîté, Ambigu-Comique, Gymnase-Dramatique, Odéon, Porte-Saint-Martin, Variétés, Théâtre-Français. La Dame et le page, 1827, par Beraud. - La Forêt de Bondy, ou la Fausse peur, 1825, par Pellissier et Lèvesque. - Le Bourgmestre dans l'embarras, 1828, par Antier et Flers. - Le Contrariant, 1828, par Merville. - Le Réveil du charbonnier (jouée pour la 1/re/ fois en 1788), 1828, par Destival. - La Folle journée, ou le Mariage de Figaro, 1784, par Beaumarchais. - Le Comédien en prison, 1828, par Belle et Deforge. - Le Diable boîteux, 1828, par Alexandre. - La Bossue, 1828 [ou 1829], par Ader et Fontan. - La Vieille fille et la jeune veuve, 1829, par Narcisse Fournier et Aug. Arnould. - Les Deux charlatans, 1829, par Dupeuty et Jouslin de Lasalle ? - Cri-cri et ses mitrons, 1829, par Carmouche, Dupeuty et Jouslin de Lasalle. - Le Cousin de Faust, 1828 [ou 1829], par Carmouche, Brazier et Duveyrier. - Le Petit tambour, 1829, par Tournemine et Hippolyte (Leroux ou Lèvesque ?). - L'Ambigu-Comique, ou la Répétition, 1829, par Brazier et Carmouche (?). - Le Complot de famille, ou le Temps passé, 1828 [ou 1829], par A. Duval. - Le Protégé, ou les Dangers de la faveur, 1828, par G. Duval et Dumersan. - Une Journée d'élection, 1823 [ou 1829], par Laville de Mirmont. - Mérinos-Belios, ou l'Autre école des vieillards, 1829, par Balisson de Rougemont et A. Romieu. - Le Pacha et la vivandière, 1829, par A. Signol. - Le Futur de toutes les femmes, par Jules et Valory (Dulong et Mourier). Le Jeune médecin, 1829, par Anicet Bourgeois et B. Antier. Brun et blond, 1829, par A. Lacoste et J. Dulong. - Le Frère et l'amant, 1829, par Fulgence de Bury et Decomberousse. - La Bohémienne, ou l'Amérique en 1775, 1829, par Scribe et Duveyrier. - La Partie d'ânes, 1829, par Th. Nézel, A. Lacoste et H. Villemot. - Le Bon garçon, 1828 [ou 1829], par Picard (posthume) et Mazères. - Les Accidents, 1829 [ou 1830], par Antier, Flers et Varez. - La Fille adoptive, ou Lequel des deux ? 1829, par Chavanges et Chollet.

[1784]1827-1830

F/18/596

Théâtre-Français, Gaîté, Ambigu-Comique, Odéon, Porte-Saint-Martin. La Mari et le protecteur, 1828 [ou 1829], par Casimir Bonjour. - Le Mariage par autorité de justice, 1829, par Villeneuve et Simonnin. - L'Enragé, 1829, par Th. Nézel et (Varez ?). - Mon oncle le bossu, 1829, par Duveyrier, Lafontaine et Eugène de Gaville. - Les Inconsolables, 1829, par Scribe. - L'Amour raisonnable, 1829, par A. de Chavanges. - Le Concierge, et le portier, 1829, par Paul et Auguste. - L'Agent dramatique, ou la Soirée d'un grand seigneur, 1829, par Honoré Rémy. - Les Voleurs et les comédiens, 1829, par Dupeuty et B. Antier. - L'Article de journal, 1830, par L. C. Chéron. - Le Souvenir, 1829 [ou 1830], par Chavanges et A. Maillard. - Le Veuf amoureux, 1830, par Merville ? - Oh ! Qu'nenni !, ou le Mirliton fortal (parodie d'Hernani), 1830, par Brazier et Carmouche. - Les Boîteuses, ou le Sabotier de Muldorff, 1830, par Lurieu. - Cécile, ou le Testament singulier, 1827, par Et. Arago et Villeneuve.

1827-1830

F/18/597/A-F/18/597/B

Drames.

Odéon, Porte-Saint-Martin, Théâtre-Français, Gymnase-Dramatique, Gaîté.

1813-1829

F/18/597/A

Adolphe de Leoben et Maurice Heldeinbourg, 1813, auteur inconnu. - Mathilde (imité du roman de Mme Cottin), 1814 [ou 1823], par Mlle Degotti. - Le Fils naturel, auteur inconnu. - Amélie et Durbach, ou le Philosophe amoureux, 1815, par Merville. - La Morte vivante, 1813, par Caigniez. - Faliero, ou le Doge de Venise, 1821, par Gosse. - Falkland, ou la Conscience, an VI et 1819, par Laya. - Bothwell, 1824, par Empis. - Lord Davenant, 1825, par Gensoul, Vial et Milcent. - Anatole, ou le Petit ramoneur, 1825, par Sauvage. - Le Mauvais sujet, 1825, par Scribe et Camille Pillet. - Preciosa, ou la Bohémienne (imité de P. A. Wolff), 1825, par Sauvage. - Honneur et préjugé, 1825 [ou 1826], par Drap-Arnaud. - L'Intrigue et l'amour (imité de Schiller), 1825 [ou 1826], par Laville de Mirmont. - L'Intrigue et l'amour, 1826, par G. de Wailly. - Louise, 1826 [ou 1827], par Frédéric Dupetit-Méré, Crosnier et Pellissier. - L'Homme du monde, 1827, par Ancelot et Boniface.

F/18/597/B

La Soeur, 1827, par Merville ? - L'Armateur, 1824 [ou 1826], par Chavanges. - Emilia (imité de W. Scott), 1827, par A. Soumet [manque]. - Amy Robsart, 1827, par Paul Foucher et Victor Hugo. - Le Dernier jour de Missolonghi, 1827 [ou 1828], par Ozaneaux. - Perkins Warbec, 1828, par Fontan. - L'Espion, 1828, par Ancelot et Mazères. - L'Espion, 1828, par Drouineau, Fontan et L. Halévy. - Lancastre, 1829, par d'Epagny. - La Soeur de l'éligible, 1829, par Duveyrier et Mourier.

F/18/598-F/18/607

Mélodrames.

1811-1830

F/18/598

Mélodrames [1 féerie et 1 pantomime].

Ambigu-Comique, Gaité, Porte-Saint-Martin.

Almanza, ou le Flambeau fatal, 1814, par Monperlier. - Catherine de Courlande, 1814, par P. de Kock. - L'Enfant venu par la fenêtre, 1814, par Caigniez. - Charles le Téméraire, 1814, par Guilbert de Pixérécourt. - Le Vieux de la montagne, ou les Arabes du Liban, 1814, par Cuvelier de Trie. - Le Prince et le soldat, 1814, par Monperlier. - Maria, ou le Château de Dunbayne [1814 ?], par Mlle C. M. Vanhove (cadette de Mme Talma ?). - La Sibylle, ou la Mort et le médecin, 1815, par Boirie, L. Chandezon, et Dubois. - Le Fils banni, 1815, par Dupetit-Méré. - Le Mariage de Clovis, ou le Berceau de la France, 1815, par Chandezon, Boirie et Dubois. - Le Duc de Montmorency, ou la Bataille de Veillane, 1815, par C. Paul de Kock. - Le Tanneur de Lesseville, 1814 [ou 1815], par Melchior Boisset. - Abenhamet, ou les Deux héros de Grenade, 1815, par A. H. J. Duveyrier. - Le Sergent polonais, 1814 [ou 1815], par Rigaud. - L'An 1835, ou l'Enfant d'un Cosaque, 1816, par Ducange (dit Victor). - L'Honneur ou l'échafaud, 1816, par Mme Barthélémy-Hadot et Laroche. - Imposture et vérité, 1816, par Caigniez et Bilderbeck. - Le Bûcheron écossais, 1813 [ou 1816], par Duveyrier. - La Vallée du torrent, 1816, par Dupetit-Méré. - Éléonore de Lusignan, 1816, par Leblanc de Ferrière et Paccard. - Le Sacrifice d'Abraham, 1816, par Cuvelier et Chandezon. - Boleslas et Sigismond, 1816, par Duveyrier. - La Comtesse de Narbonne, ou le Fils vengeur, 1816, par Pelletier de Volméranges. - Marguerite de Strafford, 1816, par Leblanc de Ferrière et A. Desprez. - La Fille du désert, ou les Germain, 1816, par Duperche et Bilderbeck.

1814-1816

F/18/599/A-F/18/599/B

Mélodrames [et 1 comédie].

Ambigu-Comique, Gaité, Porte-Saint-Martin.

F/18/599/A

Les Deux Walladomir, 1816, par Mme Barthélémy-Hadot et Victor Ducange. - Catinat, ou la Bataille de Staffarde, 1816, par Boirie. - Malek-Adel, 1816, par Leroy de Bacre et Balisson de Rougemont. - La Petite bohémienne, 1816, par Caigniez. - Léon, ou le Château de Montaldi, 1811, par Mme de Bawr. - L'Orphelin de Damas, ou les Talismans, 1815, auteur inconnu. - Le Monastère abandonné, ou la Malédiction paternelle, 1816, par Guilbert de Pixérécourt. - La Gueule du lion, ou la Mère esclave, 1817, par Cuvelier et L. Chandezon. - L'Homicide, ou les Amis du Mongol, 1817, par Cuvelier et Laroche. - L'Artiste et le courtisan, 1817, par La Martelière. - Aurengzeb, ou la Famille indienne, 1817, par Dupetit-Méré. - Les Captifs d'Alger, 1817, par Bernos. - Les Corbeaux accusateurs, ou la Forêt de Cercottes, 1816, par Caigniez et Servant.

F/18/599/B

Hassem, ou la Vengeance, 1816 [ou 1817], par Lamarque de Saint-Victor et Leblanc de Ferrière. - Saphira, 1816 [ou 1817], par Hubert-Laroche. - Léon de Norveld, ou le Prisonnier de Stockholm, 1817, par J. Aude. - La Fille maudite, 1817, par Boirie et Chandezon. - Le Petit Jehan de Saintré, ou la Dame des Belles Cousines, 1817, par Brazier et Dumersan. - Dieu, l'honneur et les dames, 1814 [ou 1815], par Théodore (d'Hargeville ?) et Cuvelier de Trie. - Amour, honneur et devoir, ou le Rapt, 1814 [ou 1815], par P.J. Charrin. - La Pie voleuse, ou la Servante de Palaiseau, 1815, par Caigniez et T. Baudoin d'Aubigny. - Bélisaire (tiré du roman de Mme de Genlis), 1814 [ou 1815], par Cuvelier et J. P. Laroche. - Jean Bart, ou le Voyage en Pologne, 1814 [ou 1815], par Dupetit-Méré. - Christophe Colomb, ou la Découverte du nouveau monde, 1815, par Guilbert de Pixérécourt. - La Grotte de Fingal, ou le Soldat mystérieux, 1815, par Dupetit-Méré et A. Desprez. - Vincent de Paul, ou l'Illustre galérien, 1815, par H. Lemaire. - Isaurine de Walbourg, ou la Révolte de Coperbeg, 1815, par E. Rousseau et Laroche.

F/18/600/A-F/18/600/B

Mélodrames [et 2 mélodrames comiques, 1 drame, 1 comédie héroïque].

Ambigu-Comique, Variétés, Gaîté, Porte-Saint-Martin.

1815-1818

F/18/600/A

Washington, ou l'Orpheline de la Pennsylvanie, 1815, par Baudoin d'Aubigny. - Le Troubadour portugais, 1815, par Th. d'Hargeville, P. de Kock et Varez. - La Marquise de Ganges, ou les Trois frères, 1815, par Boirie et Chandezon. - Jean sans Peur, duc de Bourgogne, ou le Pont de Montereau, 1815, par Boirie et Chandezon. - Les Comtes d'Offen, 1815 [ou 1816], par C. E. Mircourt. - La Famille d'Anglade, ou le Vol, 1815 [ou 1816], par Dupetit-Méré et Fournier. - Le Moulin de Mansfeld, 1815 [ou 1816], par P. de Kock. - Le Suicide, ou le Vieux sergent, 1816, par Guilbert de Pixérécourt. - Alphonse et Inès, ou les Devoirs d'un roi, 1816 [ou 1817], par Leblanc de Ferrière (et Dubois ?). - Onze heures du soir, ou l'Hôtel et la mansarde, 1817, par Boirie, Duveyrier et Merle. - Les Machabées, ou le Siège [ou la Prise] de Jérusalem, 1817, par Cuvelier et Chandezon. - Le Maréchal de Villars, ou la Bataille de Denain, 1817, par Duperche et Dupetit-Méré.

F/18/600/B

Le Passage de la Mer Rouge, ou la Délivrance des Hébreux, 1817, par Hapdé et Cammaille-Saint-Aubin. - Le Duel et le baptême, 1817, par Boirie, Merle et Duveyrier. - Zuma, ou le Serment des Indiens, 1818, par "Mme de B." ? - Le Château de Paluzzi, 1818, par Duveyrier et Boirie. - Le

Garçon sans souci (les 2 derniers actes), 1818, par R. Périn. - Le Prince de Norvège, ou la Bague de fer, 1818, par Ducange. - L'Incendie du village, ou les Représailles, 1818, par Leblanc de Ferrière et J. B. Dubois. - Le Bourgmestre de Saardam, ou les Deux Pierre, 1818, par Boirie, Merle et Duveyrier. - La Chapelle des bois, ou le Témoin invisible, 1818, par Guilbert de Pixérécourt et Balisson de Rougemont. - Le Songe, ou la Chapelle de Glenthorn, 1818, par Duveyrier, Delestre-Poirson et Scribe. - La Cabane de Montainard, ou les Auvergnats, 1818, par Ducange et Dupetit-Méré. - La Forêt de Sénart, ou l'Oncle et le neveu, 1818, par Boirie et Chandezon. - La Ferme embrasée, ou le Proscrit et la fiancée, 1818, par Duveyrier, Merle et Boirie. - Azendaï, ou le Nécessaire et le superflu, 1818, par Caigniez. - La Soeur rivale, 1818, par Bourlin.

F/18/601

Mélodrames [et 2 comédies, 1 pantomime].

Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique, Gaité.

Le Petit chaperon rouge, 1818, par Brazier et Dupetit-Méré. - Le Soldat orphelin, 1818, par Cuvelier. - L'Homme brun, ou le Billet doux, 1818, par Boirie, Merle et J.B. Dubois. - Le Banc de sable, 1819, par Boirie, Merle et Dupetit-Méré. - Les Mexicains, ou l'Idole de Tlascala, 1819, par Duveyrier. - Jean Sbogar, 1819 [ou 1818], par Cuvelier et Chandezon. - La Fille de l'exilé, ou Huit mois en deux heures, 1819, par Guilbert de Pixérécourt. - Le Belvédère, ou la Vallée de l'Etna, 1819 [ou 1818], par Guilbert de Pixérécourt. - Le Chevalier de Calatrava, auteur inconnu. - Le Prisonnier vénitien, 1819, par Ducange (et Dupetit-Méré ?). - Les Frères invisibles, 1819, par Duveyrier, Scribe et Delestre-Poirson. - Le Fils proscrit, ou un Jour à Vincennes, 1819, par Bilderbeck. - La Maison du corrégidor, 1819, par V. Ducange. - Les Chefs écossais, 1819, par Guilbert de Pixérécourt. - Albert de Gènes, ou le Tribunal vénitien, 1819, par Joseph Aude. - Bouton de rose, ou le Pêcheur de Bassora, 1819, par Guilbert de Pixérécourt. - Jean Calas, 1819, par Ducange et Varez. - L'Aventurier espagnol, 1820, par Duveyrier. - Le Mineur d'Auberval, 1820, par Ducange et Dupetit-Méré. - Le Paysan grand seigneur, 1820, par Boirie et Chandezon. - Le Soldat tyrolien, ou le Rocher de Martinsberg, 1820, par Duveyrier et Merle. Alexis, ou la Discipline militaire, 1820, par Ducange. - La Famille Sirven, 1820, par Dupetit-Méré et J. B. Dubois. - Le Vampire, 1820, par Carmouche, Ch. Nodier et A. F. L. de Jouffroy d'Abbans. - Sigismond, ou les Illustres rivaux, 1820, par Varez et Laroche. - Mahomet II, ou les Captifs vénitiens, 1817 [ou 1820], par J. P. M. Du Saulchoy de Bergemont et P. J. Charrin.

1817-1820

F/18/602/A-F/18/602/B

Mélodrames [et 1 drame].

Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique, Gaité, Panorama-Dramatique.

1820-1822

F/18/602/A

Marie Stuart, 1820, par Merle et Balisson de Rougemont. - La Petite Américaine, 1820, par Caigniez. - Manon Lescaut, 1820, par Gosse. - Thérèse, ou l'Orpheline de Genève, 1819 [ou 1820], par Ducange. - La Fille écuyer, 1821, par Perin et Leroy de Bacre. - La Prise de Milan, ou Dorothee et La Trémoille, 1821, par Cuvelier et Chandezon. - La Famille irlandaise, 1821, par Th. Nézel et E. F. Varez. - La Sorcière, ou l'Orphelinat écossais (tiré de Walter Scott), 1821, par Ducange et Dupetit-Méré. - Anne de Boulen, 1821, par Balisson de Rougemont et Dupetit-Méré. - Les Mogols, ou l'Héroïsme de la générosité, 1821, par Joigny et Gilles. - Sidonie, ou la Famille de Meindorf, 1821, par Cuvelier et Chandezon. - Le Mont-Sauvage, ou le Solitaire, 1821, par Pixérécourt. - Le Solitaire, 1821, par Crosnier et Saint-Hilaire. - Jacques, ou la Fatale révélation, 1821, par Boirie et Chandezon.

F/18/602/B

L'Armure, ou le Soldat moldave, 1820, par Cuvelier de Trie et Chandezon. - Le Doge de Venise, 1821, par " Auguste et Ferdinand " (Maillard et Laloue ?). - Valentine, ou le Pauvre père, 1821, par Guilbert de Pixérécourt. - Frank, ou l'Homme de la montagne, 1821, par Rigaud jeune et Antier. - Victor, ou l'Enfant de la forêt, 1821, par Prévost. - La Bataille de Nancy, prologue, 1821 [ou 1822], par Ducange et Varez. - Élodie, ou la Vierge du monastère, 1822, par V. Ducange et Varez. - Catherine, ou la Bataille du Pruth, 1822, par Boirie et Tournemine. - Paoli, ou les Corses et les Génois, 1822, par Dupetit-Méré et Le Poitevin de Légreville. - Le Château de Kenilworth, 1822, par Boirie et H. Lemaire. - Le Courrier de Naples, 1822, par Boirie, Poujol et Baudoin d'Aubigny. - Eustache de Saint-Pierre, ou le Siège de Calais, 1821 [ou 1822], par Hubert Laroche. - Louise, ou les Deux coups de sabre, 1822, par Béraud et Ch. Puyssaye.

F/18/603/A-F/18/603/B

Mélodrame [et 1 drame].

Panorama-Dramatique, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique, Gaité.

1822-1823

F/18/603/A

Walter de Montbarry, ou les Templiers, 1822, par Balisson de Rougemont. - L'Inconnu, ou les Mystères, 1822, par Varez, Boulé et Mathias Morisot. - M. Benoît, ou l'Adoption, 1822, par C. M. Descombes. - Le Lépreux de la vallée d'Aoste, 1822, par Baudoin d'Aubigny, H. Decomberousse et Merle. - Le Meurtrier, ou les Fiancés siciliens, 1822, par Crosnier et A. V. de Saint-Hilaire. - Jeanne Hachette, ou le Siège de Beauvais, 1822, par Duperche. - Ali Baba, ou les Quarante voleurs, 1822, par Guilbert de Pixérécourt. - Honneur et séduction, ou le Soldat écossais, 1822, par Caigniez et Brisset. - Les Deux forçats, ou la Meunière du Puy-de-Dôme, 1822, par Carmouche, Boirie et Poujol. - Edward, ou le Somnambule [ou Honneur et perfidie], 1822, par H. Albertin et Boirie. - La Pauvre famille, 1822, par Antier et Boisset. - Bertram, ou le Pirate, 1822, par (Raimond) Taylor. - Le Château de Loch-Leven, ou la Reine prisonnière, 1821, par Guilbert de Pixérécourt. Le Jugement des preux, 1822, par Barré. Elfiedi, ou la Vengeance, 1822, par Antier et Martin-Deslandes.

F/18/603/B

Trigolini, ou le Double enlèvement, 1823, par Saint-Hilaire. - La Fausse clef, ou les Deux fils, 1823, par F. Dupetit-Méré et Pellissier. - Les Deux fermiers, ou la Forêt de Saint-Vallier, 1823, par Ménissier, Pierre Dubois et A. Martin. - Fanny, 1823, par Armand Overnay et L. A. Lamarque de Saint-Victor. - Les Deux sergents, 1823, par Baudoin d'Aubigny et A. Maillard. - Le Dévouement du chevalier d'Assas, ou la Bataille de Clostercamp, 1823, par Alexis Dubois. - La Famille Menzicoff, ou les Bizarreries du destin, 1822 [ou 1823], par Duperche. - Valérien, 1823, par Sauvage et A. F. V. de Carrion-Nisas. - Le Remords, 1823, par Chandezon. - Les Inséparables, 1823, par Poujol, Baudoin d'Aubigny et Gust. Delahaye. - Louise, ou le Père juge, 1823, par A. V. de Saint-Hilaire, H. Decomberousse et M. Pichat. - L'Auberge des Adrets, 1823, par B. Antier, A. Lacoste et Alex. Chapponier. - Le Pauvre berger, 1823, par Hyacinthe Decomberousse, Baudoin d'Aubigny et Carmouche. - Le Contrebandier, 1823, par Crosnier et Alex. Dupuis.

F/18/604/A-F/18/604/B

Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin, Gaité.

F/18/604/A

Le Joueur d'orgue, 1823, par Rigaud (jeune) et Chédel. - Marthe, ou le Crime d'une mère, 1822, par Saint-Maurice. - Lisbeth, ou la Fille du laboureur, 1823, par Ducange. - Les Aventuriers, ou le Naufrage, 1823 [ou 1824], par Chandezon et Béraud. - Le Coupable, ou Dix ans d'exil, 1823 [ou 1824], par Merle, Boirie et Lemaire. - Le Vol, 1824, par Dulong et A. Lacoste ? - La Place du Palais, 1824, par Guilbert de Pixérécourt. - Jane Shore, 1823 [ou 1824], par Decomberousse, Chavanges et Jouslin de Lasalle. - Cardillac, ou le Quartier de l'Arsenal, 1824, par Béraud et Chandezon. - Minuit, 1824, par Dupetit-Méré et Crosnier. - La Famille du capitoul, 1824, par Gilles.

F/18/604/B

Le Mulâtre et l'Africaine, 1824, par Dupetit-Méré et Pellissier. - La Pauvre orpheline, 1823, par Caigniez et Paccard. - Le Colonel de hussards, 1824, par Menissier et Chavanges. - Albert, ou le Songe et le réveil, 1823 [ou 1825], par Benj. Antier et Melchior Boisset. - L'Agent de change, ou une Fin de mois, 1824 [ou 1825], par Baudoin d'Aubigny, Maurice Alhoy et Merle. - L'Étrangère, 1825, par Dupetit-Méré et Crosnier (tiré du roman du vicomte d'Arincourt). - Cagliostro, 1825, par A. Béraud et L. Chandezon. - Le Cocher de fiacre, 1825, par Antier, Naigeon et A. B. B. Decomberousse. - Amélie de Mansfield, 1824 [ou 1825], par Hubert Laroche. - La Jambe de bois, 1825, par Poujol, Ch. Hubert et Boirie. - Gustave, ou le Fils adoptif, 1825, par Antier, Bourgeois et Laroche. - Le Médecin d'Altona, 1823, par Decomberousse, Chavanges et Maillard. - Le Fermier Humbert, 1825, par Antier et Bilderbeck. - Elvire, ou les Ruines de la Granca, 1825, par A. Lacoste, Dulong et Vilmot.

F/18/605/A-F/18/605/B

. Mélodrames [2 drames et 1 comédie].

Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin, Gaité.

1825-1827

F/18/605/A

Le Mendiant, 1825, par Poujol, Ch. Hubert et Boirie. - L'Écossaise, 1825, par Mme Barthélemy-Hadot. La Fille du musicien, 1825, par Crosnier, et Leblanc de Ferrière. Le Frère et la soeur, ou les Prisonniers de guerre, 1824 [ou 1825], par A. Béraud et L. Chandezon. - Le Moulin des étangs, 1825 [ou 1826], par Dupetit-Méré, Pellissier et Guilbert de Pixérécourt. - Le Caissier, 1826, par Crosnier, Jouslin de Lasalle et Saint-Maurice. - Le Corrégidor, ou les Contrebandiers espagnols, 1826, par L. Chandezon et Antony Béraud. - Le Monstre et le magicien, 1826, par Merle, A. Béraud (et Crosnier ou Ch. Nodier ?) - Le Vieil artiste, ou la Séduction, 1826, par Fréd. Lemaître, Chavanges, A. B. B. Decomberousse et A. Maillard. - Le Pauvre de l'Hôtel-Dieu, 1826, par Antier, Naigeon et A. B. B. Decomberousse. - La Dame voilée, 1826, par A. Overnay, Berrier et Nézel. - Le Banqueroutier, 1825 [ou 1826], par Overnay, Nézel et Berrier. - Le Charpentier, ou la Mariée de Bercy, 1826, par Ch. Hubert, Poujol (et Boirie ?). - La Couturière, 1826, par Th. Nézel et A. Overnay. - Mac-Dovel, 1826, par V. Ducange. - Cartouche, ou les Suites d'une première faute, 1826 [ou 1827], par Overnay et Nézel.

F/18/605/B

La Fille du portier, 1826 [ou 1827], par Et. Arago et Anicet Bourgeois. - Mandrin, 1827, par Antier, Arago et Crosnier. - Le Collier de fer, 1826 [ou 1827], par Boirie, Poujol et Ch. Hubert. - Le Barbier de Paris, 1827, par Vanderburch et de Kock. - Trente ans, ou Trois jours de la vie d'un joueur,

1827, par Ducange, Beudin, P. P. Goubaux (et A. Dumas ?). - L'Avocat, 1826 [ou 1827], par Et. Arago et Chapeau. - Poulailier, 1827, par B. Antier et Th. Nézel. - Le Contumace, ou le Duel et l'uniforme, 1826, par Saint-Maurice, Jouslin de Lasalle et Crosnier. - Julia, ou les Amis de Florence, 1826, par Poujol, Boirie et M... ? - Le Rôdeur, ou les Deux apprentis, 1827, par L. Chandezon et A. Béraud. - Antonia, ou Milan et Grenoble, 1827, par B. Antier et Naigeon. - Le Peintre italien, 1827, par Carmouche. - Nelly, ou la Fille bannie, 1827, par Pellissier.

F/18/606/A-F/18/606/B

Mélodrames [1 pièce héroïque et 5 drames].

Porte-Saint-Martin, Gaîté, Ambigu-Comique.

1827-1829

F/18/606/A

La Prise de Parga, ou le Brûlot, 1827, par Carmouche, Poujol (et Boirie ou Baudoin d'Aubigny ?). - La Tête de mort, 1827, par Guilbert de Pixérécourt. - Séraphine, ou les Deux filles spectres, 1826 [ou 1827], par N. Lemerrier. - Le Chasseur noir, 1828, par B. Antier, Nézel, Overnay et Fréd. Lemaître. - Morna, ou les Tribus du Caucase, 1826, d'après X. de Maistre. - Cécile, 1827, par Dumersan (et Croisy ?). - Les Natchez, ou la Tribu du serpent, 1827, par Guilbert de Pixérécourt. - La Muette de la forêt, ou les Bûcherons, 1828, par Antier et Guilbert de Pixérécourt. - Quatre heures, ou le Jour du supplice, ou l'Arrêt de mort, 1828, par Lacoste et Alex Chapponier. - La Fiancée de Lammermoor, 1828, par V. Ducange. - Guillaume Tell (imité de Schiller), 1828, par Guilbert de Pixérécourt et B. Antier. - L'Écrivain public, 1828, par Merville et Drouineau. - Le Remplaçant, 1827 [ou 1828], par Antier, A. Lacoste et Vilmoth. - Roc, 1828, par Th. Nézel et Adrien Payn. - Bugg, ou la Colonie hollandaise, 1828, par B. Antier, de Croisy et H. de Flers.

F/18/606/B

Le Bourreau d'Amsterdam, 1828, par Guilbert de Pixérécourt et V. Ducange. - Tom Wild, 1828, par A. Béraud et A. Bourgeois. - Desrues, 1828, par A. Lacoste, L. Chandezon, J. Dulong et Guilbert de Pixérécourt. - La Peste de Marseille, 1828, par Mme Marty, Guilbert de Pixérécourt et Pellissier. - Rochester, 1828 [ou 1829], par B. Antier et Th. Nézel. - Caïn, 1829, par C. H. Dubois d'Avesnes et Beauvalet. L'Aigle noir, 1829, par Guilbert de Pixérécourt et Duveyrier. - Le Fou, 1829, par A. Béraud, A. B. B. Decomberousse et G. Drouineau. - Sept heures, 1828 [ou 1829], par V. Ducange et A. Bourgeois. - Le Panier d'argenterie, 1829, par Merville, Naigeon et Leroy de Bacre. - Nostradamus, 1829, par A. Béraud et Ch. Mourier. - Le Prêteur sur gages, 1829, par Anthony Béraud et Saint-Georges. - Geneviève, ou l'Héritière du soldat, 1829, par Chandezon et ?.

F/18/607

Mélodrames [2 drames et 1 comédie].

Gaîté, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique.

Les Compagnons du chêne, 1829, par Antier, Nézel et Guilbert de Pixérécourt. - Clarisse, ou la Femme et la maîtresse, 1829, par P. Tournemine et Anicet Bourgeois. - Les Deux Raymond, 1829, par Ducange, Brisset et Naigeon. - Paul Morin, 1829, par Marie Aycard et Et. Arago. - L'Industriel de grand chemin, 1829, par Poujol et Chavanges. - Alice, ou les Fossoyeurs écossais, 1829, par C. L. F. Desnoyer, B. Edan et Guilbert de Pixérécourt. - Macbeth, 1829, par Victor Ducange et Anicet Bourgeois. - Newgate, ou les Voleurs de Londres, 1829, par Sauvage et Ozaneaux. - Le Fils de Louison, 1829, par B. Antier et A. B. B. Decomberousse. - Le Vieux fou, 1830, par Antier et Flers. - Pueblo, ou le Jardinier de Valence, 1830, par J. Dulong et A. Lacoste. - L'Homme du peuple, 1829, par Dumersan et Lurieu. - L'Homme du monde (simple note), 1830, par Ancelot et Boniface.

F/18/608-F/18/615

Opéras et opéras comiques.

An VIII-1829

F/18/608

Opéras et opéras comiques [et 1 comédie].

Opéra-Comique national (Théâtre Favart), Porte-Saint-Martin, Théâtre de l'Impératrice (Odéon), Vaudeville.

L'Île déserte, d'après Metastase. - L'Auteur malgré lui, ou la Pièce tombée, 1812, par Claparède (mus. de Jadin). - Le Poète et le musicien, 1811, par Dupaty (mus. de Dalayrac). - Henri IV en voyage, 1812, par Sewrin (mus. Kreutzer et Boïeldieu). - Bayard à Mézières, 1814, par Chazet et Dupaty. - Marguerite de Waldemar, 1812, par Saint-Félix (mus. de G. Dugazon). - Le Prince de Catane, 1813, par R. R. L. Castel (mus. de Nicolo). - Nourma, ou le Règne de douze heures, 1814, par Planard (mus. de Bruni). - Félicie, ou l'Ingénue romanesque, 1815, par Dupaty (mus. de Catrufo). - La Noce écossaise, 1814, auteur inconnu (mus. de Dugazon). - La Redingote et la perruque, 1815, par Scribe (mus. de Kreutzer et F. Kreubé). - Jeannot et Colin, 1814, par Etienne (mus. de Nicolo). - Le Portrait de famille, 1809, par Planard. - Le Mariage extravagant, 1812, par Désaugiers et Valori (?). - Le Moulin de Lieursaint, ou les Héritiers Michaud, 1814, par Planard (mus. de Bochsa). - L'Aventurier, 1812 [ou 1813], par Léber (mus. de Catrufo). - Angela, ou l'Atelier de Jean Cousin, 1814, par Montcloux d'Épinay (mus. de Mme Gail et Boïeldieu). - Mademoiselle de Launay à la Bastille, 1813, par A. Creuzé de Lesser et J. E. Roger (mus. de Mme Gail). - La Leçon d'une femme, 1815, par A. de Charbonnières. - Le Procès, 1815, par H. Duval. - La Sourde-muette, 1815, par Blangini et Valmalette. - Le Roi et la Ligue, ou la Ville assiégée, 1815, par Théaulon et d'Artois (mus. de Bochsa). - Une Matinée de Frontin, 1815, par Léber (mus. de Catrufo). - La Fête d'un bon prince, 1815, par H. Dupin. - Les Noces de Gamache, 1815, par Planard (mus. de Bochsa). - L'Héritier de Paimpol, 1813, par Sewrin (mus. de Bochsa).

1809-1815

F/18/609

Opéra-Comique national (Théâtre Favart), Odéon, Académie royale de Musique (Opéra), Porte-Saint-Martin, Théâtre des Troubadours.

Les Parents d'un jour, 1815, par Balisson de Rougemont. Le Forgeron de Bassora, 1813, par Sewrin (mus. de Kreubé). - La Petite guerre, ou le Remède à la goutte, 1816, par Vial (mus. de Nicolo). - Édouard, ou le Frère par supercherie, 1812, par Duveyrier (mus. de Berny). - Le Chevalier de Sénanges, ou une Porte ouverte et fermée, 1808, par Alexandre (mus. de Berton). - Amour et confiance, ou la Petite école des maris, 1810, auteur et compositeur inconnus. - L'Honneur militaire, ou le Jeune colonel, ou le Colonel, 1813, par Duval (mus. de d'Estourmel). - Les Pages de Louis XIV, ou le Tour de page, 1820, par Aumer (mus. de Girowitz). - Les Ménestrels, ou Amour et vaillance, 1811, par Révéroni Saint-Cyr (mus. de Solié). - Le Hussard noir, ou le Sergent de Neiss, 1808 (s'agit-il des Hussards en cantonnement, par Saint-Elme [mus. de Champein] ?). - Le Mariage singulier, par Magalov. - Frédéric le Grand, roi de Prusse, ou l'Heureux déguisement, par Victor Augier. - Le Serrurier, 1810, auteur et compositeur inconnus. Clarisse, ou Clari, 1820, par L. J. J. Milon (mus. de Kreutzer) (?). - Les Surprises, ou l'Étourdi en voyage, 1806, par Sewrin (mus. de Kreutzer). - La Maison à deux maîtres, 1806, par Desfontaines (mus. de Martini). - Le Duel nocturne, an XIV [1805], par Longchamps. - Le Premier en date, 1814, par Désaugiers (mus. de Catel). - La Méprise, 1814, par Creuzé de Lesser. - Tristesse et gaieté, auteur et compositeur inconnus. - Amour et mauvaise tête, ou la Réputation, 1808, par Arnoult (mus. de Piccini). - Alfred le Grand, roi des Saxons, 1822, par Aumer (mus. de W. Robert, comte de Gallembert) (?). -

Visthnou, 1808, par Lasalle (mus. de Champein). - Alphonse, 1814, par Souriguère de Saint-Marc (mus. de Bochsa). - La Prison pour dettes, an VIII [1800], par Dubois (?). - Les Mariages Samnites, ou les Mariages de Caserte, 1817, par Gardel et Milon (mus. de Dugazon) (?). - La Jeune tante, 1814 [ou 1820], par Duveyrier (mus. de Kreubé).

An VIII-1822

F/18/610

Opéra-Comique national (Théâtre Favart), Académie royale de Musique (Opéra).
Le Mariage par commission, 1815, par Simonnin (mus. de Bruni). - La Lettre de change, 1815, par Planard (mus. de Bochsa). - Un Mari pour étrennes, 1815 [ou 1816], par Théaulon de Lambert et Arm. d'Artois (mus. de Bochsa). - La Comtesse Tronne, 1816, par Scribe (mus. de Guénée). - Les Étourderies, ou la Fête du village voisin, 1816, par Sewrin (mus. de Boieldieu). - L'Une pour l'autre, 1816, par Etienne (mus. de Nicolo). - Les Deux maris, 1816, par Étienne (mus. de Nicolo). - Une Nuit d'intrigue, ou le Retour du bal, 1816, auteur inconnu (mus. de Kreubé). - Charles de France, ou Amour et gloire, 1816, par Théaulon, de Rancé et Arm. d'Artois (mus. de Boieldieu et Hérold). - Le Maître et le valet, 1816, par Gensoul (mus. de Kreutzer). - Le Rossignol, 1815 [ou 1816], par Etienne (mus. de Lebrun). - L'Inconnu, 1816, par Vial et Favières (mus. de Jadin). - La Journée aux aventures, 1815 [ou 1816], par Capelle et Louis Mézières (mus. de Méhul). - La Belle-mère de vingt ans, 1816, par Sewrin et Dumersan (mus. de Kreubé). - Les Rosières, 1817, par Théaulon et de Rancé (mus. de Hérold). - Le Revenant, 1814 [ou 1817], par Grétry neveu (mus. de Grétry). - Les Deux capitaines des hussards, 1817, auteur inconnu (mus. de Nicolo). - Le Ménestrel écossais, 1817, par Fontanes de Saint-Marcellin (mus. de Catel). - La Boucle de cheveux, ou le Caprice d'une jolie femme, 1817, par Hoffman (mus. de Dalayrac). - Le Trompeur malgré lui, 1814 [ou 1817], par Vial (mus. de Bouteiller). - Le Sceptre et la charrue, ou le Sujet à l'épreuve, 1817, de Théaulon et d'Artois (mus. de Piccini). - La Clochette, ou Lucifer page, 1817, par Théaulon (mus. de Hérold). - Le Prince d'occasion, ou le Comédien de province, 1817, par Lamartelière (mus. de Garcia). - Le Frère Philippe, 1817 [ou 1818], par Aug. Duport (mus. de Dourlens). - Plus heureux que sage, 1816, auteur inconnu (mus. de Dourlens).

1815-1817

F/18/611

Opéra-Comique national (Théâtre Favart), Gymnase-Dramatique.
La Ceinture, ou le Faux astrologue, 1818, de J. B. Rousseau, arr. par Demun et Ducis (mus. de Champcourtois). - La Sérénade, 1818, de Regnard, arr. par Sophie Gay (mus. de Mme Gail et Garcia). - Le Retour au hameau, ou la Promesse de mariage, 1818, par Dieulafoy et Gersin (mus. de Benincori). - Une Nuit au château, 1818, par Paul de Kock (mus. de Mengal). - Le Petit chaperon rouge, 1818, par Théaulon (mus. de Boieldieu). - Les Époux indiscrets, ou le Danger des confidences, 1819, par Saint-Elme et Moline de Saint-Yon (mus. de Benincori). - Les Troqueurs, 1819, par Vadé, arr. par Arm. et Ach. d'Artois (mus. de Hérold). - L'Ile de Balibary, 1819, par de Kock (mus. de Mengal). - L'Officier enlevé, ou l'Enlèvement singulier, 1819, par A. Duval (mus. de Catel). - Edmond et Caroline, ou la Lettre et la réponse, 1819, par Marsollier (mus. de Kreubé). - Le Testament et les billets doux, 1819, par Planard (mus. d'Auber). - La Rancune trompée, 1819, par Marmontel (mus. de Piccini). - La Cruche cassée, 1819, par d'Epagny. - Les Courses de Newmarket, 1819 [ou 1818], par Jouy et Merle (mus. de Strunz). - La Bergère châtelaine, 1819 [ou 1820], par Planard (mus. d'Auber). - Elix, ou l'Habitant de Madagascar, 1799, par Ed. de Favières (mus. de Grétry). - Valentin, ou le Paysan romanesque, 1813, par Picard et Loraux (mus. de Berton). - L'Amant et le mari, 1820, par J. F. Roger et Jouy (mus. de Fétis). - Les Voitures versées, ou Comme à Paris, 1820, par Dupaty (mus. de Boieldieu). - La Jeune tante, 1820, par Duveyrier (mus. de Kreubé). - La Dupe de son art, ou les Deux amants, 1809, par Sapey (mus. de Dourlens). - La Grille du parc, ou le Premier parti, 1819, par Boniface et Ancelot (ou par Ancelot,

Audibert et J. Pain ?) [mus. de Panseron]. - L'Auteur mort et vivant, 1820, par Planard (mus. de Héroid). - Une Visite à la campagne, 1820 [ou 1824], par Ferdinand B., et Édouard D. (mus. de Guénée). - Les Caquets, 1821, de Mme Riccoboni, arr. par Vial (mus. de Berton). - Jeanne d'Arc, 1821, par Théaulon et Arm. d'Artois (mus. de Carafa).

[1799, 1809, 1813]1818-1821

F/18/612

Opéras et opéras comiques [1 comédie et 1 intermède].

Opéra-Comique, Gymnase-Dramatique, Panorama-Dramatique, Académie royale de Musique (Opéra).
 Le Souper imprévu, ou le Maître de chapelle, 1821, adapté d'Alex. Duval, par Mme Sophie Gay (mus. de Paër). - Le Jeune oncle, 1821, par H.A.A. Fontenille (mus. de Blangini). - Une Française, 1821, par Henri (mus. de Champein fils). - La Meunière, 1821, par Scribe et Duveyrier (mus. de Garcia). - Emma, ou la Promesse imprudente, 1821, par Planard (mus. d'Auber). - La Vente après décès, 1821, par Etienne (arr. d'après le vaudeville : Rembrandt) [mus. de Dourlens]. - Le Philosophe en voyage, 1821, par P. de Kock (mus. de Kreubé et Pradher). - L'Habit retourné, 1821, par Mendibourg (mus. de Maresse). - Le Négociant de Hambourg, ou le Trésor secret, 1821, par Vial (et Révéroni Saint-Cyr ?) [mus. de Kreutzer]. - Léonore et Félix, ou C'est la même !, 1821, oeuvre posthume de Fontanes de Saint-Marcellin (mus. de Benoist). - Mémoires d'un colonel de hussards, 1820 [ou 1822], par Scribe et Duveyrier. - Le Petit souper, 1822, par d'Epagny ? (compositeur inconnu). - Le Paradis de Mahomet, ou la Pluralité des femmes, 1821 [ou 1822], par Scribe et Duveyrier (mus. de Kreutzer et Kreubé). - Le Pavillon des fleurs, 1822, par Guilbert de Pixérécourt (mus. posthume de Dalayrac). - Le Brahmine, 1822, par Delestre-Poirson (mus. de Piccini). - Nadir et Selim, ou les Deux amis, 1822, par Justin Gensoul (et Naudet ?) [mus. de Romagnesi]. - Aladin, 1822, par Étienne (mus. de Nicolo et Benincori). - Le Solitaire, 1822, par Planard (mus. de Carafa). - Le Coq de village, 1822, par Favart, arr. par Ach. d'Artois (mus. de Kreubé). - Fanfan et Colas, 1822, par Beaunoir, arr. par A. Jadin (mus. de L. Jadin). - Valentine de Milan, 1822, par Bouilly (mus. de Méhul). - Les Adieux au public, 1822, par Scribe (compositeur inconnu). - Les Infidèles, ou A deux de jeu, 1822 [ou 1823], par P. de Kock (mus. de Mengal). - Leicester, 1822 [ou 1823], par Scribe et Duveyrier (mus. d'Auber). - Les Deux cousins, ou le Mariage difficile, 1823, par Guillet (mus. de Bianchi). - Jenny la bouquetière, 1823, par Bouilly et Pain (mus. de Pradher et Kreubé). - Le Muletier, 1818 [ou 1823], par P. de Kock (mus. de Héroid). - L'Intrigue au château, 1823, auteur inconnu (mus. de Catrufo). - Les Deux jumelles, ou les Soeurs jumelles, 1823, par Planard (mus. de Fétis).

1821-1823

F/18/613

Opéras et opéras comiques [et 1 vaudeville].

Gymnase-Dramatique, Odéon, Opéra-Comique.

La Fête française, 1823, par Delestre-Poirson (mus. de Piccini). - Le Maréchal Fabert, ou Petite aventure d'un grand homme, 1823, auteur et compositeur inconnus. - Le Valet de chambre, 1823, par Scribe et Duveyrier (mus. de Carafa). - La Neige, ou le Nouvel Eginhard, 1823, par Scribe et G. Delavigne (mus. d'Auber). - Le Duc d'Aquitaine, ou le Retour, 1823, par Théaulon, Arm. d'Artois et de Rancé. - Les Deux contrats de mariage, 1824, par Planard (mus. de Garcia). - L'Auberge supposée, 1824, par Planard (mus. de Carafa). - Le Roi René, 1824, par Belle et Sewrin (mus. de Héroid). - Le Pari de la duchesse d'Alençon, 1824, par Poisson de La Chabeaussière et Fontenille (mus. de Champcourtois). - Marie Stuart en Écosse, 1823, par Planard et J. F. Roger (mus. de Fétis). - L'Alcade de la Véga, 1824, par Bujac (mus. d'Onslow). - Le Sacrifice interrompu, 1824, d'après Huber, par Saur et Saint-Geniès (mus. de Winter, arr. par Crémon et Vogt). - Les Enlèvements impromptus, 1824, par Planard et de Kock (?). - Léocadie, 1824, par Scribe et Duveyrier (mus. d'Auber). - Les Deux mousquetaires, ou la Robe de chambre, 1824, par Vial et Gensoul (mus. de Berton). - Robin des bois, ou les Trois balles, 1824, trad. de l'allemand Frédéric Kind par Castil-

Blaze et Sauvage (et Scribe ?) [mus. de Weber]. - Le Pensionnat de demoiselles, 1825, par Picard et Vial. - Le Maçon, 1825, par Scribe et G. Delavigne (mus. d'Auber). - Le Lapin blanc, ou Toby, 1825, par Duveyrier et Carmouche (mus. de Hérold). - Les Enfants de Maître Pierre, 1825, par Paul de Kock (mus. de Kreubé). - Le Voyage de cour, ou les Absents ont tort, 1825, par Merville (mus. de Catrufo). - La Dame du lac, 1825, par d'Epagny, Aug. Rousseau, et H. Raison (mus. de Rossini, arr. par Lemièrre de Corvey). - Les Noces de Gamache, 1825, par Sauvage et Dupin (mus. de Mercadante, arr. par Guénée). - Les Français au sérail, ou l'Heureux naufrage, 1824 [ou 1825], par Hyacinthe Albertin et Fleury (mus. de Devienne). - Marguerite d'Anjou, 1826, trad. de l'italien par Sauvage (mus. de Meyerbeer et Crémont). - La Vieille, 1826, par Scribe et G. Delavigne (mus. de Fétis). - Le Timide, ou le Nouveau séducteur, 1826, par Scribe et Boniface (mus. d'Auber).

1823-1826

F/18/614

Opéra-Comique, Odéon.

Marie, 1826, par Planard (mus. de Hérold). - Le Duel, ou une Loi de Frédéric, 1826, par Pellissier et Désessarts d'Ambreville (mus. de Rifaut). - L'École de Rome, 1826, par Lassagne, Vulpian et Rochefort (mus. de Panseron et Roll). - Le Neveu de Monseigneur, 1826, par J. F. Bayard, T. Sauvage (et Romieu ?) [mus. de Rossini et Pacini, arr. par Guénée]. - Ivanhoé, 1826, par Em. Deschamps et Léon (ou Gustave) de Wailly (mus. de Rossini, arr. par Pacini). - Fiorella, ou la Courtisane amoureuse, 1826, par Scribe (mus. d'Auber). - Pyracmond, ou les Créoles, 1826, par Lacour (mus. de Berton). - L'Artisan, 1826 [ou 1827], par Saint-Georges et Simonnin (mus. de F. Halévy). - Une Heure d'absence, 1826, par Loraux (mus. de Berton fils). - Le Loup-garou, 1827, par Scribe et Mazères (mus. de Mlle Louise Bertin). - Tancrede, 1827, par Édouard d'Anglemont et Lesguillon (mus. de Rossini et Lemièrre de Corvey). - Le Colporteur, 1827, par Planard (mus. d'Onslow). - Masaniello, ou le Pêcheur napolitain, 1827, par Moreau et Lafortelle (mus. de Carafa). - L'Eau de Jouvence, 1827, par Duvert et Boniface (mus. de Conradin et Kreutzer). - Gustave l'orphelin, ou le Jeune maréchal des logis, 1827, par Paul de Kock. La Jeune aveugle, 1826, par Chalas et Garay de Monglave (mus. de Girowitz et Poisson). - Les Deux Figaro, 1827, de Richaud-Martelly (mus. de Carafa et Leborne). - Une Nuit de Gustave Wasa, ou le Batelier suédois, 1827, par Leber (et Étienne ?) [mus. de Gasse]. - Les Brigands, 1828, adapté de Schiller, par Sauvage et H. Dupin (mus. de Dalayrac). - Le Prisonnier d'État, 1828, par Cuvelier (mus. de Batton). - Les Rencontres, ou le Même roman, 1828, par Vial et Duveyrier (mus. de Lemièrre de Corvey et Catrufo). - Guillaume Tell, 1828, d'après Sedaine, par Pellissier (mus. de Grétry). - Un Jour de réception, ou le Raout de province, 1828, par Dupin (mus. de Rifaut). - La Violette, ou Gérard de Nevers, 1828, par Planard (mus. de Carafa). - La Fiancée, ou la Réparation, 1829, par Scribe (mus. d'Auber). - Pierre et Catherine, 1829, par Saint-Georges (mus. d'A. Adam). - Les Bohémiens, 1828 [ou 1826], par Sauvage (mus. de Weber). - Le Testament, 1826 [ou 1827], par de Saur et Saint-Geniès (mus. de Rossini). - Emmeline, ou le Charme des souvenirs, 1826 [ou 1827], par Sewrin (mus. de Weigel ?).

1826-1828

F/18/615

Opéra-Comique, Odéon, Académie royale de Musique (Opéra).

Ethelvina, 1827, par Paul de Kock (mus. de Batton). - La Folle de Glaris, 1827, par T. Sauvage (mus. de Kreutzer, J. Payer et Conradin). - La Lettre posthume, 1827, par Scribe et Duveyrier (mus. de Kreubé). - Sangarido, ou le Manteau blanc, 1827, par Planard et Pellissier. - Les Petits appartements, 1827, par Dupin, Varner (et Ymbert ?) [mus. de Berton père]. - Le Mariage à l'anglaise, 1828, par Vial, J. Gensoul (et Milcent ?) [mus. de Kreubé]. - François I^{er}/ et Henri VIII au camp du drap d'or, 1828, par P. de Kock et Noël Lefebvre (mus. de Rifaut et Batton). - Les Deux nuits, 1829, par Bouilly et Scribe (mus. de Boieldieu). - L'Illusion, 1829, par Saint-Georges et Ménéssier (mus. de Hérold). - Guillaume Tell, 1829,

par de Jouy et Hippolyte Bis (mus. de Rossini). - Jenny, 1829, par de Saint-Georges (et Ménissier ?) [mus. de Carafa]. - Le Dilettante d'Avignon, 1829, par Hoffman, arr. par Léon Halévy (mus. de F. Halévy). - Emmeline, 1829, par Planard (mus. de Hérold). - La Table et le logement, 1829, par Dumersan et Lurieu (mus. de Chélad).

1827-1829

F/18/616-F/18/618/B

Tragédies.

1805-1829

F/18/616

Théâtre-Français, Odéon.

La Mort d'Alexandre, 1811, par H. de Clavel. - Marie Stuart, reine d'Écosse, 1805, auteur inconnu. - Vitellie, 1809, par A. de Selve. - Arthur de Bretagne, 1814 [ou 1816], par Aignan. - Charlemagne, 1816, par N. Lemercier. - Jeanne Gray, 1815, par Brifaut. - Germanicus, 1817, par A. V. Arnault. - Phocion, 1817, par Royou. - Hécube et Polyxène, 1819, par d'Herbigny. - Jeanne d'Arc à Rouen, 1817 (ou 1819), par Loeuillard d'Avrigni. - Louis IX, 1817 (ou 1819), par Ancelot. - Démétrius, 1815, par E. J. B. Delrieu. - Charles de Navarre, 1819 (ou 1820), par Ch. Brifaut. - Artaxerce, 1821 [ou 1820], imité de Metastase, par La Ville de Mirmont. - Marie Stuart, 1819 [ou 1820], par P. A. Lebrun. - Charles d'Anjou, 1820 [en fait 1830], par L. Antoine Herblot. - Clovis, 1820, par Viennet. - Jean de Bourgogne, 1820, par Guilleau de Formont. - Baudouin, 1821, par Bernard de Montbrison. - Frédégonde et Brunehaut, 1821, par N. Lemercier. - Oreste, 1821, par Mely-Janin. - Louis IX [ou Saint Louis], 1821, par N. Lemercier. - Jean sans peur, 1820 [ou 1821], par P. Ch. Liadières. - Le Paria, 1821, par Casimir Delavigne.

1805-1821

F/18/617/A-F/18/617/B

Théâtre-Français, Odéon.

1822-1824

F/18/617/A

3 actes d'une tragédie en 5 actes, non identifiée (avec Sylla, Faustus, Catilina comme personnages). - Attila, 1822, par H. Bis. - Régulus, 1822, par L. E. Arnault. - Les Machabées, 1822, par Alexandre Guiraud. - Clytemnestre, 1822, par A. Soumet. - Saül, 1822, par A. Soumet. - Le Comte Julien, 1822 (ou 1823), par A. Guiraud. - Le Maire du palais, 1822 (ou 1823), par Ancelot. - Maxime, ou le Dernier jour de Rome, 1823, par Drap-Arnaud.

F/18/617/B

Pierre de Portugal, 1822 (ou 1823), par Lucien Arnault. - Conrad, ou le Tribunal secret, 1823, par L. Thiessé. - Harold, ou les Scandinaves, 1823 (ou 1824), par P. S. Le Rebours. - Eudore et Cymodocée, 1824, par Gary (et M. Pichat ?). - La Reine de Portugal, 1823, par Firmin Didot. - Jeanne Shore, ou Richard III et Jeanne Shore, imité de Shakespeare et de Rowe, 1823 [ou 1824], par N. Lemercier. - Jane Shore, 1824, par P. C. Liadières. - Arthur de Bretagne, 1823 [ou 1824], par J. J. V. Chauvet [2 ex.]. - Fiesque, 1824, par Ancelot. - Cléopâtre, 1824, par A. Soumet. - Le Maréchal Biron, 1823 [ou 1824], par Du Parc de Locmaria. - Emilie, 1824 (ou 1827), par Flamarion et Lockroy. - L'Orphelin de Bethléem, 1824 [ou 1825], par L... ?. - César, ou la Mort de César, 1823 [ou 1825], par J. C. Royou. - Judith, 1820 [ou 1824], par H. F. I. Decomberousse. - Jeanne d'Arc, 1825, par A. Soumet. - Bélisaire, 1824 [ou 1825], par Jouy.

F/18/618/A-F/18/618/B

Théâtre-Français, Odéon, Porte-Saint-Martin.

1824-1829

F/18/618/A

Le Cid d'Andalousie, 1824 [ou 1825], par P. A. Lebrun. - Sigismond de Bourgogne, 1825, par Viennet. - Alain Blanchard, 1824 [ou 1825], par A. Dupias. - Camille, ou le Capitole sauvé, 1825, par N. Lemercier. - Léonidas, 1825, par Pichat. - Rienzi, 1825 [ou 1826], par G. Drouineau. - Charles VI, 1825 [ou 1826], par La Ville de Mirmont. - Le Siège de Paris, 1826, par d'Arincourt. - Baudouin empereur, 1826, par Louis N. Lemercier. - Françoise de Rimini, 1826 [ou 1827], par Constant Berrier. - Thomas Morus, 1826, par Drap-Arnaud. - Julien dans les Gaules, 1826 [ou 1827], par Jouy. - La Prison de Pompeia, 1827, par P. Lacroix. - Blanche d'Aquitaine, 1826 [ou 1827], par Hippolyte Bis. - Rosimonde, 1825 [ou 1826], par F. E. B. de Bonnechose.

F/18/618/B

Marcel, 1826, par Balisson de Rougemont. - Virginie, 1824 [ou 1827], par A. Guiraud. - Les Guelfes et les Gibelins, 1826 [ou 1827], par A. V. Arnault. - Le dernier jour de Tibère, 1826 [ou 1828], par Lucien Arnault. - Elisabeth de France, 1828, par A. Soumet. - Roméo et Juliette, 1828, par Fred Soulié. - Olga, ou l'Orpheline moscovite, 1828, par Ancelot. - Walstein, 1826 [ou 1828], par P. C. Liadières. - Marie de Brabant, 1828, par Ancelot. - Isabelle de Bavière, 1827 [ou 1828], par E. L. de La Mothe-Langon. - Pertinax, 1828 [ou 1829], par A. V. Arnault. - Marino Faliero, 1829, par C. Delavigne. - Christine de Suède, 1828 [ou 1829], par Brault. - Blanche et Montcassin, ou les Vénitiens, 1826, par Arnault [imprimé anonyme].

F/18/619-F/18/618/667

Vaudevilles.

An X-1830

F/18/619

Vaudevilles [et comédies] 1.

Vaudeville, Variétés (ou Montansier-Variétés), Porte-Saint-Martin, Gaîté.

Soirée des boulevards, ou Petit coup d'oeil sur 1814, 1815, par Moreau et Lafortelle. Les Deux nourrissons, 1815, par d'Allarde et Simonnin. - Le Hussard, 1815, par J. Gabriel. - La Querelle des auteurs, an X (et 1812 ?), par Brazier. - Le Cordier de Samarcande, ou Tout tient au bonheur, 1815, par Moreau de Commagny et Lafortelle. - Les Deux boxeurs, ou les Anglais de Falaise et de Nanterre, 1814, par Désaugiers, d'Allarde et Simonnin. - L'Arbre de Vincennes, ou la Fête d'un bon roi, 1814, par Théaulon, de Lambert et d'Artois. - Les Deux Perruques, ou l'Homme entre deux âges, 1814, par d'Allarde et Sewrin. - La Jeunesse de Henri IV, ou la Fête d'un bon roi, 1814, par Ourry, Merle et Brazier. - Crouton dans son ménage, ou un Dîner d'artiste, 1815, par Dumersan, Brazier et Mainguet. - Le Canal de l'Ourcq, ou la Promenade d'hiver, 1815, par d'Artois et Dumersan. - Le Bachelier de Salamanque, 1815, par Scribe, G. Delavigne et H. Dupin. - Je fais mes farces, 1814 [ou 1815], par Désaugiers, Gentil de Chavagnac et Brazier. - Le Portrait d'Henri IV, ou le Museum au Pont Neuf, 1814, par Simon d'Hautreville. - Le Pied de nez, ou les Trois souhaits, 1814 [ou 1815], par Dumolard. - Le Soldat prussien, ou une Journée du grand Frédéric, 1815, par Balisson de Rougemont et Gentil de Chavagnac. - Nous aussi, nous l'aimons !, ou l'Impromptu du faubourg Saint-Antoine, 1815, par Maréchalle. - La Batelière du Loiret, 1815, par Ourry et Chazet. - Jacques le Savoyard, 1815, auteur inconnu. Le Bouquet des poissardes, ou la Fête du roi, 1815, par Brazier et Dubois. - Le Bouquet du Roi, ou le Marché aux fleurs,

1815, par Désaugiers et Gentil de Chavagnac. - Le Prince chéri, ou les Lys enchantés, 1815, par Théaulon. - Le Chansonnier, ou Quatre pièces dans une, 1816, par Ach. et Arm. d'Artois et Théaulon. - Les Deux Voisins, ou Jean qui pleure et Jean qui rit, 1815, par Sewrin et Brazier.

An X-1816

1. Sous le titre de *Vaudevilles* ont été réunis, dans les cartons F/18/619-668, non seulement les vaudevilles, mais les comédies-vaudevilles en un acte, les parodies, féeries, divertissements, mélodrames-burlesques, folies-parades, proverbes, anecdotes, tableaux-épisodiques, faits-historiques, impromptus, tableaux-villageois, etc., toutes pièces enfin dont le genre était difficilement définissable.

F/18/620

Vaudeville, Nouveaux-Troubadours, Montansier-Variétés, Ambigu-Comique, Variétés, Cité, Opéra-Comique.

Trois pour une, ou Que de peine pour rien, 1815, auteur inconnu. - L'Officiel aux arrêts, 1812 [ou 1814], par Delestre-Poirson. - Les Mariages par surprise, ou la Prédiction, auteur inconnu. - La Première représentation, ou le Couplet d'annonce, 1806, par P. J. Charrin fils. - Le Retour d'un fils, ou les Surprises, 1813, par Radet. - Les Dervis, ou le Roman en Turquie, 1811, par Scribe et Delavigne. - Le Manuel de morale, auteur inconnu. - La Fête de village, ou l'Heureux militaire, 1811, par Etienne (mus. de Nicolo). - Marot dévalisé, ou Marot et sa servante, an VIII [1800], par Lafortelle, Des Faucherets et Chazet. - Edgard, 1811, par Caigniez. - Monsieur Berline, ou l'Intrigue dans la voiture, 1813, auteur inconnu. - L'Épreuve d'un moment, 1811, par Maillard et Rochefort. - Julia, ou les Dangers d'un bon mot, par Vérat et Eustache. - Le Fou de Bergame, ou le Déjeuner d'Arlequin, 1812, auteur inconnu. - Boissy chez lui, ou Souperont-ils ?, 1812 [ou 1818], par Scribe, Delestre-Poirson et Duveyrier. - Rose et bleue, ou l'Amour et l'Ivresse, auteur inconnu. - Le Jeune basque et le vieux troubadour, 1811, par Hapdé et Ourry. - Les Jeunes têtes, 1813, auteur inconnu. - Follenfant, ou le Roman comique, 1812, par Charles Malo et M. de L... - Diane de Poitiers, ou le Passage des Alpes, 1806 [ou 1807], par Dumersan. - La Ruse excusable, 1812, auteur inconnu. - Le Besoin d'une amie, auteur inconnu. - Cassandra bacha, s. d., par Charles Malo et B. - La Femme à la mode, s. d., par Ch. Malo. - Monsieur Lombard, ou l'Intérêt de l'argent, s. d., par Desvergers, H. Martin et Varin. - Jeanne Laîné, ou l'Héroïne de Beauvais, 1811, par Dumolard. - Jocrisse, Vautour, Cendrillon et Cadet Roussel, ou le Spectacle impromptu, 1812 (s'agit-il de Vautour par Désaugiers, Gentil et Moreau ?). - La Mort et le Mariage de Dumollet, ou Finis coronat opus, 1811 [ou 1812], par Désaugiers.

[An VIII] 1806-1817

F/18/621

Vaudeville, Variétés, Porte-Saint-Martin.

Turenne, ou un Trait de modestie, 1814 [ou 1815], par Achille d'Artois et Fulgence de Bury. - Les Trois Saphos Lyonnaises, ou une Cour d'amour, 1815, par Barré, Radet et Desfontaines. - La Noce interrompue, ou le Comédien en voyage, 1814, par Merle et Brazier. - Les Loups dans la bergerie, ou le Faux ménage, 1812 [ou 1814], par Ménissier. - Le Coq, ou les Valets en deuil, 1813, par Simonnin et de Chazet. - Une Heure à Londres, ou le Boxeur français, 1814, par Moreau, Lafortelle et Dumersan. - Le Biscuit de Savoie, ou la Saint Martin, 1814, par Dupin. - Monsieur Crouton, ou l'Aspirant au salon, 1814, par Lafortelle, Moreau de Commagny et d'Allarde. - Rustaut, ou la Roxelane de Chatou, 1814, par Sewrin. - Le Triomphe des femmes, ou la Petite intrigue épistolaire, 1814, par Pain et Duperche. - La Table et le logement, ou les Anglaises pour rire, 1814, par Sewrin et Dumersan. - L'Habit de Catinat, ou l'Auberge piémontaise, 1813 [ou 1814], par Curry et Merlé. - La Vieillesse de Fontenelle, 1812 [ou 1814], par Capelle et Dumolard (et Loeuillard d'Aurigni ?). - Tonton, ou la Princesse de Savoie, 1814, par Pain et Lafortelle. - La Route de Paris, ou les Allant et les venant, 1814, par Théaulon et d'Artois. - Le Boulevard Saint-Martin, ou Nous y voilà, 1814, par Désaugiers et Brazier. - Les Rêveurs éveillés, 1813, par Pain et Vieillard. - Marmontel et

Thomas, ou la Parodie de Cinna, 1807 [ou 1813], par Dumolard. - La Laitière Suisse, ou l'Aveugle de Clarens, 1815, par Sewrin, Dumersan et Merle. - La Bouquetière anglaise, 1815, par Brazier, Moreau et J. B. Dubois. - Les Visites, ou les Compliments du jour de l'an, 1814, par Théaulon, Armand et Achille d'Artois. - Ramponneau, ou le Procès bachique, 1815, par Simonnin. - Regnard esclave, ou la Provençale, 1815, par G. Duval et Rochefort. - Le Marin, ou les Deux ingénues, 1814 [ou 1815], par Théaulon. - L'Écharpe blanche, ou le Retour à Paris, 1815, par Henri Dupin. - Le Trompeur trompé, 1815, auteur inconnu. - Le Soldat et le procureur, 1816, par Merle et Lafortelle.

1807-1816

F/18/622

Variétés, Porte-Saint-Martin, Vaudeville, Ambigu-Comique, Gaîté.
 Les Deux testaments, ou les Héritiers sans héritage, 1816, par Brazier, Bernadet et d'Allarde. - Les Deux Philiberte, ou Sagesse et folie, 1816, par Brazier, Merle et Dumersan. - Ovide chez les Vestales, 1814 [ou 1816], par d'Artois. - Monsieur Bonenfant, 1816, par Dumersan. - L'Aspirant, ou l'Art d'obtenir des places, 1817, par Scribe, Varner et Ymbert. - Quelques scènes sans façon, 1816, par Leblanc. - Le Certificat d'innocence, 1817, par Brazier, Arm. et Ach. d'Artois. - Les Jumelles béarnaises, 1816, par Jules Vernet et Em. Cottenet. - Le Père enfant, 1816, par Sewrin. - Le Revenant, ou l'Héritage, 1816, par J. Pain et Dupin. - Cadet Roussel dans l'île des Amazones, 1815 [ou 1816], par H. Simon et P. Rozet. - Fortunatus, 1816, par Dumersan et Brazier. - Hamlet, 1816, par Henry. - La Vente publique, ou le Petit Saint-Jean, 1816, par Emile (Cottenet ?). - Monsieur Sans-Gêne chez lui, ou Chacun son tour, 1816, par Dieulafoy et Gersin. - La Fortune d'un jour, 1816, par Dumersan et Carmouche. - Le Comte Ory, 1816, par Scribe et Delestre-Poirson. - Monsieur Sans-Gêne, 1816, par Désaugiers et Gentil. - Encore une nuit de la garde nationale, ou le Poste de la barrière, 1815, par Delestre-Poirson et E. Scribe. - Les Visites bourgeoises, ou le Dehors et le dedans, 1815 [ou 1816], par Désaugiers, Moreau et Gentil. - Une Nuit au corps de garde [ou de la Garde Nationale], 1815, par E. Scribe et Delestre-Poirson. - L'original de Pourceaugnac, ou Molière et les médecins, 1816, par Dumersan. Gulliver dans l'île des Géants, 1813 [ou 1815], par Sewrin. - La Bonne femme, ou les Prisonniers de guerre, 1815, par Dubois et Brazier. - Trois pour une, ou les Absents n'ont pas toujours tort, 1815, par Désaugiers, D. A. F. Barrière et P. J. L. Barrière. - Les Rencontres au corps de garde, 1815, par Merle, Lafortelle et Brazier.

1813-1817

F/18/623

Odéon, Variétés, Vaudeville, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique, Gaîté.
 Les Deux Parisiens, ou le Tirage au sort, 1815, par Sewrin. - Dancourt, ou la Répétition, 1816, par Brazier et Carmouche. - Le Magasin de chaperons, ou l'Opéra-comique vengé, 1818, par Désaugiers, Théaulon et Arm. d'Artois. - Les Brigands des Alpes, 1817 [ou 1818], par J. F. A. Ancelot et Boniface. - Le Retour à Valenciennes, ou Rentrons chez nous, 1818, par Gouffé et Belle. - Les Méprises, 1818, par Th. Pein. - Une Visite à ma tante, ou la Suite des " perroquets ", 1818, par J. Vernet et Jouslin de La Salle. - Sbogar, 1819, par Balisson de Rougemont, Boirie et Du Petit-Méré. - Les Prétendus au village, ou la Botte secrète, 1819, par Gentilhomme et Dordan. - La Route d'Aix-la-Chapelle, 1818, par Arm. d'Artois et Théaulon. - Avis aux maris, ou les Deux colons, 1818, par Aude et J. H. d'Eguille (et Dollé ?). - Les Voitures à la mode, ou les Céléritifères, les gondoles, les parisiennes, les coucous, etc., 1818 (s'agit-il d'une reprise de Voiture cassée, par Chaussier et Lamarque ?). - L'Anglais de retour, 1818, par Lurieu, Carmouche et Balisson de Rougemont. - Cinq heures du matin, ou Dorat et Vadé à la halle, 1818, par Dumersan, Rochefort, et G. Duval. - Une Visite à Spandau, ou le Fifre du roi de Prusse, 1818, par Revel. - Le Marquis malgré lui, 1818, par A. d'Artois, Théaulon et M/Ile/ Huet. - Les Jeux chevaleresques, ou le Tournoi de 1818, 1818, par Dumersan, Delestre-Poirson, Cerfberr et E. Mévil. - Le Mariage par saisie, 1818, par Ourry, Merle et Revel. - L'Auberge des quatre nations, 1818, par Brazier, Dupin et Scribe. - Une Heure sur la frontière,

1818, par J. B. Dubois et Brazier. - Manlius et Croquemitaine, 1818 [ou 1819], par Désaugiers, Balisson de Rougemont et Gentil. - Le Fou de Péronne, 1817 [ou 1819], par Scribe et Dupin. - La Créole, 1815, par Delestre-Poirson et Ménissier. - Don Quichotte au Toboso, auteur inconnu. - Grétry chez madame Du Bocage, 1815, par ? et Fougas. - Passons les ponts, ou le Voyage au faubourg Saint-Germain, 1815, par Dumersan.

1813-1819

F/18/624

Vaudeville, Variétés, Porte-Saint-Martin.

Le Vaudeville en vendanges, 1815, par Désaugiers, Gentil et Moreau. - Monsieur Feuilemorte, ou Ici on lit le " Moniteur ", 1815, par Brazier et Désaugiers. - Le Boulevard de Gand, ou la Promenade à la mode, 1815, par Théaulon et Arm. d'Artois. - Une Journée au camp, 1815, par Désaugiers et Gentil de Chavagnac. - Les Caméléons, 1815, par Moreau, Vafflard et P. J. de Bérenger. - Les Vendangeurs du Rhône, 1815, par Merle et Brazier. - La Sorcière de village, ou le Retour du militaire, 1815, auteur inconnu. - Haine à tous deux, ou la Veuve sans l'être, par Alexandre Barginet. - Amour et devoir, ou la Mise en possession, 1814, par Beaulieu. - Raymond, ou le Troubadour provençal, 1813, par Dumersan. - La Mèche éventée, ou le Lit de Grétry, auteur inconnu. - Le Modèle des femmes, auteur inconnu. - Le Petit chien de Zémire, 1814, auteur inconnu. - Allons voir Martin, ou une Soirée au Jardin des Plantes, 1814, par Moreau et Lafortelle. - L'Auteur sans le savoir, 1811, par Pain et Lafortelle. - Le Faux mousquetaire, auteur inconnu. - La Pièce de circonstance, ou les Pommes cuites, 1813 [ou 1815], par Scribe et Dupin. - Rochester cabaretier, ou les Lords à la taverne, 1811, par Dumersan. - Les Réclamations, ou le Premier en date, 1814, auteur inconnu. - Le Pied de nez ou les Trois talismans, 1812, par Villiers, Pessey et Lanusse. - Louise Charly, ou le Capitaine Loys, 1807, par Armand Croizette. - Les Illustres vieillards, ou le Trentenaire du couronnement de Voltaire, 1808 (s'agit-il de Voltaire et Richelieu par Desprez et Deschamps ?). - Les Poissons d'avril, ou le Charivari, 1816, par E. Cottenet et Carmouche. - Les Deux rencontres, 1815 [ou 1816], par Desfontaines. - Les Rivaux impromptus, 1816, par J. Vernet. - La Maison perdue et retrouvée, ou la Soirée d'un ivrogne, 1816 (s'agit-il de la Maison des Fous, par Gabriel, A. d'Artois et Michel Masson ?). - Le Fruit défendu, 1816, par Arm. et Ach. d'Artois.

1808-1816

F/18/625

Vaudeville, Variétés, Gaîté, Porte-Saint-Martin, Odéon, Ambigu-Comique.

Madame de Villedieu, ou le Projet d'enlèvement, 1816 (s'agit-il de Madame de Villeneuve, par Pixérécourt ?). - La Fin du monde [de 1816], 1816, par Barré et Radet. - La Saint-Louis villageoise, 1816, par Merle, Brazier et Balisson de Rougemont. - La Magnétismomanie, 1816, par J. Vernet. - Hallebarde et miséricorde, ou l'Armure de Barberousse, auteur inconnu. - Sept et deux font trois, ou le Peintre en miniature, 1816, par Saint-Félix. - Les Deux vaudevilles, ou la Gaîté et le sentiment, 1816, par Brazier, Merle et Lafortelle. - La Petite bonne, ou Qu'elle est méchante ! 1816, par J. B. Dubois. - Les Gardes-marine, ou l'Amour et la faim, 1816, par Dieulafoy et Gersin. - Le Trois mai, ou un Jour de la Garde Nationale, 1816, par Pain et Fontenille. - Infortune et gaîté, 1816, par Montigny. - Monsieur Descroquignoles, ou le Bal bourgeois, 1816, par H. Simon et Ph. Rozet. - Le Bateau à vapeur, 1816, par H. Simon, Rozet, Carmouche et Emile Cottenet. - Le Tambour et la vivandière, 1816, par Lurieu et Febvé. - Guzman d'Alfarache, 1816, par Dupin et Scribe. - Les Montagnes russes, 1816, par Brazier, Lafortelle, Moreau et Merle. - Les Montagnes russes, ou le Temple de la mode, 1816, par Scribe, Merle, Delestre-Poirson et Dupin. - Le Faux duel, ou Tant tué que blessé, il n'y a personne de mort, 1816, par H. Simon et Théaulon. - Le Bouquet de fête, ou la Saint-Louis, 1816, par Géo. Duval et Rochefort (ou Mongravier, Carmouche et Fortin ?). - Les Etrennes d'une danseuse, 1816 [ou 1817], par d'Artois et Letournel. - Ni l'un, ni l'autre, 1816, par Vernet. - Les Etrennes d'un journaliste, 1816 [ou 1817], par Hapdé. - Alfred le

Grand, ou le Gâteau des rois, 1816 [ou 1817], par P. Ledoux. - Prévile et Taconnet, ou la Comédie sur le boulevard, 1816 [ou 1817], par Merle et Brazier. - Le Fort du village, 1817, par Duveyrier. - La Petite coquette, 1816, par Désaugiers et Gentil.

1816-1817

F/18/626

Porte-Saint-Martin, Variétés, Vaudeville, Cirque Olympique, Gaîté, Ambigu-Comique, Odéon. Robinson dans son île, 1817, par Brazier, Balisson de Rougemont, Arm. d'Artois et Lurieu. - Les Trois soeurs, ou un Coup d'oeil sur l'année 1816, 1817, par Surveilliers. - Nous l'échappons belle, 1817, par Etienne Jourdan et P. Ledoux. - Le Masque, ou les Epouseurs, 1817, par d'Artois et Théaulon. - Le Petit monstre de la rue Plumet, ou Est-elle laide, est-elle belle ? 1817, par Merle, H. Simon et Brazier. - Le Boulevard du Temple, 1817, par Cuvelier et Brazier. - La Mascaradomanie, 1817, par Cottenet. - La Famille du Sans-Gêne, ou les Amis du jour, 1817, par Laffillard et Maréchalle. - Les Ci-devant rosières, ou Trente ans d'absence, 1817, par Dumersan et Brazier. - Jean Bart à Versailles, 1817, par Maréchalle et Merville. - La Vendange normande, ou les Deux voisins, 1817, par Gentil, D. A. F. et P. J. L. Barrière. - Le Calendrier vivant, ou une Année en une heure, 1817, par Théaulon, Arm. d'Artois et P. Ledoux. - L'An 1840, ou Qui vivra verra, 1817, par Brazier, Duveyrier, et Delestre-Poirson. - Karabi, ou l'Île des piqûres, 1817 [ou 1818], par Gouffé et Belle. - Le Duel par la croisée, 1817 [ou 1818], par Dieulafoy et Gersin. - L'Enfant du régiment, 1818, par J. B. Dubois et Brazier. - La Noce de village, 1816, par J. B. Dubois et Brazier. - Retournons à Paris ! 1817, par Varez et A. Desprez. Les Deux mariages, 1816, par Balisson de Rougemont, Brazier et Merle. - Le Huit juillet, ou Trois fêtes pour une, 1816, par Crosnier et de Lespine. - La Veille du mariage, ou Encore une folie ! 1818, par Capelle et Lurieu. - L'Ennui en goguette, 1818, par " Edmond et Théodore ". - Le Prince en goguette, 1817, par Bouilly et Désaugiers. - Arlequin chez les anthropophages, 1816, par Routier (et Désaugiers ?). - Le Chemin de Fontainebleau, ou les Préparatifs d'une fête, 1816, par G. Duval et Rochefort. - Le Roi de Lombardie, ou Absent et présent, 1816, par Théaulon et Fulgence de Bury. - Monsieur Tremblin, ou le Mariage sous d'heureux auspices, 1816, par Leblanc de Ferrière et A. Desprez.

1816-1818

F/18/627

Vaudeville, Gaîté, Variétés, Odéon, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin. Le Pont de Kehl, ou la Prise de Strasbourg, 1816, par Ménissier et ? - Farinelli, ou la Pièce de circonstance, 1816, par Dupin et Scribe. - Le Soldat d'Henri IV, 1816, par Maréchalle et Gombault. - La Fin du monde, ou les Taches dans le soleil, 1816, par Merle, Brazier et Lafortelle. - Tivoli, 1816, par Moreau, Delestre et Scribe. - Les Taches du soleil, ou la Fin du monde, 1816, par Dupin et Dumersan. - La Maison en loterie, 1817, par Picard et Radet. - Une Journée de pensionnat, 1817, par Moreau, Carmouche et Dupin. - L'Homme vert, 1817, par Delestre-Poirson, Duveyrier (et Scribe ?). - La Fête du mari, 1817, par Scribe et Dupin (et Bernard ?). - Le Roi et le charbonnier, ou François I^{er}/ et le charbonnier, 1817, par Ch. Hubert. - La Folie-Beaujon, ou les Promenades aériennes, 1817, par Duveyrier. - Femme à vendre, ou le Marché écossais, 1817, par Gentilhomme et Belle. - La Pièce en perce, ou le Cellier, 1817, par Crosnier et Armand Croizette. - L'Auberge du Point du Jour, 1817, par Cottenet et J. Beuzeville. - La Folie-Beaujon, ou une Heure avant l'ouverture, 1817, par Delestre-Poirson et Désaugiers. - Figaro et Suzanne, 1817, par Dumersan et Brazier. - M^{lle}/ Hamilton, 1817, par Dupin et Sauvage. - Gentil houzard, ou la Robe de chambre et le bonnet de nuit, 1816 [ou 1817], auteur inconnu. - Le 25 août, 1817, par Désaugiers, et Fontanes de Saint-Marcellin. - L'Heureuse moisson, ou le Spéculateur en défaut, 1817, par Merle, Carmouche, et Courcy. - Le Petit dragon, 1817, par Scribe, Delestre-Poirson et Duveyrier. - Tous les vaudevilles, 1817, par Scribe, Désaugiers et Delestre-Poirson. - Arlequin, seigneur de village, 1817, par Balisson de Rougemont et T. Sauvage.

F/18/628

Vaudevilles [et 1 drame].

Vaudeville, Variétés, Porte-Saint-Martin, Cirque Olympique, Ambigu-Comique, Gaîté.
 Le Retour des maris, ou la Suite du " comte Ory ", 1817, par P. Ledoux. - Le Grelot magique, ou le Diable laquais, 1817, par Dumersan. - Paris à Pékin, ou la Clochette de l'Opéra-Comique, 1817, par Désaugiers, Théaulon, et Arm. d'Artois. - Les Nouvelles Danaïdes, 1817, par Scribe et Dupin. - La Brouille et le raccommodement, 1817, par H. Simon et Dupetit-Méré. - L'Ingénue de Brive-la-Gaillarde, 1817, par Balisson de Rougemont et H. Simon. - Les Comices d'Athènes, ou les Femmes orateurs, 1817, par Scribe et Varner. - Deux heures de caserne, 1817, par J. Vernet et Ferdinand (Laloue ?). - L'Etude sens dessus-dessous, ou les Clercs en goguette, 1817, par Brazier et Merle. - Fidelio, ou le Petit séducteur, 1817, par Revel. - Huit jours de sagesse, ou le Naufrage au port, 1817, par Desaugiers, Poncy et Saint-Leu (ou Cogey). - Une Promenade à Saint-Cloud, 1817, par Vafflard et A. A. J. Rouval. - Le Tournoi, ou une Journée du vieux temps, 1818, par Duveyrier. - La Carte à payer, ou l'Aubergiste et le bourgmestre, 1818, par Brazier, Merle et Carmouche. - Une Aventure de Faublas, 1818, par Sauvage et N. Le Couturier. - La Fille grenadier, 1816, par Merle, Ourry et Bory de Saint Vincent. - Un coup de lorgnette, 1818, auteur inconnu. - Chactas et Atala, 1818, par Scribe et Dupin. Brouette à vendre, ou le Cadeau de l'avare, 1818, par Dieulafoy et Gersin. - Le Jeune Werther, ou les Grandes passions, 1819, par Gentil. - L'Obligé, ou la Fureur d'être utile, 1817 [ou 1818], par Ymbert et Varner (et Brazier ?). - Le Carnaval de Cocagne, ou Rien qu'un jeu, 1818, par Scribe, Ymbert et Varner (et Brazier ?). - Le Nouveau Nicaise, 1818, par Scribe et Dupin. - Le Hussard et le tambour, 1819, par Belle et Dupetit-Méré. - Les Deux maris, 1819, par Varner et Scribe. - Une Nuit à Beaune, ou le Petit pinson, 1819, par Duveyrier et Delestre-Poirson.

1816-1819

F/18/629

Vaudeville, Variétés, Porte-Saint-Martin, Gaîté.

Le Rideau levé, ou la Guerre du Parnasse, 1818, par Arm. d'Artois et Théaulon. - Le Pari d'un fou, 1818, par les frères Durieux. - La Vallée de Chamonix, ou le Retour des Savoyards, 1818, par Sewrin, Merle et Carmouche. - La Leçon d'amour, ou le Rival complaisant, 1818, par Ourry, Brazier et Merle. - Caroline, 1819, par Scribe et Ménissier. - Le Garçon d'honneur, 1819, par Simonnin et Dupetit-Méré. - Les Plaideurs de Racine, 1819, par Brazier, Lafontaine et P. J. Rousseau. - Une Nuit à Venise, 1819, par Dupin et Carmouche. - Angéline, 1819, par Théaulon et Arm. d'Artois. - Le Château du marin, 1819, par Vernet. - Un Bal bourgeois, 1819, par Balisson de Rougemont, Duveyrier et Delestre-Poirson. - Monsieur Toussaint, ou les Couplets de fête, 1819, par Dubois, Brazier (et Chazet ?). - Le Vieux chêne, 1819, par Léon (Rabbe ?) et Desnos fils ? - La Robe feuille-morte, 1819, par J. B. Dubois et Moreau. - Le Prétendu, 1819, par Balisson de Rougemont, Gentil (et Duveyrier ?). - La Pluie d'or, 1819, par Madame de Beaunoir. - Le Petit Poucet, 1817 [ou 1818], par J. Vernet. - Les Bonnes fortunes de village, ou le Vieux séducteur, 1818, auteur inconnu. - Les Originaux au café, 1818, par Merle et Brazier. - Les Femmes officiers, 1818, par Chazet et J. B. Dubois. - Le Marronnier, 1818, par Planard. - Les Vélocipèdes, ou la Poste aux chevaux, 1818, par Scribe, Dupin et Varner. - La Volière du frère Philippe, 1818, par Scribe, Delestre-Poirson, et Duveyrier. - Les Perroquets de la mère Philippe, 1814 [ou 1818], par Théaulon, Arm. et Ach. d'Artois. - Les Dehors trompeurs, ou Boissy chez lui, 1818, par Scribe, Delestre-Poirson et Duveyrier.

1814-1819

F/18/630

Vaudeville, Variétés, Gaîté, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique.
 Margot, ou la Pie borgne, 1815, par Chazet, Ourry et Simonnin. - Brelan de valets, ou les Fourbes entre eux, 1815, par C. G. Delestre-Poirson. - La Consultation, 1814, par Ch. Maurice. - La Vénus hottentote, ou Haine aux femmes, 1814, par Théaulon, d'Artois et Bazier. - La Mort et le bûcheron, 1815, par H. Dupin et Scribe. - Le Singe voleur, ou Jocrisse victime, 1815, par Merle et Désaugiers. - Flore et Zéphyre, 1816, par Scribe et Delestre-Poirson. - Le Grenadier de Louis XV, ou le Lendemain de Fontenoy, 1814, par J. B. Dubois. - Les Maîtresses filles, ou la Leçon des pères, 1814, par Dubois. - L'Arbre à sonnettes, ou le Châle et la pelisse, 1815, par Théaulon. - Une Visite à Charenton, 1818, par Durieu, Gersin, H. Simon et Carmouche. - Les Deux Valentin, ou les Nouveaux Ménechmes, 1818, par Désaugiers et Gentil. - Quatre lieues à faire, 1817, auteur inconnu. - Monsieur Belledame, ou la Femme sans le savoir, 1816, par Villiers et Arm. Gouffé. - Le Petit Eugène, ou la Croix de Saint-Louis, 1816, par J. B. Dubois. - La Petite manie des grandeurs, 1810 [ou 1816], par Rigaud et Marlin. - Le Mari en bonnes fortunes, 1816, par H. Simon. - Spectacle demandé, ou Rien qu'en famille, 1815, auteur inconnu. - Gascon et Normand, 1815, par Théaulon et P. A. Capelle. - Une Visite à Bedlam, 1818, par Scribe et Delestre-Poirson. - Arlequin jaloux, ou le Rival comme il n'y en a pas, 1818, par Coupigny. - Carillon et Bussy d'Amboise, 1817, par Gentilhomme et Belle. Le Rendez-vous de chasse, 1818, auteur inconnu. Monsieur Mouton, ou la Journée mystérieuse, 1818, par Gouffé et P. de Kock. - Le Duel et le déjeuner, ou les Comédiens joués, 1818, par Gouffé et Ledoux. - Haguenier, ou l'Habit de cour, 1818, par Antier, Béranger et Bilderbeck (ou de Lespine ?). - Monsieur Sans-Souci, ou le Peintre en prison, 1818, par Ledoux et Belle. - La Maison de Pantin, 1818, par Ourry et Merle.

1810-1818

F/18/631

Variétés, Gaîté, Vaudeville, Porte-Saint-Martin, Théâtre-Français.
 L'Ecole de village, 1818, par Dumersan, Brazier, Delestre-Poirson (et Scribe ?). - Le Petit mendiant, 1818, par J. B. Dubois et Brazier. - L'Innocente et le mirliton, 1818, par Lurieu, Moreau et Carmouche. - La Statue de Henri IV, ou la Fête du Pont-Neuf, 1818, par Désaugiers, Gentil, Chazet et Pain. - Les Chaperons et les loups, 1818, par J. B. Dubois et Brazier. - L'Alcade de Pampelune, ou l'Ambassadeur supposé, 1817 [ou 1818], par J. Pain. - Les Vendanges de Champagne, ou la Garnison dans les vignes, 1818, par Dumersan, Brazier (et Delestre-Poirson et Scribe ?). - La Maison de Jeanne d'Arc, 1818, par Balisson de Rougemont. - François I^{er}/ chez le charbonnier, ou les Deux miliciens, 1818, par Maréchalle et Merville. - Le Jardinier et son seigneur, 1819, par Sewrin, Merle et Fred. de Courcy. - Le Mariage à la hussarde, ou une Nuit de printemps, 1819, par Arm. d'Artois, La Fontaine et Théaulon. - Le Mûrier, 1819, par J. Vernet, et Jouslin de La Salle. - Le Procès de Jeanne d'Arc, ou le Jury littéraire, 1819, par Arm. d'Artois, Dupin et Carmouche. - Le Moulin de Bayard, 1819, par Revel, Fulgence de Bury et Nombret Saint-Laurent. - Le Vieux berger, ou les Sorciers de village, ou Lise et Charlot, 1819, par Dumersan et Brazier. - La Petite fille de Clichy, ou les Sabots et les souliers, 1819, par Dumersan et Brazier. - Un Dimanche à Passy, 1819, par Désaugiers, Léger et Chazet. - Alfred et Félicie, ou Ruse contre ruse, 1819, par Lurieu et Eug. Mévil. - Le Frondeur, 1819, par Royou. - Cadet Roussel-Procida, ou la Cloche du dîner, 1819, par Dupin et Carmouche. - Changement de domicile, 1819, par Philippe Roustan et A. P. Barginet. - La Féerie des arts, ou le Sultan de Cachemire, 1819, par d'Allarde, Arm. d'Artois, Théaulon et Lurieu (et Masson ?). - Claude et Jeanneton, 1819 (s'agit-il de Jeanneton Colère, par Georges Duval et Servières ?). - Monsieur Furet, ou l'Homme aux secrets, 1819, par Brazier, Carmouche, La Fontaine, et Jouslin de La Salle. - Les Vêpres siciliennes, 1819, par Scribe et Duveyrier. - Les Vêpres odéoniennes, 1819, par Simonnin, Arm. d'Artois (et Chazet ?).

1817-1819

F/18/632

Vaudeville, Variétés, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Ambigu-Comique.

La Visite du prince, 1819, par Balisson de Rougemont et Dumersan. - Destouches, ou le Philosophe marié, 1819, par Ledoux et Justin Gensoul. - Les Dieux à la courtille, 1819 [ou 1820], par Brazier et Duveyrier. - Les Nouveaux Philibert, ou le Pavillon du parc, 1819, par Vernet et Théaulon. - Monsieur Touche-à-tout, 1819, par Cogey et Poncy. - L'Héritage de Jeannette, 1819, par J. B. Dubois et Brazier. - Les Chiens enragés, ou les Coups de fusil, 1819, par Théaulon et d'Artois. - Le Drapeau français, ou Voilà comme ils sont tous, 1819, par Gersin et H. Simon. - Les Bolivars et les Morillos, 1819, par Arm. d'Artois et Lurieu. - La Pluie d'or, ou les Mystères de la rue du Bouloi, 1819, auteur inconnu. - Le Sorcier de circonstance, ou Fille et garçon, 1819, par Dubois et Brazier. - Madame Frontin, ou les Deux duègnes, 1819, par Chazet, J. B. Dubois et Brazier. - Les Bains à la papa, 1819, par Dupin, Varner et Scribe. - Philémon et Baucis, 1819, par G. Duval et Dumersan. - Le Pygmalion de la rue de la Lune, 1819, auteur inconnu. - Les Rémois, ou le Séducteur champenois, 1819, par Boniface, Arm. d'Artois, et Nombret Saint-Laurent. - Le Portefeuille, ou le Lord impromptu, 1819, par Sauvage (et J. Pain ?). Les Visites à Momus, ou le Jour de l'an, 1819, par Armand d'Artois, Lurieu et d'Allarde. - Grégoire à Tunis, ou les Bons effets du vin, 1819, par Leblanc de Ferrière et A. Desprez. - Oh ! l'impie !, ou Enfin le voilà ! 1820, par Désaugiers, Gersin et Dieulafoy. - Le Prêteur sur gages, 1820, par Carmouche, Jacquelin et Jouslin - Jocrisse somnambule, 1820, par Guibert. - Le Coin de rue, 1820, par Brazier et Dumersan. - La Cloyère, ou les Deux Bricquebec, 1820, par Merle, Carmouche et de Courcy. - Le Comte Derfort, 1820, par Dupin, Scribe et Duveyrier. - Monsieur Purgon, ou les Malades pour rire, 1820, par Désaugiers et Gentil.

1819-1820

F/18/633

Vaudeville, Variétés, Gaîté, Porte-Saint-Martin.

Le Billet trouvé, 1813, par Barré, Radet et Desfontaines. - La Ci-devant jeune femme, 1813, par Simonnin et Chazet. - L'Homme à tout, ou l'Agence universelle, 1813, par A. Desprez et Huron. - Le Petit fifre, ou la Noce flamande, 1811, par Merle et Brazier. - Amour et loyauté, ou le Mariage militaire, 1812, par Leblanc de Ferrière et R. Fabert. - Monsieur Malbrough, ou Miroton, ton, ton, mirontaine, 1812, par Desprez et Théodore. - Monsieur Pataut, ou la Journée vénitienne, 1813, par Henry. - Patron Jean, ou le Pêcheur provençal, 1813, par Viscentini, Merle et Brazier. - Asinus Asinum fricat, ou les Deux précepteurs, 1817, par Moreau et Scribe. - Le Mari sans le savoir, 1817, par Varner et Ymbert. - Wallace, ou la Barrière du Montparnasse, 1817, par Scribe, Delestre-Poirson, Dupin et Désaugiers. - Mademoiselle ***, ou le Premier chapitre de roman, 1816 [ou 1817], par A. d'Artois et H. Simon. - Rose et Bleu, ou les Deux Barcelonnettes, 1817, par Balisson de Rougemont, Brazier et Merle. - L'Hôtel Bazancourt, ou les Arrêts bourgeois, 1817, par Le Tournel et Ramond de la Croisette (et Desaugiers ?). - La Folie-Beaujon, ou le Combat des montagnes, 1817, par Scribe et Dupin. - Le Café des Variétés, 1817, par Scribe et Dupin. - Une Matinée à Gretna-Green, ou les Marieurs écossais, 1819 [ou 1820], par Ramond de la Croisette, et P. Duvergier de Hauranne. - Douvres et Calais, ou Partie et revanche, 1819, par Théaulon et Ménissier. - Le Spleen, 1820, par Scribe et Delestre-Poirson. - Les Petites Danaïdes, ou Quatre-vingt-dix-neuf victimes, 1819, par Gentil et Désaugiers. - Le Vampire, 1820, par Scribe et Duveyrier. - Les Epauettes de grenadier, 1820, par Crosnier et A. Desprez. - Les Valets en goguettes, ou l'Antichambre dans le salon, 1820, par Dumersan et Brazier. - L'Homme automate, 1820, par Ymbert et Varner (et Scribe ?). - L'Invisible, 1820, par Fulgence de Bury, Ach. d'Artois et Pleissier. - Les Amazones et les Scythes, 1811, par Barré, Radet et Desfontaines.

1811-1820

F/18/634

Vaudeville, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Variétés, Ambigu-Comique.

La Poste dramatique, 1820, par Théaulon, et Arm. d'Artois. - Arlequin irrésolu, 1820, par Ramond de La Croisette et Langlois. - Monsieur Tranquille, ou l'Incendie de village, 1820, par Balisson de Rougemont, Brazier, Merle (et Carmouche ?). - L'Ermite de Saint-Avelle, 1820, par Théaulon et Capelle. - La Perruque enlevée, 1820, par Merle et Carmouche. - Un Trait du roi, ou les Prisonniers pour dettes, 1816, par Desfontaines. - Les Deux peintres, 1818 [ou 1819], par Ancelot. - Le Meunier et le vigneron, 1820, par A. Lherminé. - Le Retour de Werther, ou les Derniers épanchements de sensibilité, 1820, par G. Duval (et Rochefort ?). - Les Comédiens des Andelys, 1820, par Boniface et Ancelot. - La Halle à la Chaussée d'Antin, 1820, par Sewrin et Dumersan. - Le Dîner de garçons, 1820, par Ymbert, Varner (et Scribe ?). - Le Chat botté, 1820, par Scribe, Delestre-Poirson et Duveyrier. - La Petite Agathe, ou la Sentinelle oubliée, 1820, par Bilderbeck. - Cadet troubadour, ou l'Héritage des Roussel, 1820, par Aude, Laloue et Vernet. - La Compilation, 1820, par Crosnier et Saint-Hilaire. - Tristesse et gaîté, ou les Deux noces, 1820, par Cottenet et Ch. Hubert. Gentil houzard, 1820, par Balisson de Rougemont (et Théaulon et d'Artois ?). - Les Amours du Port au Blé, 1820, par Sewrin et T. M. Dumersan. - Les Trois vampires, ou le Clair de lune, 1820, par Brazier, Lurieu, et Arm. d'Artois. - Le Mari confident, 1819 [ou 1820], par Overnay, Berrier, et E. F. Varez. - Le Propriétaire sans propriété, 1820, par Ymbert et Varner. - Les Paniers à ma tante, 1820, par G...n (Gersin ?) et B...r (Brazier ?). - Le Témoin, 1820, par Scribe, Duveyrier et Boniface.

1818-1820

F/18/635

Variétés, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Vaudeville, Gymnase-Dramatique.

L'Eclipse totale, 1820, par Dupin et Scribe. - Le Docteur Quinquina, ou le Poirier ensorcelé, 1820, par Lurieu et Rozet. - Les Dames de Bordeaux, 1820, par Balisson de Rougemont, Brazier et Merle. - Paris, le 29 septembre 1820, 1820, par A. Desprez, Ed. Crosnier et Émile de Pluyette. - L'Intrigue à l'auberge, ou la Journée aux mariages, 1820, par Roustan et Barginet (et Coupart ?). - Le Château ensorcelé, ou la Petite Corisandre, 1820, par Dupin, Carmouche et de Courcy. - Le Déluge, ou les Petits comédiens, 1820, par Scribe, Duveyrier et Boniface. - L'Intrigue empruntée, 1820, par J. Vernet. - Les Folies du jour, 1820, par Théaulon, Ménissier et A. Martin. - Les Bonnes d'enfants, 1820, par Dumersan et Brazier. - La Suite du folliculaire, ou l'Article en suspens, 1820, par Théaulon, Arm. d'Artois, Ramond de La Croisette et Langlois. - Clary à Meaux, ou Cadet Roussel maître de ballets, 1820, par Dumersan, Brazier et Arm. d'Artois. - L'Amant somnambule, ou le Mystère, 1820, par Roustan, et Alex. Martin. - Le Bohémien, ou une Journée d'Arlequin, 1820, par Sauvage et Mûre. - Le Bouffon dans l'embarras, 1820, par Desprez et Crosnier. - L'Homme noir, 1820, par Dupin et Scribe. - Trottin, ou le Retour du sérail, 1820, par Ymbert et Varner. - L'Hôtel des bains, 1820, par Dupin et Scribe. - Monsieur Blaise, ou les Deux châteaux, 1819 [ou 1820], par Sewrin et Ourry. - Le Diable d'argent, 1820, par Arm. d'Artois, Rochefort et Théaulon. - Monsieur Graine de lin, ou le Jour de noces, 1820, par P. de Kock. - Le Beau Narcisse, 1820, par Scribe, de Courcy et Boniface. - Le Boulevard Bonne-Nouvelle, 1820, par Scribe, Moreau et Duveyrier. - La Chasse aux flambeaux, ou les Pages médecins, 1820, par Dieulafoy et Gersin. - Monsieur Fougère, ou le Peintre du marché aux fleurs, 1819 [ou 1820], par Gouffé et Belle. - L'Amour platonique, 1820, par Scribe et Duveyrier.

1819-1820

F/18/636

Vaudeville, Variétés, Gymnase-Dramatique, Gaîté, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin.

Les Etrennes du Vaudeville, 1821, par Désaugiers, Gentil et d'Allarde. - Le Beau Pâris de Suresnes, ou la Clause du testament, 1821, par Lurieu et Rozet. - Le Charlatan, 1821, par Moreau et Sewrin. - Frontin, mari-garçon, 1821, par Scribe et Duveyrier. - Les Horreurs à la mode, 1820 [ou 1821], par Dumersan et

Brazier. - Le Secrétaire et le cuisinier, 1821, par Scribe et Duveyrier. - Les Trébuchets, 1821, par Cottenet. - Le Colonel, 1821, par Scribe et G. Delavigne. - Le Deuil, 1821, par Usannaz. - Le Procureur et l'avoué, 1821, par Scribe. - Mon oncle César, 1821, par Dupin et Scribe. - La Servante justifiée, 1821, par Carmouche et Jouslin de La Salle. - Dugratin, ou la Croûte aux champignons, 1821, par Dupin et Carmouche. - Garrick, ou le Portrait du revenant, 1819 [ou 1821], par Simonnin, Merle, et A. Maillard. - La Solliciteuse, 1821, par Arm. d'Artois et Théaulon. - Le Permesse gelé, ou les Glisseurs, 1821, par Théaulon, Arm. d'Artois et Gersin. - Monsieur Sensible, 1821, par E. J. E. Mazères, de Lurieu, et P. Duvergier de Hauranne. - Le Favori du Grand Turc, ou Jasmin rival de son maître, 1821, par Simonnin et Merle. - Le Château de Bécherel, ou la Petite guerre, 1821, par Merle, de Courcy et Carmouche. - Le Gastronomes sans argent, 1821, par Scribe et Brulay. Le Procès, ou les Deux anneaux, 1821 [ou 1830], par Ancelot et Boniface. - Le Mariage à coups de sabre, 1821 (s'agit-il de la reprise du Mariage à coups de pierre, par Henrion et Dumersan ?). - Les Voleurs supposés, 1821, par Duveyrier, La Fontaine et Belle. - L'Épée de Jeanne d'Arc, 1821 [ou 1819], par Laffillard, Maréchalle et Ch. Hubert.

1818-1821

F/18/637

Opéra-Comique, Variétés, Vaudeville, Porte-Saint-Martin, Panorama-Dramatique, Gymnase-Dramatique, Gaité.

La Marchande de goujons, ou les Trois bossus, 1821, par d'Allarde et Arm. d'Artois. - La Créancière, 1821, par Théaulon et Ramond de La Croisette. - Les Deux veuves, ou les Contrastes, 1821, par Aubertin et Jouslin de La Salle. - Le Raout, ou la Nuit anglo-parisienne, 1821, par Ymbert et Varner. - Monsieur Boulevard, 1821, par Balisson de Rougemont et Carmouche. - L'Étudiant en droit, 1821, par Scribe et Dupin. - Le Château de Chambord, 1821, par Ménissier et A. Martin. - Les Suites d'un bienfait, 1821, par Ménissier, Aubertin, et Alex. Martin. - Trois bienfaits pour un, ou les Deux baptêmes, 1821, par J. B. Dubois. - Les Gardes-chasse du château de Chambord, 1821, par Brazier, Balisson de Rougemont et Merle. - Le Baptême de village, ou le Parrain de circonstance, 1821, par Gentil, Fulgence de Bury, Ramond de La Croisette, Ledoux et Désaugiers. - Les Faubouriens de Paris, ou la Fête du peuple, 1821, par Duperche et (Alexis ?) Dubois. - Le Panorama de Paris, ou C'est fête partout, 1821, par Théaulon et Arm. d'Artois. - La Campagne, 1821, par Dupin, Scribe (et Duveyrier ?). - Arlequin Sancho-Pança, ou la Manie des grandeurs, 1821, auteur inconnu. - Une Nuit de Séville, 1821, par Théodore d'Hargeville. - Christophe Lerond, 1821, par d'Allarde et Lurieu. - Le Jeune homme en loterie, 1821, par Lurieu et Mazères. - Les Deux capitaines, 1821, par Eugène Mévil et Balisson de Rougemont. - La Petite soeur, 1821, par Scribe et Duveyrier. - Le Petit Georges, ou la Croix d'honneur, 1821, par Ponet et Laloue. - L'Auberge du grand Frédéric, 1821, par W. La Fontaine et Théaulon. - Les Pages de Manchester, 1821, par Lurieu, Mévil et Rougemont. - Le Fort de la halle, 1821, par Balisson de Rougemont, Carmouche et Laloue. - La Fête de Jean Bart, ou le Retour à Dunkerque, 1821, par J. B. Dubois et Brazier. - La Comédie d'Etampes, 1821, par Moreau et Sewrin. - Les Corsaires pour rire, 1821, par Carmouche et de Courcy.

1821

F/18/638

Variétés, Vaudeville, Porte-Saint-Martin, Gymnase-Dramatique, Gaité, Panorama-Dramatique.

La Femme peureuse, ou le Jaloux à Barrèges, 1821, par Ach. d'Artois et Ferdinand (Laloue ?). - Jodelle, ou le Fondateur du théâtre, 1821, par Laffillard, Ch. Hubert et Rochefort. - Une Promenade à Vaucluse, 1821, par Bayard et F. Letecq. - Le Valet de ferme, 1821, par Brazier et Dumersan. - La Nina de la rue Vivienne, 1821, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Lurieu. - Les Ermites, 1820, par Balisson de Rougemont, A. Desprez et Ed. Crosnier. - La Reprise de Psyché, 1821, par Ledoux et Desgroisellez. - Brelan de bossus, 1821, par Dupin et A. Martin. - Le Nouveau Cassandre, 1821, par Brazier et La Fontaine. - Le Mariage enfantin, 1821, par Scribe et G. Delavigne. - Le Traité de paix, 1821, par Achille (et Arm ?)

d'Artois et Brisset. - Les Joueurs, ou la Hausse et la baisse, 1821, par Lafortelle, Moreau et d'Allarde. - Les Epoux de quinze ans, 1821, par P. de Kock. - L'Auberge Saint-Gilles, ou le Parisien à Dreux, 1821, auteur inconnu. - La Fête au village, ou le 25 août, 1821, par Charles (Hubert ?), et Ferdinand (Laloue ?). - Les Deux adjoints, ou la Fête du Roi, 1821, par Montigny, Ferdinand (Laloue ?) et Charles (?). - La Fête du fermier, ou la Saisie, 1821, par Dubois et Brazier. - La Solitaire, ou le Morceau d'ensemble, 1820 [ou 1821], par Merle, Carmouche et Fr. de Courcy. - Le Soldat laboureur, ou les Moissonneurs de la Beauce, 1821, par Brazier, Dumersan, et d'Allarde. - Les Deux portraits, ou l'Héritage, 1821, par L. Bilderbeck. - L'Opéra, ou les Déesses à l'enchère, 1821, par Théaulon. - La Partie fine, ou le Ménage du Marais, 1821, par Carmouche et de Courcy. - Les Cinq cousins, 1821, par Maréchalle et Ch. Hubert. - L'Amant bossu, 1821, par Scribe, Duveyrier et Chapais. - Les Français en cantonnement, ou la Barbe pastiche, 1821, par L. Montigny. - Monsieur Courtois, ou la Saint-Louis, 1821, par Dupin et Dupuis-Delcourt. - Les Petites misères, 1821, par Scribe et Duveyrier.

1820-1821

F/18/639

Vaudeville, Variétés, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Gymnase-Dramatique.

Le Concert de Melun, ou les Musiciens par hasard, 1821, par Brazier, J.B. Dubois et Chazet. - L'Amour et le code, 1821 [et 1822], par Merle, Simonnin et Balisson de Rougemont. - Le Dîner d'emprunt, ou les Gants et l'épaulette, 1821, par Laffillard et Ch. Hubert. - Le Fruit défendu, 1821, par F.P.A. Léger et Belle. - Les Deux soeurs, 1821, par Balisson de Rougemont. - Le Panorama d'Athènes, 1821, par Mazères (et Désaugiers ?). - L'Epicurien en voyage, 1821, par Constant Berrier et Armand Overnay. - Le Comédien de Bruxelles, ou Tel père, tel fils, ou les Talents en famille, 1821, par Lafortelle. - L'Artiste, 1821, par Perlet et Scribe. - Athènes à Paris, ou le Nouvel Anarcharsis, 1821, par Lurieu, Sauvage et Balisson de Rougemont. - Chacun son numéro, 1821, par Baudouin d'Aubigny, Boirie et Carmouche. - L'Homme d'affaires, ou les Roses et le fiacre, 1821, par Théaulon et d'Artois. - La Leçon de danse et d'équitation, 1821, par Sewrin et Gersin. - La Barbe de Neptune, ou les Courtisans, 1821, par Dupin et Sauvage. - Michel et Christine, 1821, par Scribe et Dupin. - Le Départ d'une diligence, 1821, par Rochefort, Brisset et J.B. Mesnard. - Le Paria (parodie), 1821, par Moreau et Dumersan. - Philibert marié, 1821, par Scribe et Moreau. - Les Deux génies, ou la Pagode indienne, 1821, par Scribe et Duveyrier. - Un Tour de garnison, 1822, par Merle, Carmouche et de Courcy. - Le Comédien de Paris, ou Assaut de travestissements, 1822, par Théaulon, Arm. d'Artois, La Merlière (et Chazet ?). - Les Treize infortunes d'Arlequin, ou le Chemin de l'ambition, 1822, par Brazier, Dumersan et Dupin. - Kabri le sabotier, ou les Chiquenaudes, 1822, par Moreau et Sewrin. - Sans tambour ni trompette, 1822, par Merle, Brazier et Carmouche. - Thompson et Garrick, ou l'Auteur et l'acteur, 1822, par J. A. Jacquelin et Ourry. - Les Deux médecins, 1822, par Balisson de Rougemont et Duveyrier. - Ruse de guerre et d'amour, 1822, auteur inconnu.

1821-1822

F/18/640

Gymnase-Dramatique, Porte-Saint-Martin, Variétés, Vaudeville, Gaîté, Ambigu-Comique.

Le Garde-moulin, 1821 [ou 1822], par Moreau et Sewrin. - Le Duc d'Ossone, ou les Souhais, 1821, par H. Dupin. - La Chercheuse d'esprit, 1821 [ou 1822], op. com. de Fauart, transformé par Dumersan et La Fontaine. - Manon Giroux, ou la Fête des blanchisseuses, 1821 [ou 1822], par Brazier et Dumersan. - Le Bureau des nourrices, 1821 [ou 1822], par Merle, Carmouche, de Courcy et Desaugiers. - Le Plaisant de société, 1882, par Scribe et Duveyrier. - Le Bureau des nourrices, 1822, par Dupetit-Méré et Belle. - Rataplan, ou le Petit tambour, 1822, par Sewrin et Vizentini. - Sifla, 1822, par Arago. - Le Cordonnier de Voltaire, ou la Fuite de Berlin, 1822, par Merle, Simonnin et Balisson de Rougemont. - La Demoiselle et la dame, 1822, par Scribe, Dupin et de Courcy. - La Chercheuse d'esprit, 1822, op. com. de Favart, transformé par Gersin et Lurieu. - Les Deux portraits, 1822, par Théaulon. - Les Rivaux du Gros-Caillou,

1822, par Usannaz. - Bertrand et son compère, 1822 (reprise de l' Opérateur et son compère, par Moras ?). - Le Maître du château, 1822, par Lurieu et Chapais. - Le Cousin Marcel, ou la Famille Marcel, 1822, par Brazier et Duveyrier. - Fille et garçon, ou la Petite orpheline, 1822, par Ch. Dupeuty et F. de Villeneuve. Va de bon coeur ou le Retour au village, 1822, par Désaugiers et Gentil. - Le Matin et le soir, ou la Fiancée et la mariée, 1822, par Théaulon, Arm. d'Artois, La Merlière et Chazet. - Le Nouvel habitant de la Guadeloupe, 1822 (reprise de l'Habitant de la Guadeloupe, par Mercier ?). - Le Petit croûton, ou les Peintres d'enseignes, 1822, par Simonnin. - Le Notaire, 1822, par G. de Lurieu, Mazères et Chapais. - Le Caprice, ou les Deux portraits, 1822, par Coupart. - La Mouche et le coche, 1822, par Brazier, Delestre-Poirson et Cerfbeer. - Trois méprises par une, ou les Infidèles sans infidélité, 1822, par A. Martin. - Le Bureau des nourrices, 1822, par G. Duval et Rochefort.

1819-1822

F/18/641

Panorama-Dramatique, Porte-Saint-Martin, Gymnase Dramatique, Gaîté, Vaudeville, Variétés, Ambigu-Comique, Odéon.

Monsieur Pis-Aller, ou les Mariages impromptus, 1822, par Montigny. - La Petite folle, 1822, par Scribe et Duveyrier (et Lemontey ?). - L'Ermite et la pélerine, 1822, par Merle, Carmouche et de Courcy. - Le Premier prix, ou les Deux artistes, 1822, par Villeneuve et Dupeuty. - Les Petits comédiens, 1822, par Brazier, Dumersan et d'Allarde. - La Fermière, 1822, par Brazier et Vanderburch. - Le Vieux garçon, 1822, par Scribe et G. Delavigne. - Les Deux Turenne, ou A la Guerre comme à la guerre, 1822, par Ch. Hubert et Maréchalle. - Les Ensorcelés, 1822, par Mme Favart, arrangé par Dupin et Sauvage. - La Marchande de coco, ou les Projets de réforme, 1822, par Ymbert et Varner. - L'Amateur, 1822, par La Merlière, Desgroisseilles et Mazères. - Le Coq de village, 1822, de Favart, arrangé par Laffillard et Ch. Hubert. - L'Apollon du réverbère, ou les Conjectures du carrefour, 1822 [ou 1832], par Scribe, Mélesville et Saintine. - La Fille mal gardée, 1822, par Dumersan, Brazier et d'Allarde. - Les Nouveaux jeux de l'amour et du hasard, 1822, par Scribe et G. Delavigne. - Amélie, ou le Chapitre des contrariétés, 1820, par Sewrin. - L'Arracheur de dents, 1822, par Dupeuty et Villeneuve. - Les Fiancés tyroliens, ou le Retour au village, 1822, par Brazier et J. B. Dubois. - Le Coq de village, 1822, de Favart, arrangé par Carmouche et de Courcy. - Arlequin professeur, 1822, par Dupin et Sauvage. - Les Blouses, ou la Soirée à la mode, 1822, par Lurieu, Théaulon et Arm. d'Artois. - Couplets ajoutés à la pièce des "Eaux du Mont d'Or", 1822, par Scribe, de Courcy et Boniface. - Ni l'un, ni l'autre, ou les Frères rivaux, 1822, par Ach. d'Artois, Benazé et Eugène Lebas. - L'Amour perdu, ou l'Oiseleur et le pêcheur, 1822, par Carmouche, Boniface et Laloue. - La Veuve du Malabar, 1822, par Scribe (et Duveyrier ou A. Lacoste ?). - La Servante justifiée, 1822, par Brazier, Carmouche et Jouslin de La Salle. - Une Visite aux Invalides, 1822, par Gentil, Fulgence de Bury, Ledoux et Ramond de La Croisette. - La Réconciliation, ou le 24 août, 1822, par Carmouche, de Courcy et Laloue. - La Comédie à la caserne, ou la Fête du général, 1822, par Simon d'Hautreville. - Le Coq de village, 1822, par Laffillard, Hubert et Th. Anne.

1820-1822

F/18/642

Gaîté, Vaudeville, Ambigu-Comique, Gymnase-Dramatique, Variétés, Porte-Saint-Martin.
Le Paysan picard, 1822, par Brazier et Léon (Rabbe ?). - Une Journée à Montmorency, 1822, par Théaulon, Langlois et Ramond de La Croisette (et Rousseau ?). - La Fête d'un bon maire, ou un Trait de bienfaisance, 1822, par Coupart et Varez. - Le Zodiaque de Paris, 1822, par Théaulon, Langlois et Brisset. - Un Mois après la noce, ou le Mariage par intérêt, 1822, par E. Renaud et Ménissier. - Les Cris de Paris, 1822, par Simonnin, d'Allarde et Arm. d'Artois. - L'Écarté, ou le Lendemain de bal, 1822, par Ourry, Chazet et Jacquelin. - Monsieur Camion, ou les Deux portraits, 1822, par Durand. - Une Heure à Sainte-Pélagie, 1822, par Balisson de Rougemont. - Les Tailleurs de Windsor, 1822, par Lurieu et Rozet (et

Désaugiers ?). - L'Actrice en voyage, 1822, par Carron de Morcourt, Le Blanc de Ferrière et G. Tourret. Le Chasseur de la rue Saint-Denis, 1822, par Varner et Ymbert. - Blaise le hargneux, 1822, par Rochefort et Gersin. - Une Heure de veuvage, 1822, par Mazères, Benazé et Eugène Lebas. - Ninette à la cour, 1822, par Favart, arrangé par Ourry et Arm. d'Artois. - Le Duel par procuration, 1822, par de Courcy et A. Rousseau. - Le Coq de village, 1822, par Favart, arrangé par Ourry et Brazier. - Adieu la Chaussée-d'Antin, 1822, par Hippolyte Magnien et E. F. Varez. - Justin et Fanchette, ou les Montagnards de l'Auvergne, 1821 [ou 1822], par La Fontaine. - Amour et hasard, ou la Côte Rotie, 1822, par Simonnin. - La Nouvelle Clary, ou Louise et Georgette, 1822, par Scribe et Dupin. - L'Écarté, ou un Coin du salon, 1822, par Scribe, Duveyrier et Saint-Georges. - Le Protégé de tout le monde, 1822, par A. Desprez, J. Du Saulchoy et A. J. Leroy de Bacre. - Le Fagotier, ou la Cabane enchantée, 1822, par Ourry et Sewrin. - Isabelle et Gertrude, 1822, par Favart, arrangé par Carmouche, de Courcy et Vanderburch. - Barbe-bleue, ou la Curiosité punie, 1822, par Dumersan, Brazier et Francis d'Allarde (ou Cornu ?). - Ninette à la cour, 1822, par Favart, arrangé par Dupin et Sauvage (et Groubenthal ?).

1822

F/18/643

Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Variétés, Gaîté, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin.
 Les Arrangeuses, ou les Pièces mises en pièces, 1822, par Gersin, Mazères et Lurieu. - Le Bon Papa, ou la Proposition de mariage, 1822, par Scribe et Duveyrier. - Oreste et Pylade, 1822, par Armand d'Artois et d'Allarde (et Guibert ?). - Les Dames Martin, ou le Mari, la femme et la veuve, 1822, par La Fontaine, Belle et Tully. - La Dot du savetier, 1821 (ou 1822), par Balisson de Rougemont. - La Petite fille d'honneur, 1822, imitée de Favart, par Brazier, Carmouche et Jouslin de La Salle. - Le Sergent de Chevert, 1822, par Dupeuty et Villeneuve. - La Demoiselle à marier, 1822, auteur inconnu. - L'Album, 1822, par Picard et Mazères. - Guillaume et Gautier-Garguille, ou les Petits cadeaux, 1822, par d'Allarde, Lurieu et Arm. d'Artois. - La Poule aux oeufs d'or, ou l'Amour et la fortune, 1822 [ou 1823], par Saint-Félix, Touchard-Lafosse et Varez. - Les Mauvaises têtes, ou le Baril de poudre, 1820 [ou 1823], par Sewrin et Ourry. - La Loge du portier, 1823, par Scribe et Mazères. - Les Bouviers, ou la Route de Poissy, 1823, par d'Allarde et Arm. d'Artois. - L'Auberge et la pension, 1822 [ou 1823], par Ch. Hubert et Maréchalle. - La Chevalière d'Éon, ou l'Officier et la chevalière, 1823, par Simonnin et Saint-Marc. - La Fille du commissaire, 1823 [ou 1825], par Belle et Antier. - Monsieur Oculi, ou la Cataracte, 1823, par Désaugiers et Gentil. - Le Passage du Perron, ou les Compères, 1823, par A. d'Artois, Boniface et d'Allarde. - Les Frères de lait, 1823, par Duvert, Nicole et Dubay. - Le Magasin de lumières, 1823, par Théaulon, Langlois, Ramond de La Croisette et Brisset. - Le Lithographe, ou les Scènes populaires, 1823, par Sewrin et Tousez. - Le Fermier d'Arcueil, ou les Bons serviteurs, 1823, par Brazier, Carmouche et Laloue. - La Matinée de bureau, ou la Chanson, 1823, par Scribe, Ymbert et Varner. - Marie, ou la Folle des Alpes, 1822 [ou 1823], par Martin. - La Caserne, ou le Changement de garnison, 1823, par Ledoux et Belle. - Les Deux aveugles, 1823, par Carmouche et Fred. de Courcy. - La Cataracte, 1823, par Dupin et Varner.

1820-1823

F/18/644

Gaîté, Ambigu-Comique, Variétés, Gymnase-Dramatique, Vaudeville.
 Les Deux Lucas, ou la Petite épreuve villageoise, 1822 [ou 1823], par Armand Overnay et Constant Berrier. - Le Concert de village, ou la Trompette et l'organiste, 1822 [ou 1823], par Ch. Hubert et P. Mars. - L'Aveugle de Montmorency, 1823, par Brazier, Lurieu et Gersin. - Trilby, 1823, par Scribe et Carmouche. - L'Ile des Noirs, 1823, par Arm. d'Artois et Boniface. Le Faubourien, ou le Philibert de la rue Mouffetard, 1823, par Ymbert et Varner. Trilby, ou le Lutin d'Argail, 1823, imité du roman de Charles Nodier, par La Fontaine, Jouslin de La Salle et Théaulon. - Trilby, ou la Batelière d'Argail, 1823, par

Dumersan, de Courcy et P. J. Rousseau. - L'Absence, 1823, par Picard et Mazères. - La Lanterne sourde, ou les Deux portefaix, 1823, par Désaugiers, Antier et Laroche. - Céline, ou l'Actrice, 1823, par Dupeuty et Villeneuve. - Les Nouvellistes, 1823, par Antier, Martin et R. Deslandes. - Le Mariage à la turque, 1822 [ou 1823], par Desprez et Crosnier. - Le Nouveau propriétaire, 1823, par Ch. Dupeuty et de Villeneuve. - Les Cuisinières, 1821 [ou 1823], par Brazier et Dumersan. - Le Bourgeois de la rue Saint-Jacques, ou le Plan de campagne, 1823, par Scribe, Dupin et Duveyrier. - Jeune et vieux, ou Deux pères pour un, 1823, par Montigny. - Le Vieux sergent, ou Sera-t-il de la noce ? 1823, par Lurieu et Gersin. - Le menteur véridique, 1823, par Scribe et Duveyrier. - Raymond, ou les Amants malgré eux, 1823, par Benazé et Lebas. - Monsieur Bonasse, ou l'Aveugle pour rire, 1823, par Roustan et Aug. Dubois. - Le Chevalier d'honneur, 1823, par Gersin, Sewrin, Tousez. - La Petite Babet, ou les Deux gouvernantes, 1823, par d'Allarde et Arm. d'Artois. - Le Juif, 1823, par Désaugiers, A. Rousseau et Mesnard. - La Diligence versée, 1823, par Langlois, Rousseau et de Courcy. - La Dame des Belles-Cousines, 1823, par Ach. d'Artois. - La Femme et le secret, 1823, par Turret et La Fontaine. - La Barbe-Bleue, 1823, par Dupetit-Méré et Brazier.

1822-1823

F/18/645

Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Variétés, Ambigu-Comique, Gaîté, Porte-Saint-Martin.
 Nicolas Rémi, ou le Fermier de la Bresse, 1822 [ou 1823], par Sewrin. - La Pensionnaire, 1823, par Scribe, Dupin et Dumersan. - L'Enfant de Paris, 1823, par Lurieu, d'Allarde et Arm. d'Artois. - Stanislas, ou la Suite de " Michel et Christine ", 1823, par Lepoitevin de Légreville et Et. Arago. - La Maîtresse au logis, 1823, par Scribe. - Les Amours de village, 1823, par Ach. d'Artois et d'Allarde. - L'Antichambre d'un médecin, 1822 [ou 1823], par Alex. Martin, E. Renaud et Ménissier. - Partie et revanche, 1823, par Scribe, Brazier et Francis (d'Allarde ou Cornu ?). - L'Orage, ou le Voyage en Normandie, 1823, par Boniface, Arm. d'Artois et Raymond. - Les Femmes de chambre, 1823, par Sewrin et Chazet. - Les Marchands forains, ou le Mouton, 1823, par Rochefort et Laloue. - Polichinelle aux eaux d'Enghien, 1823, par Arm. d'Artois, d'Allarde (et Boniface ?). - Le Précepteur, 1823, par Ymbert et Varner. - Le Marchand d'amour, 1823, par Carmouche, Scribe et Dupin. - Monsieur Bonnefoi, ou le Nouveau menteur, 1823, par Carmouche, Boniface et Balisson de Rougemont. - L'Avare en goguettes, 1823, par Scribe et G. Delavigne. - Le Précepteur dans l'embarras, 1823, par Ménissier, Renaud et Saint-Léon. - Le Déjeuner d'employés, 1823, par Lurieu, H. Dupin et Balisson de Rougemont. - La Pension de retraite, ou le Précepteur dans l'embarras, 1823, par Carmouche, de Courcy et Vanderburch. - La Languedocienne, 1823, auteur inconnu. - Le Cuisinier de Buffon, 1823, par Simonnin, Merle et Balisson de Rougemont. - Mon ami Christophe, ou le Brocanteur, 1823, par La Fontaine, de Villeneuve et Dupeuty. - Stanislas, ou la Soeur de Christine, 1823, par Théaulon et La Merlière. - Le Maître clerc et le bachelier, 1823, arrangé par Loeuillard d'Aurigni. - Les Grisettes, 1823, par Scribe et Dupin. - Les Précautions de ma tante, 1823, par Laffillard et Ch. Hubert. - Les Aides de camp, ou la Saint-Louis de l'armée, 1823, par Théaulon et J. A. F. Langlois. - Le Précepteur dans l'embarras, 1823, par Duveyrier.

1822-1823

F/18/646

Gaîté, Variétés, Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Porte-Saint-Martin.
 Spectacle gratis, 1823, par Carmouche, de Courcy et Vanderburch. Polichinelle sans le savoir, 1823, par Jouslin de La Salle, d'Allarde et Arm. d'Artois. - A qui est-il ? 1823, par La Fontaine et Carron de Morcourt. - L'Apothéose de Polichinelle, 1823, par les frères Saint-Aubin. - La Chasse au renard, 1823, (imité de La Fontaine ?), par Villain de Saint-Hilaire et Mme Adèle Daminois. - Le Bureau de loterie, 1823, par Romieu et Mazères. - Le Major, 1823, imité de l'allemand, par Félix ? - Les Visites au Louvre, 1823, par Maurice Alhoy et Isnard de Sainte-Lorette. - La Maison de plaisance, 1823, par Viollet

d'Epagny, Antier (et J. B. de Béranger ?). - Le Déjeuner d'huîtres, ou la Vérité dans le vin, 1823, par Scribe et Mazères. - L'Amour et l'appétit, 1823, par Fréd. de Courcy, Saint-Georges et Saint-Elme (et Croisy ?). - Les Mariages écossais, 1823, par Laffillard, Ch. Hubert et Pellissier. - La Place vacante, 1823, par Dupeuty et de Villeneuve. - La Pauvre fille, 1823, par Dieulafoy, Arm. et Ach. d'Artois. - La Filature, ou le Fabricant, 1823, par Brazier et d'Allarde. - Les Élèves peintres, ou l'Atelier, 1823, par Sewrin et Tousez. - Julien, 1823, par Boniface et Arm. d'Artois. - Les Couturières, ou le Cinquième au-dessus de l'entresol, 1823, par Désaugiers, Nombret Saint-Laurent et Boniface. - Un Dernier jour de fortune, 1823, par Scribe et Dupaty. - La Chasse, ou le Jardinier de Muldorff, 1823, par Chandezon et Boirie. - Le Conscrit, 1823, par Simonnin, Laloue et Merle. - L'Ami Beausoleil, ou le Faubourg du Temple, 1823, par Antier et Ponet. - Le Retour, ou la Suite de " Michel et Christine ", 1823, par Scribe et Dupin. - Le Mort vivant, 1823, par Nicole et Duvert. - Les Invalides, ou Cent ans de gloire, 1823, par Merle, Boirie, Laloue et Simon. - L'Arc de triomphe, 1823, par Carmouche et Vanderburch. - Les Adieux sur la frontière, 1823, par Brazier, Carmouche et de Courcy. - La Fête de la victoire, ou le Retour d'Espagne, 1823, par Dupeuty et Ferd. de Villeneuve.

1823

F/18/647

Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Variétés, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin, Gaîté.
Plus de Pyrénées, 1823, par Désaugiers et Gentil. - L'Héritière, 1823, par Scribe et G. Delavigne. - La Morale en action, ou les Projets du jour de l'an, 1823, auteur inconnu. - La Neige, ou la Giboulée, 1823, par Duveyrier et Carmouche. - L'Ecole des ganaches, 1823, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Lurieu. - Pierre et Marie, ou le Soldat ménétrier, 1823, par Langlois, Ch. Dupeuty et Ferd. de Villeneuve. - Monsieur Bonaventure, 1823 [ou 1824], par Maréchalle et Usannaz. - Le Coiffeur et le perruquier, 1824, par Scribe, Mazères et Nombret Saint-Laurent. - L'Héritage, ou les Deux côtés, 1824, par Longchamps. - Félix et Roger, 1824, par Overnay, Berrier et Lévesque. - Léonide, ou la Vieille de Suresnes, 1824, par A. V. de Saint-Hilaire, Dupeuty et Villeneuve. - Les Modistes, 1824, par Ch. Dupeuty, Ferd. de Villeneuve et Delestre-Poirson. - L'Accordée de village, ou le Remplaçant, 1824, par N. Brazier, Carmouche et Jouslin de La Salle. - Le Perruquier et le coiffeur, 1824, par Arm. d'Artois, H. Dupin et Sauvage. - Les Petites saturnales, 1824, par Brazier, Carmouche et Mazères. - Les Hussards dans l'étude, 1823, par Dulong, Vilmot et Ch. Mourier. - Le Fondé de pouvoirs, 1824, par Carmouche et Scribe. - Le " Oui " des jeunes filles, 1824, par Dupeuty, Villeneuve et Jouslin de La Salle. - Un Jour d'embarras, 1824, par Étienne Arago et Lepoitevin. - Les Femmes romantiques, ou Lord ***, 1824, par Théaulon et Ramond de La Croisette. - Le Mariage de convenance, 1824, par Théod. et Ach. d'Artois et Théaulon. - Honoré, ou la Famille du porteur d'eau, 1824, par d'Allarde, Lurieu et Arm. d'Artois. - Ourika, ou la Petite négresse, 1824, par Carmouche et Duveyrier. - La Mansarde, 1824, par Scribe, H. Dupin et Varner. - Le Pied de nez, ou Féline et Tangut, 1824, par Désaugiers et Villiers. - Les Femmes volantes, 1823, par Ach. et Arm. d'Artois et Théaulon. - Le Gascon à trois visages, 1823, par Charles-Honoré Remy et Lurieu. - Le Foyer de la Gaîté, 1823, par Brazier et Carmouche.

1823-1824

F/18/648

Variétés, Vaudeville, Gaîté, Gymnase-Dramatique, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin.
La Guinguette dramatique, 1824, par Arm. d'Artois et (?). - Attila et le troubadour, 1822 [ou 1824], par Antier, Bilderbeck et P. J. de Béranger. - Gengis-Khan, 1824, par Arm. d'Artois et Boniface. - Le Magasin de masques, 1824, par Brazier, Lurieu, Jouslin de La Salle (et d'Allarde ?). - Le Cousin Ratine, ou le Repas de noce, 1824, par Ch. Hubert et Pellissier. - Le " Oui " des jeunes filles, ou la Petite école des vieillards, 1824, par Brazier, Carmouche et Duveyrier. - La Corbeille de mariage, 1824, par Varner. - La Pénélope de la Cité, 1823 [ou 1824], par Géo. Duval, Rochefort et Jouslin de La Salle. - Les Femmes, 1823

[ou 1824], par Antier et P. J. de Béranger. - Les Ouvriers, ou les Bons enfants, 1824 [ou 1825], par Brazier, d'Allarde et Dumersan. - La Sortie de pension, ou le Bal, 1824, par Edouard Révenaz et Brazier. - Le Grenier du poète, ou les Trois locataires, 1823 [ou 1824], par Benj. Antier, Ponet et Varez. - La Curieuse, 1824, par Arm. et Ach. d'Artois et Boniface. - Le Beau frère, ou la Veuve à deux maris, 1824, par A. V. de Saint Hilaire, P. Duport, et Aug. Duport. - Pique-Assiette, 1824, par Arm. d'Artois, Lurieu et Théaulon. - Le Château perdu, 1824, par A. V. de Saint-Hilaire, et H. F. I. Decomberousse. - Le Baiser au porteur, 1824, par Scribe, Gensoul et Fréd. de Courcy. - L'Homme de 60 ans, ou la Petite entêtée, 1824, par Arm. d'Artois, Ferd. Laloue et Simonnin. - N° 2782, ou Monsieur Antoine, 1824, par d'Allarde, Saint-Georges et Boniface. - La Femme de ménage, ou le Jeune avocat, 1824, par Brazier et Dumersan. - Dix ans de plus, ou la Bonne tête, 1824, par Ach. d'Artois et Th. Anne. - Les Acteurs à l'essai, ou les Travestissements, 1824, par Ch. Dupeuty et Ferd. de Villeneuve. - Le Dîner sur l'herbe, 1824, par Scribe et Duveyrier. - Les Emprunts à la mode, 1824, par Fréd. de Courcy et Langlois. - Grétry, 1824, par Ledoux, Ramond de La Croisette et Fulgence de Bury. - Les Trois oncles, ou les Visites, 1823, par Alex. Martin et Aug. Dubois. - Les Deux capitaines, ou l'Oncle neveu, 1824, par H. Dupin et Sauvage. - Le Passe-port, 1823 [ou 1824], par Ménissier, Renaud et Chavanges. - Le Mouchoir, 1824, par H. Dupin et Sauvage. - Le Clair de lune, ou le Tuteur trompé, 1824, par Ch. Hubert et Maréchalle.

1822-1824

F/18/649

Variétés, Gaîté, Gymnase-Dramatique, Vaudeville, Odéon, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique. La Poule, ou l'Estaminet de la rue des Martyrs, 1824, par Brazier, Carmouche, et Francis (d'Allarde ?). - La Tante et la nièce, ou C'était moi, 1824, par Belle et Armand Gouffé. - Les Trois aveugles, 1824, par Duveyrier, Brazier et Carmouche. - Une Heure à Calais, 1824, par Hippolyte Lévesque et Alexandre Martineau. - Les Adieux au comptoir, 1824, par Scribe et Duveyrier. - La Saint-Louis à la ferme, 1824, par Théodore Anne et Théodore d'Artois. - La Pièce de circonstance, ou le Spectacle à la caserne, 1824, par Vulpian et Lassagne. - La Saint-Louis des artistes, ou la Fête au Salon, 1824, par Merle, Laloue et Simonnin. - Les Trois sœurs, ou le Beau jour, 1824, par Arm. d'Artois. - La Saint-Louis au boulevard du Temple, 1824, par Jouslin de La Salle et Turret. - Le Forgeron, 1824, par Sauvage et A. F. V. de Carrion-Nisas. - Les Méprises, ou le Prisonnier pour dettes, ou une Visite en prison, 1823 [ou 1824], par Duvert et Nicole. - Le Tableau de Téniers, 1824, par Ch. Dupeuty, Villeneuve et Maurice Alhoy. - Le Quinze, ou les Déménagements, 1824, par d'Allarde, Fréd. de Courcy et Langlois. - L'Imprimeur sans caractère, 1824, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Lurieu. - L'Etourdi à la diète, 1824, par Laffillard et Louis Robert. - Les Artistes à Rome, ou la Jeunesse d'un grand peintre, 1824, par La Fontaine et Jules Vernet. - La Fille rivale, 1824, par Duport et Edouard (Mennechet ?). - Regnard à Alger, ou les Amis ne sont pas des Turcs, 1824, par Rochefort et Augustin Lepage. - Les Maris anglais, ou la Conversation criminelle, 1824, par Théaulon et Vulpian. L'Anneau de Gygès, 1824, par Etienne Arago et Chapeau. Le Combat des coqs, 1824, par Théaulon, Brazier et Carmouche. - Le Pommier, ou Renard et corbeau, 1823, par Ch. Hubert et P. Mars. - Les Deux officiers, 1824, par Th. Anne, Ach. et Th. d'Artois. - La Petite Somnambule, 1824, par Dupeuty et de Villeneuve. - Le Château de la poularde, 1824, par Scribe, Dupin et Varner. - Les Personnalités, 1824, par d'Allarde, Arm. d'Artois et Lurieu.

1823-1824

F/18/650

Ambigu-Comique, Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Variétés. L'Agenda, ou le Barbier maître de danse, 1824 [ou 1823], par Louis Robert. - Le Jour des noces, ou la Lettre initiale, 1824, par Nicole et Duvert. - Le Bal champêtre, 1824, par Scribe et H. Dupin. - Catherine, ou la Fille du marin, 1823 [ou 1824], par Dumersan et Sewrin. - L'Homme fossile, ou le Naturaliste, 1824, par Théaulon, Simonnin et Saint-Marc. - La Rue du Carroussel, ou le Musée en boutique, 1824, par

Th. Anne, Vulpian et Lassagne. - Blanche et Isolier, ou Hardiesse et timidité, 1824, par Th. Anne. - La Famille des Bonnard, ou le Banquier de Paris, 1824, par Arm., Ach. et Théod. d'Artois. - Le Retour à la ferme, 1824, par Ach. d'Artois et Brisset. - Mes derniers vingt sols, 1824, par Théaulon et Ramond de La Croisette. - Pinson, 1824, par Désaugiers, Boniface, et Nombret Saint-Laurent. - La Croix d'honneur, ou le Vieux soldat, 1824, par Brazier, Carmouche et de Courcy. - Coraly, 1824, par Scribe et Duveyrier. - Thibaut et Justine, 1824, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Lurieu. - Les Deux neveux, 1824, par Varner et Duvert (?). - Monsieur Tardif, 1824, par Scribe et Duveyrier. - La Haine d'une femme, ou le Jeune homme à marier, 1824, par Scribe. - L'Insouciant, ou la Rencontre au port, 1824, par P. Duport et A. V. de Saint-Hilaire. - Les Habits d'emprunt, 1824, par Duvert et Nicole. - Le Parlementaire, 1824, par Scribe et Duveyrier. - La Sorcière des Vosges, 1824, par Ach. (et Arm ?) d'Artois. - Les Adieux à Fanchon, ou les Deux grenadiers, 1824, par Brazier, Carmouche et Théaulon. - Le Dragon de vertu, ou le Pouvoir de l'exemple, 1824, par Théaulon. - Les Deux cousins, 1824 [ou 1825], par A. V. de Saint-Hilaire, Ferd. Laloue et P. Duport. - Le Valet en bonnes fortunes, ou les Amies de pension, 1824 [ou 1825], par Simonnin et Ferd. Laloue. - Victorin, ou le Soldat dépositaire, 1824 [ou 1825], par Théaulon.

1824-1825

F/18/651

Opéra-Comique, Gaîté, Ambigu-Comique, Vaudeville, Variétés, Odéon, Gymnase-Dramatique.
Le Roi René, ou la Provence au XV^e/e/ siècle, 1824, par Sewrin. - Une Journée aux Champs-Élysées, 1824, par Ménissier, de Saint-Georges et Léon Rabbe. - Le Garçon de noce, 1824, par Antier et Mourier. - La Folle pour rire, 1824, par Ch. Hubert et Hippolyte Levesque. - Ma femme se marie, 1824, par Duvert et Ph. Taviand. - Veuve et garçon, 1824, par Basset et Pernot de Colombey. - La Léocadie de Pantin, ou l'Enfant anonyme, 1824, par Arm. d'Artois, H. Dupin et Varner. - Les Etrennes à la halle, 1824, par Carmouche et Fréd. de Courcy. - Apollon II, ou les Muses à Paris, 1824 [ou 1825], par Langlois et A. Romieu. - L'Éligible, 1824, par Mazères, Sauvage et Delrieu. - La Veuve du soldat, 1824 [ou 1825], par Théaulon. - Vatel, 1825, par Scribe et Mazères. - Le Compagnon d'infortune, ou les Prisonniers, 1824 [ou 1825], par Théaulon et Arago. - Blaizot, ou la Leçon d'amour, 1824 [ou 1825], par Pellissier et Désessarts d'Ambreville. - Kettly, ou le Retour en Suisse, 1825, par Duvert et P. Duport. - Le Baril d'olives, 1824 [ou 1825], par Brazier, Duveyrier et Guilbert de Pixérécourt. - La Quarantaine, 1824 [ou 1825], par Scribe et Mazères. - Le Portrait du Grand Turc, 1825, par Duvert et Nicole. - Les Débutants malgré eux, 1825, auteur inconnu. - Les Figures de cire, 1825, par Montigny. La Somnambule mariée, ou les Deux amis, 1825, par Théaulon. Les Deux tailleurs, ou la Fourniture et la façon, 1825, par Jouslin de La Salle, Dupeuty et de Villeneuve. - Le Plus beau jour de la vie, 1825, par Scribe et Varner. - Brelan d'amoureux, ou les Trois soufflets, 1825, par Nombret Saint-Laurent, Boniface et d'Epagny. - La Vieille de 16 ans, 1825, par Duveyrier et Carmouche. - Le Bourgmestre de Saardam, ou le Prince charpentier, 1825, par Duveyrier, Merle et Boirie. - La Charge à payer, 1825, par Scribe et Varner. - Les Deux écots, 1825, par Antier et Moisset.

1823-1825

F/18/652

Vaudeville, Variétés, Ambigu-Comique, Gymnase-Dramatique, Gaîté, Porte-Saint-Martin.
Eveline, ou la Mélancolie, 1825, par Théaulon, F. de Courcy et Vulpian. - Monsieur Transi, ou le Troubadour du canal de l'Ourcq, 1824 [ou 1825], par Désaugiers et Gentil. - Jacques, ou les Girouettes de village, 1825, par Louis Montigny et A. La Coste. - Le Chasseur rouge de la forêt de Fontainebleau, 1825, par Théaulon et Collin de Plancy. - Les Rosières de Paris, 1825, par Simonnin, Brazier et Carmouche. - Belphégor, ou le Bonnet du diable, 1825, par Ach. d'Artois Saint-Georges et Jules Vernet. - Le Bénéficiaire, 1825, par Théaulon et Et. Créty. - La Grand'maman, ou le Lendemain des noces, 1825, par Ach. et Arm. d'Artois et d'Allarde. - La Mauvaise langue du village, 1825, par Jouslin de La Salle et Alhoy.

- Les Champenois, ou les Mystifications, 1825, par Arm. et Ach. d'Artois et d'Allarde. - La Porte secrète, 1825, par Désaugiers et Bayard. - Le Charlatanisme, 1825, par Scribe et Mazères. - Les Deux Jockos, 1825, par d'Allarde, Arm. d'Artois et Lurieu. - Le Vieillard d'Ivry, ou 1590 et 1825, 1825, par Désaugiers, Merle (et Laloue ou Ourry ?). - Les Châtelaines, 1825, par Th. Anne, et Ach. et Théod. d'Artois. - Le Voyage à Reims, 1825, par Jouslin de La Salle et Crosnier. - Les Empiriques d'autrefois, 1825, par Scribe et Mme Alexandre Friedelle. - L'Homme de confiance, 1825, par Duvert et Bernard Wolf. - La Dot et la fille, ou le Commis marchand, 1825, par L. Montigny et W. La Fontaine. - Le Docteur du défunt, 1825, par La Fontaine, Théaulon et Carmouche. - Les Deux réputations, 1824 [ou 1825], par Overnay et Nézel. - Le Commissaire du bal, ou les Deux modes, 1825, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Théaulon. - La Chasse et l'amour, 1825, par P. J. Rousseau, A. de Leuven et Alex. Dumas père. - Une Bonne fortune, 1825, par Paul de Kock et Lepoitevin. - Le Petit bossu du Gros-Caillou, ou les Boutiquières, 1825, par Dumersan et Brazier. - L'Amour et la guerre, 1825, par Et. Arago, Desnoyer et V. Varin. - Alice, ou les Six promesses, 1825, par Ch. Dupeuty, Ferd. de Villeneuve et V. de Saint-Hilaire. - Les Inséparables, 1825, par Scribe et Dupin.

1824-1825

F/18/653

Vaudeville, Variétés, Gymnase-Dramatique, Ambigu-Comique, Gaîté, Porte-Saint-Martin, Odéon. Le Point d'honneur, 1825, par Antier, Belle et Léon Tousez. - La Blanchisseuse de fin, ou Tout ce qui réduit n'est pas or, 1825, par G. Duval et Rochefort. - Les Entrepreneurs, ou la Manie du jour, 1825, par Brazier, Dumersan et Lurieu. - La Dernière heure de liberté, 1825, par Duvert et P. Duport. - La Vieillesse de Frontin, 1825, par Carmouche et de Courcy. - Le Sous-chef, ou la Famille Gautier, 1825, par Ymbert. - Le Landau, ou l'Hospitalité, 1825, par Picard et Mazères. - Les Rendez-vous, 1825, par Brisset. - La Ville neutre, 1825, par Ymbert et Varner. - Les Cochers, 1825, par Brazier, Lurieu et Dumersan. - Le Rival en l'air, 1824 [ou 1825], par Jules Dulong. - Les Singes, ou la Parade dans le salon, 1825, par Rochefort, Brisset et Lassagne. - Nicaise, ou le Jour des noces, 1823 [ou 1825], par Dupeuty et F. de Villeneuve. - Le Flâneur, 1823 [ou 1825], par Vilmot, Dulong et Ch. Mourier. - Les Enfants du colon, 1825, par Duvert, P. Duport et Boniface. - L'An 1835, ou la Fête du village, 1825 [ou 1826], par Désaugiers. Les Deux adjoints, 1825, par Vulpian, Lassagne et Ledoux. La Chambre de Clairette, ou les Visites par la fenêtre, 1825, par Nézel et Overnay. - Le Marchand de parapluies, ou la Noce à la guinguette, 1825, par Désaugiers, E. Vanderburch et La Fontaine. - L'Exilé, 1825, tiré des " Puritains d'Écosse " de Walter Scott, par Ach. d'Artois, Théod. Anne et de Tully. - Les Comédiens à l'auberge, 1825, par Jouslin de La Salle, Maurice Alhoy et d'Allarde. - Le Centenaire, ou les Trois gaillards, 1825, par Théaulon, Arm. d'Artois et d'Allarde. - Les Premières amours, ou les Souvenirs d'enfance, 1825, par Scribe. - La Chambre de Suzette, ou le Quatrième étage, 1825, par Dumersan, Carmouche et Sewrin. - L'Ami intime, 1825, par Théaulon, Arm. d'Artois et Ferd. Laloue. - Le Médecin des dames, 1825, par Scribe et Duveyrier. - La Nuit espagnole, 1825, par Ourry, Merle et Carmouche.

1825

F/18/654

Variétés, Gymnase-Dramatique, Gaîté, Porte-Saint-Martin, Vaudeville, Ambigu-Comique. Monsieur Barbe-Bleue, 1823, par Dupin et Varner. - Le Grand dîner, ou Rossini à Paris, 1823, par Scribe et Mazères. - Le Père Finot, 1825, par Saint-Hilaire (et Dupeuty et Villeneuve ?). - Le Canal Saint-Martin, 1825, par Edmond Crosnier et Jouslin de La Salle. - Les Trois sultanes, 1825, de Favart, arr. par H. Dupin et Sauvage. - Les Etrences du futur, 1825, par Jouslin de La Salle, M. Alhoy et L. Chandezon. - Le Chiffonnier, ou le Philosophe nocturne, 1823 [ou 1826], par Théaulon et Etienne Créty. - Le Confident, 1825 [ou 1826], par Scribe et Duveyrier. - Les Dames à la mode, 1825 [ou 1826], par A. Vulpian, Gersin, Brazier et Lurieu. - La Salle des pas perdus, 1823 [ou 1826], par F. de Courcy, Langlois et Francis

(d'Allarde ou Cornu ?). - La Demoiselle à marier, ou la Première entrevue, 1825, par Scribe et Duveyrier. - Paméla, ou la Fille du concierge, 1823 [ou 1826], par Lurieu et Balisson de Rougemont. - Le Leicester du faubourg, ou l'Amour et l'ambition, 1824, par Scribe, Carmouche et Boniface. - Midi, ou l'Abdication d'une femme, 1826, par A. V. de Saint-Hilaire, P. Duport et Monnais. - Le Retour en province, 1824 [ou 1826], par Montigny. - Les Manteaux, 1825 [ou 1826], par Scribe, H. Dupin et Varner. - L'Appartement garni, ou les Deux locataires, 1826, par Carmouche, Duveyrier et Gersin. - Les Paysans, ou l'Ambition au village, 1824 [ou 1826], par Brazier, Duveyrier et Dumersan. - La Belle-mère, 1826, par Scribe et Bayard. - Non !, 1824 [ou 1826], par Ch. Mourier et Fournier. - Poleska, ou la Lune de miel, 1826, par Scribe, Duveyrier et Carmouche. - L'Orthopédie, ou le Tailleur des bossus, 1826, par G. Duval et Rochefort. - Le Calendrier des vieillards, 1825 [ou 1826], par Paul de Kock. - Le Tambour et la musette, 1826, par Jouslin de La Salle, Ernest Renaud et Maurice Alhoy. - Le Capitaliste malgré lui, 1826, par Arm. d'Artois, Allarde et Boniface. - L'Egoïste par régime, 1817 et 1826, par Longchamps et Laloue. - L'Auvergnate, ou la Principale locataire, 1826, par Brazier, Dumersan et Lurieu.

1823-1826

F/18/655

Vaudeville, Variétés, Ambigu-Comique, Gymnase-Dramatique, Porte-Saint-Martin. La Sourde muette, ou la Dame au voile vert, 1826, par Duvert et Boniface. - La Biche au bois, 1825 [ou 1826], par Brazier, Carmouche et J. B. Dubois. - C'est demain le 13 !, ou le Sentiment et l'almanach, 1825 [ou 1826], par Etienne Arago et Chapeau. - Simple histoire, 1826, par Scribe et de Courcy. - L'Anonyme, 1826, par Villeneuve, Dupeuty et Jouslin de La Salle. - Les Trous à la lune, ou Apollon en faillite, 1825 [ou 1826], par Théaulon, Arm. d'Artois et d'Allarde. - Le Testament de Polichinelle, 1825 [ou 1826], par Scribe, La Fortelle et Moreau. - Joseph II au cabaret, 1826, par Duvert, La Fontaine et Leroy de Bacre. - Lia, ou une Nuit d'absence, 1825 [ou 1826], par Et. Arago et Chapeau. - L'Oncle d'Amérique, 1826, par Scribe et Mazères. - Le Soufflet conjugal, ou la Séparation projetée, 1826, par Théaulon et Etienne Crétu. L'Ambassadeur, 1826, par Scribe et Duveyrier. Les Petits biographes, 1826, par Brazier, Lurieu et Dumersan. - Le Plan de la campagne de Flandre, 1826, par de Croisy, B. Antier et Martin. - Vingt-cinq pour cent, 1825 [ou 1826], par Balisson de Rougemont. - La Fin du mois, 1826, par Mazères et Balisson de Rougemont. - Le Protecteur, 1825 [ou 1826], par Théaulon, d'Allarde et Arm. d'Artois. - Les Filets de Vulcain, ou le Lendemain d'un succès, 1826, par Carmouche, Dupin et Jouslin de La Salle. - Frédéric, ou la Suite de la "Sommambule", 1826, par Villeneuve, Langlois (et Duperche ou Dupin ?). - Le Vieillard de Viroflay, 1825 [ou 1826], par F. de Courcy et Sewrin. - Les Alsaciennes, ou les Marchandes de balais, 1826, par Brazier, Lurieu et Dumersan. - Les Filets de Vulcain, ou la Vénus de Neuilly, 1826, par Brazier, Dumersan et Lurieu. - La Pêche de Vulcain, ou Encore des filets, 1826, par Rochefort, Lassagne et Brisset. - Clara Wendel, 1826, par Brazier et Dumersan. - Les Deux artistes, 1826, par A. d'Artois et Jouslin. - Oréno, ou le Nègre, 1825 [ou 1826], par Boniface, Duvert et P. Duport. - La Bégueule, ou la Princesse et le charbonnier, 1826, par Brazier, Carmouche et Merle.

1822-1826

F/18/656

Variétés, Porte-Saint-Martin, Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Ambigu-Comique, Gaité. Monsieur François, ou Chacun sa manie, 1826, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Théaulon. - L'Oncle et le neveu, ou les Noms supposés, 1825 [ou 1826], par Tournemine (et Boirie ?). - La Place à donner, 1826, par Gersin, Lassagne et Vulpian. - Les Comptes de tutelle, 1826, par Merville et Bayard. - Les Ecoliers en promenade, 1826, par Brazier, Dumersan et Lurieu. - La Veuve de quinze ans, 1826, par Théaulon et Capelle. - Les Prisonniers amateurs, 1826, par Fréd. Lemaître, A.B.B. Decomberousse, Arm. d'Artois et F. Laloue. - Le Candidat, ou l'Académie de province, 1826, par Arm. d'Artois, d'Allarde et Théaulon. - Le Château à vendre, ou la Demoiselle de compagnie, 1826, par Picard et Mazères. - Le Médecin des

théâtres, ou les Ordonnances, 1826, par Théaulon, d'Allarde et Arm. d'Artois. - Les Vacances, ou la Coutume allemande, 1826, par Mazères et Balisson de Rougemont. - Le Misanthrope de la rue de Clichy, 1826, par d'Allarde, Arm. d'Artois et Alhoy. - Le Commis voyageur, 1826, par Louis Montigny. - Le Cadran de la commune, ou la Fête du village, 1826, par Crosnier, Mongenet et Jouslin de La Salle. - Le Bourgeois d'Essonnes, 1826, par Lassagne, Rochefort et P.J. Rousseau. - La Fée du voisinage, ou la Saint-Charles au hameau, 1826, par Théaulon, de Courcy et P.J. Rousseau. - La Fête à la guinguette, ou les Jolis soldats, 1826, par Théaulon, d'Allarde et Arm. d'Artois. - Le Mariage de raison, 1826, par Scribe et Varner. - Le Prologue impromptu, ou les Acteurs en retard, 1826, par Désaugiers, P.J. Rousseau et Lassagne. - Le Voisin, ou Faisons nos affaires nous-mêmes, 1826, par Désaugiers, Gersin et Lurieu. - La Salle de police, 1826, par Carmouche et Vanderburch. - Monsieur Bonaventure, ou les Inconvénients de la diligence, 1826, par Théaulon, Arm. d'Artois et d'Allarde. - Le Garçon de recette, ou le Semestre échu, 1826, par B. Antier et E. Damarin. - La Liquidation, 1826, par Arm. Séville, Ponet et Benj. Antier. - La Dette d'honneur, 1826, par Dupeuty, Langlois et Villeneuve. - Le Baron allemand, ou le Blocus de la salle à manger, 1826, par Arm. d'Artois, Lurieu et Vanderburch. - Le Bonhomme, 1826, par Simonnin, Carmouche et J. Pain. - Monsieur et Madame, ou les Morts pour rire, 1826, par Ch. Hubert, Laffillard et Pellissier. - Recette pour marier sa fille, 1826, par Duveyrier et Raoul Chapais.

1826

F/18/657

Gymnase-Dramatique, Variétés, Nouveautés, Vaudeville, Porte-Saint-Martin.
L'Education particulière, 1826, par Langlois, Rochefort, Cavé, Dittmer et Brunet. - Le Télégraphe, ou un Effet de brouillard, 1826 [ou 1827], par Théaulon, Dormeuil et Edouard Huart. Tony, ou Cinq années en deux heures, 1827, par Carmouche, Duveyrier et Brazier. Clara Wendel, ou la Demoiselle brigand, 1826 [ou 1827], par Arm. d'Artois, Théaulon et d'Allarde. - Les Deux héritages, 1826 [ou 1827], par Simonnin, Saint-Marc et Désaugiers. - La Chatte changée en femme, ou la Métempsychose, 1827, par Scribe, Duveyrier et Bouchard. - L'Homme de paille, 1826 [ou 1827], par Arm. et Ach. d'Artois et d'Allarde. - Le Hussard de Felsheim, 1826 [ou 1827], par Ch. Dupeuty, F. de Villeneuve et A. V. de Saint-Hilaire. - Les Elèves du Conservatoire, 1827, par Scribe et Boniface. - La Femme mariée, 1827, par Chapeau et Varin (?). - Gérard et Marie, ou Deux ans d'absence, 1827, par Et. Arago et Villeneuve. - La Courtisane amoureuse, 1826, par F. Laloue et P. Duport. - Paris et Bruxelles, ou le Chemin à la mode, 1826, par Théaulon, Etienne Crétu et Gondelier. - La Chambre jaune, 1826 [ou 1827], par Brisset. - Le Ménage du savetier, ou la Richesse du pauvre, 1827, par Ch. Dupeuty, Jouslin de La Salle et V. de Villeneuve. - Les Turbans et les bonnets de coton, 1827, par A. d'Artois, Rousseau et Lepoitevin. - Les Contretemps, ou le Myope, 1827, par Boniface, F. Laloue et Dupeuty. - Le Perruquier à Smyrne, ou l'Influence des perruques, 1827, par Boniface, Brazier et Carmouche. - Les Songes dorés, ou la Famille du faubourg, 1827, par Scribe et Varner. - La Dame du château, 1827, auteur inconnu. - Odeïna, ou la Jeune Canadienne, 1826 [ou 1827], par Duvert et Boniface. - Le Maître de forges, 1827, par Brazier, Dumersan et Lurieu. - Cartouche et Mandrin, 1827, par Arm. d'Artois et Dupin. - L'Amour et la peur, 1827, par M.A.M. Désaugiers et Auguste Rousseau. - L'Arbitre, 1827, par Théaulon et P. Duport. - L'Héritière et l'orpheline, 1827, par Th. Anne et de Tully. - Perkins Warbec, ou le Commis marchand, 1827, par Théaulon, Brazier et Carmouche. - Vieillesse et gaité, ou les Deux matelots, 1824 [ou 1827], par Théaulon, Arm. d'Artois et d'Allarde.

1824-1828

F/18/658/A-F/18/658/B

Nouveautés, Gymnase-Dramatique, Vaudeville, Variétés, Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin.

1825-1827

F/18/658/A

Monsieur Jovial, ou l'Huissier chansonnier, 1827, par Théaulon et Adolphe Choquart. - La Fiancée, 1827, par Ach. d'Artois. - Les Forgerons, 1825, par Arm. et Ach. d'Artois et d'Allarde. - Le Futur de la grand'maman, 1827, par Arm. et Ach. d'Artois et Monnais. - L'Écrivain public, 1827, par Théaulon, Simonnin et de Courcy. - Les Compagnons du devoir, ou le Tour de France, 1826 [ou 1827], par La Fontaine, Etienne Crétu et Emile Vanderburch. - Le Mari de toutes les femmes, 1827, par Montigny. - L'Obligéant maladroit, 1827, par C.H. Dubois d'Avesnes et Falberg. - La Fleuriste, 1827, par Et. Arago et Villeneuve. - Sainte-Périne, 1827, par Théaulon, Overnay et La Merlière. - Jean et Marie, ou la Nouvelle éducation, 1827, par Ach. d'Artois. - Quinze et vingt ans, 1827, par B... et B... (?). - Le Mari par intérim, 1827, par Nombret Saint-Laurent, Fulgence de Bury et Tully. - Le Coureur de veuves, 1827, par Brisset (mus. de Blangini). - La Petite mendicante, 1826 [ou 1827], par Brisset et (?). - Le Courrier des théâtres, ou la Revue à franc-étrier, 1827, par Théaulon, Th. Anne et J.B. Gondelier.

F/18/658/B

Les Passages et les rues, ou la Guerre déclarée, 1827, par Brazier, Lurieu et Dumersan. - Les Mémoires d'une Anglaise, 1827, par Paulin Duport et Rochefort père. - La Noce et l'enterrement, 1826, par Vulpian, Lassagne et A. Dumas père. - L'Excellent homme, ou le Bon père, 1827, de Florian, mise en vaud. par Ach. et Arm. d'Artois et F. Laloue. - La Nuit d'un joueur, ou le Petit Beverley, 1827, d'Aude, mise en vaud. par Lurieu et Arm. d'Artois. - Le Paysan perverti, ou Quinze ans de Paris, 1827, par Théaulon. Les Peintres en voyage, ou une Halte en Suisse, 1825 [ou 1827], par Dumersan, Paulin Duport et Saint-Hilaire. - Cinq ans, ou la Laitière de Montfermeil, 1827, par Brazier, R. Périn et Balisson de Rougemont. - John Bull à l'exposition, 1827, par Théaulon, Nombret Saint-Laurent et Bayard. - Cinq heures du soir, ou le Duel manqué, 1827, par Carmouche, Théaulon et Duveyrier. - Elise, 1827, par Brazier et Dumersan.

F/18/659

Théâtres de la Porte-Saint-Martin, du Vaudeville, des Nouveautés, des Variétés, du Gymnase-Dramatique, du Cirque Olympique.

Le Café de la garnison, 1826 [ou 1827], par L. Montigny. - 1750 et 1827, ou les Deux Paris, 1827, par Balisson de Rougemont, Saint-Georges et Simonnin. - L'Orphelin, ou la Loge et le salon, 1827, par Rochefort et P. Duport. - Les Deux fiancées, ou la Villageoise somnambule, 1827, par Arm. d'Artois et H. Dupin. - Jean de Calais, 1827, par Lurieu, Emile Vanderburch et Etienne Crétu. - Le Lit de circonstance, 1827, par Planard. - Le Vieux Gabelou, ou les Contrebandiers, 1827, par G. Duval et Rochefort. - La Marraïne, 1827, par Scribe, Lockroy et J. Chabot de Bouin. - Monsieur Botte, 1827, par F. de Villeneuve, Ch. Dupeuty et Boniface. - La Saint-Charles, ou la Journée d'un flâneur, 1827, par Brazier, Dumersan et Lurieu. - Le Mât de cocagne, 1827, par Maurice Alhoy et Léon Rabbe. - La Saint-Charles des marins, ou un Jour à Dieppe, 1827 [ou 1824], par A. V. de Saint-Hilaire, de Villeneuve, Dupeuty et Langlois. - Les Deux peintres, ou le Salon de 1827, 1827, par Saint-Georges, Simonnin et Balisson de Rougemont. - Intermède, 1827, auteur inconnu. - Le Rêve d'un brave, 1827, par Dupeuty, de Villeneuve et Vilmot. - Le Diplomate, 1827, par Scribe et G. Delavigne. - Héloïse, ou la Nouvelle somnambule, 1827, par Théaulon. - Jérôme Raimbaut, ou Seize années d'absence, 1827, par Duveyrier et Brazier. - Le Pauvre Arondel, ou les Trois talismans, 1827, par Villeneuve et Et. Arago. - Le Dimanche d'un bourgeois de Paris, ou les Tribulations, 1827, par Balisson de Rougemont. - Caleb, 1827, par Ach. d'Artois et Planard. - La Batelière de Brientz, ou le Mal du pays, 1827, par Scribe et Duveyrier. - Les Dix francs de Jeannette, 1827, par Villeneuve, Dupeuty et Jouslin de La Salle. - L'Artiste et le soldat, ou le Petit roman, 1827, par V. Ducange. - Le Petit cousin, ou Fructus belli, 1826 [ou 1827], par Th. Nézel, M. Alhoy et H. Vilmot. - Le

Morceau d'ensemble, 1827, par Arm. d'Artois. - Le Jaloux, 1827, par Lebas et Leroux.

1826-1827

F/18/660

Vaudevilles [et 1 mélodrame].

Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Variétés, Nouveautés, Ambigu-Comique.

Le Capitaine Richard, 1827, par Balisson de Rougemont. - La Lettre posthume, ou l'Agenda et le souvenir, 1827, par Balisson de Rougemont. - Monsieur Bontems, ou la Maison de mon oncle, 1827, par Théaulon et Duveyrier. - Christine, ou la Reine de seize ans, 1827 [ou 1828], par Bayard. - Jean Pacot, ou Cinq ans de services, 1827 [ou 1828], par Arm. d'Artois et d'Allarde. - Ismarie, ou l'Amour et la mort, 1828, par A. Signol (et Rochefort ?). - Le Vieux garçon et la jeune fille, ou le Nouveau célibataire, 1828, par V. Ducange. - Les Employés, 1828, par d'Allarde et Maurice Alhoy. - Avant, pendant et après, 1828, par Scribe et Balisson de Rougemont. - L'Homme incombustible, 1828, par Brazier, Carmouche et de Courcy. - Dix ans de constance, 1828, par Duvert et Boniface. - Julien et Justine, ou Encore des ingénues, 1827 [ou 1828], par Dubois d'Avesnes et Desnoyer. - Le Farceur de société, 1828, par Rochefort et Lassagne. - L'Ecole de natation, 1828, par A. Signol, Ch. de Livry et A. de Leuven. - La Grande duchesse, 1828, par Villeneuve, Boniface et Dupeuty. - Le Cousin Giraud, 1828, par Simonnin, Laloue et Dupeuty. - Le Salon et la mansarde, 1828, par Et. Arago. - J'épouse ma femme, 1826 [ou 1828], par Ramond de La Croisette et Le Tournel. - La Matinée aux contretems, 1828, par Duvert, Chapeau et Varin. - La Folie du siècle, ou la Manie des places, 1828, par Scribe et Bayard. - Henri IV en famille, 1828, par de Villeneuve, Pittaud de Forges et Vanderburch. - Le Garçon de Caisse, ou Comme on monte et comme on descend, 1828, par Boniface et (?). - Le Chalet du mont Saint-Bernard, 1828, par Brazier, Dumersan et Lurieu. - Les Trois cantons, ou la Confédération suisse, 1828, par Villeneuve, Dupeuty (et Boniface ?). - Les Frères d'armes, ou la Parole d'honneur, 1827 [ou 1828], par Ménissier et Alex. Martin. - La Muse du boulevard, 1828, par J. Dulong, L. Chandezon et A. Lacoste. - Le Mariage impossible, 1828, par Duveyrier et Carmouche. - L'Aînée et la cadette, 1828, par Leroy de Bacre, Courcy et Balisson de Rougemont.

1826-1828

F/18/661

Vaudevilles [et 1 drame].

Odéon, Vaudeville, Nouveautés, Ambigu-Comique, Gymnase-Dramatique, Gaîté, Variétés, Porte-Saint-Martin.

Le Restaurant, 1828, par de Courcy, Vulpian et Lassagne. - L'Art de se faire aimer de son mari, 1828, par Boniface, Dupeuty et Villeneuve. - Le Bourgeois de Paris, ou la Partie de plaisir, 1828, par Arm. d'Artois, Dupin et Varner. - Le Papier timbré, 1826 [ou 1828], par Ch. Desnoyer. - Valentine, ou la Fiancée, 1828, par Villeneuve, Saint-Hilaire (et Masson ?). - La Perle de Marienbourg, ou la Ville prise et reprise, 1828, par Théaulon, Pittaud de Forges et A. de Leuven. - La Saint-Valentin, ou le Collier de perles, 1828, par Duvert et Paulin Duport. - Le Baron de Trench, 1828, par Scribe et G. Delavigne. - Une Noce au mont Saint-Bernard, 1828, par Brazier et Dumersan. - Le Notaire de Moulins, 1828, par Planard et P. Duport. - Les Français en Morée, 1828, par d'Houdetot et Jacquemart. - Une Journée de Stanislas, ou le Mécontent, 1828, par Théaulon, Choquart (et Crosnier ?). - Le Retour au département, ou la Saint-Charles, 1828, par Anicet Bourgeois, P. Tournemine, et Ed. Damarin. - Le Cheval et le paysan, 1828, par Antier, Vilnot, Menissier et Nézel. - Les Lanciers et les marchandes de modes, 1828, par Antier, Varez, Nézel et Overnay. - Le Général et le lieutenant, 1828, par Chapeau et Varin. - La Bonne femme, ou les Réconciliations, 1828, par Arm. d'Artois, Duport et Boniface. - La Clé, 1828, par Leroy de Bacre, Hippolyte (Levesque ou Monpou ?) et Merville. - La Semaine des amours, 1828, par Dumanoir et de Mallian. - Les Cuisiniers diplomates, 1828, par Rochefort, Masson et Barthélémy (Thouin ou Jarnet ?). - L'Inconnu, 1828, par Jouslin de La Salle, Mongenet (et Villeneuve ou Dupeuty ?). - Jean, ou les

Avantages de l'éducation, 1828, par Théaulon et A. Signol. - Deux tableaux de Paris, 1828, par Brazier et Dumersan. - La Maison du rempart, ou une Journée de la Fronde, 1828, par Duveyrier. - Le Sergent Mathieu, 1828, par Villeneuve, Dupeuty et Boniface. - Les Moralistes, 1828, par Scribe et Varner. - Malvina, ou un Mariage d'inclination, 1829 [ou 1828], par Scribe. - L'Homme entre deux âges, 1828, par Fontan et Ch. Desnoyer. - Il faut bien aimer son mari, ou la Veille et le lendemain, 1828, par Arm. et Ach. d'Artois et d'Allarde. - La Demoiselle et la veuve, 1828, par Varez et Nézel.

1828-1829

F/18/662/A-F/18/662/B

Ambigu-Comique, Variétés, Vaudeville, Nouveautés, Odéon, Gymnase-Dramatique, Gaîté, Porte-Saint-Martin.

1825-1829

F/18/662/A

Le Voile bleu, 1828, par J. Dulong, Chandezon et Balisson de Rougemont. - Les Bêtises de l'année, ou le Confiseur, 1828, par Brazier, Carmouche et de Courcy. - Une Loi anglaise, ou le Parisien à Londres, 1828 [ou 1829], par Carmouche et de Courcy. - Le Défunt et l'héritier, 1828, par Duveyrier et Dumersan. La Recette, ou le Sixième acte du bénéficiaire, 1826, par Théaulon. - Le Ménage du maçon, ou les Mauvaises connaissances, 1829, par Dubois d'Avesnes et Ch. Desnoyer. - La Maison du faubourg, 1828 [ou 1829], par Villeneuve, Simonnin et Vanderburch. - Le Français au Caire, 1829, (par Romieu et G. de Wailly ?). - Théobald, ou le Retour de Russie, 1829, par Scribe et Varner. - Les Mémoires contemporains, 1829, par A. d'Artois et Lurieu. - Le Jeune propriétaire et le vieux fermier, ou Paris et le village, 1829, par Ach. d'Artois. - L'Anglais et la grisette, 1829, par Dupin. - Le Cousin Frédéric, ou la Correspondance, 1828 [ou 1829], par Balisson de Rougemont, Et. Arago et A. Basset. - Le Fils du paysan, 1826 [ou 1827], par Antier. - Les Enfants trouvés, 1827 [ou 1828], par Dupeuty, Duvert et Boniface.

F/18/662/B

Les Dernières amours, 1826 [ou 1827], par M. J. Brisset. - Une Soirée chez M. Jocrisse, 1827, auteur inconnu. - Fifre et tambour, ou le Mariage dans la forêt, 1827, par Brazier, Antier et Villiers. - La Girafe, ou une Journée au Jardin du Roi, 1827, par Théaulon, Th. Anne et Gondelier. - Les Proverbes au château, ou les Deux gendres, 1827 par Rochefort et P. Duport (?). - Figaro, ou la Journée des noces, 1827, d'après Beaumarchais, Mozart et Rossini, arr. par Arm. d'Artois (mus. de Blangini). - Le Duel et la lettre de change, 1827, par B. Antier. - Le Coureur de mariages, ou les Deux futurs, 1825 [ou 1827], par Henry Vilmot, Jules Dulong et Mourier. - Départ et retour, ou Deux ans par entr'acte, 1827, par Et. Arago, Chapeau et Varin. - Simnel, ou le Prince malgré lui, 1827, par H. Dupin et Varner (?). - Le Jeune maire, 1827, par Dupeuty, Duvert et Boniface. - Le Débutant, ou l'Artisan artiste, 1827, par Et. Arago. - L'Etameur, ou la Place Maubert, 1826 [ou 1827], par Brazier, Dumersan et Lurieu. - Les Quatre artistes, 1827, par Et. Arago et Anicet Bourgeois.

F/18/663/A-F/18/663/B

Vaudevilles [et 1 drame]

Ambigu-Comique, Porte-Saint-Martin, Vaudeville, Gaîté, Variétés, Gymnase-Dramatique.

1823-1828

F/18/663/A

La Revue au galop, 1827, par Jouslin de La Salle, Dupeuty, et M. Alhoy. - Le Mariage de convenance, ou l'Epoux de vingt ans, 1823, par Renaud. - Le Petit monstre et l'escamoteur, 1826, par Saint-Georges et Simonnin. - Le Château de M. le baron, 1827 [ou 1828], par Ch. de Livry, Adolphe d'Houdetot et Arm. d'Artois. - Le Vieux mari, 1828, par Scribe et Duveyrier. - Les Immortels, 1828, par Jarnet, Bohain et Rolle. - L'Oncle en tutelle, 1827 [ou 1828], par Vanderburch et Etienne Crétu. - La Place et le dîner, ou Encore des usuriers, 1828 par Carmouche et de Courcy. - La Coupe des cheveux, 1828 (s'agit-il des Cheveux, par Guillemain ?). - Les Omnibus, ou la Revue en voiture, 1828, par de Courcy, Lassagne et Dupeuty. - Pic de La Mirandole 1828, auteur anonyme. - Les Poletais, ou Pierre et André, ou l'Amitié des deux frères, 1828, par Dupeuty, de Villeneuve et Boniface. - Bisson, ou l'Enseigne et le pilote, 1828, par Jules Dulong, A. Lacoste, et Ch. Mourier. - M. Rossignol, ou le Prétendu de province, 1828, par Duvert, La Fontaine et Tully. - La Muette du Port-Bercy, 1828, par Dupin, d'Allarde et d'Artois.

F/18/663/B

Le Punch et les glaces, 1828, par Desnoyer (?). - Les Comédiens par testament, 1828, par Picard et Lafitte. - Aurélien, ou les Trois promesses de la princesse Aurélie, 1828, par Brazier, Lassagne et Versigny. - La Demoiselle de boutique, ou le Premier début, 1828, par Duveyrier, Carmouche et G. Turret. - L'Orpheline russe, 1828, par Villeneuve, Scribe et Chapeau. - Les Cartes de visite, 1826 [ou 1827], par Boniface, et Nombret Saint-Laurent. - La Robe et l'uniforme, 1826, par Saint-Georges, F. de Courcy et Carmouche. Mon ami Pierre, 1827, par Leuven, Pittaud de Forges et Arm. d'Artois. - Une Soirée de bienfaisance, 1827, par Bayard, M. Leroux et Varner. - Les Osages, 1827, par Adolphe (d'Houdetot ?) et Charles (de Livry ?). - Faust, 1827, par Théaulon (?). - Les Dames peintres, 1827, par Lurieu et Nombret Saint-Laurent. - Le Portefeuille, 1827, par Arm. d'Artois, A. de Leuven et Pittaud de Forges. - Lida, ou la Servante, 1828, par Th. Anne et Théaulon. - La Mère et la grand-mère, 1828, (reprise de Grand-Maman, par Léopold et J. B. Dubois ?). - La Table d'hôte, 1828, par Brazier et Dumersan. - Le Peintre et le courtisan, 1827, par Brisset et Letellier.

F/18/664/A-F/18/664/B

Odéon, Gaîté, Nouveautés, Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Porte-Saint-Martin, Variétés, Ambigu-Comique.

1826-1829

F/18/664/A

L'Anneau de la fiancée, ou le Nouveau Don Juan, 1827 [ou 1828], par Brisset (mus. de Blangini). - La Fille de la veuve, 1827 [ou 1828], par Th. Anne et Balisson de Rougemont. - Le Banquier empaillé, 1827 [ou 1828], par Montigny. - Le Prince charmant, ou les Contes de fées, 1828, par Scribe, Dupin et Delestre-Poirson. - Le Barbier châtelain, ou la Baronne d'Ansberg, 1828, par Théaulon et Th. Anne. - Le Grand dîner, 1827 [ou 1828], par Saint-Georges et Simonnin. - Le Duel et la contredanse, 1828, par Mourier. - Le Caporal et le paysan, 1828, par Arm. d'Artois et Alphonse Signol. - L'Enfant et le vieux garçon, ou la Réputation d'une femme, 1828, par Villeneuve, Chapeau et Varin. - Le Ci-devant jeune homme, 1828, auteur inconnu. - L'Enchanteur maladroit, 1828, par Brazier, Carmouche et Duveyrier. - Le Page de Woodstock, 1828, par Dupeuty, Duvert et Boniface. - Le Coup de pistolet, 1828, par Charles de Livry et Adolphe d'Houdetot. - Monsieur Ducroquis, ou le Peintre voyageur, 1827 [ou 1828], par Théaulon et Adolphe Choquart. - Le Cadeau du parrain, ou le Maître d'école de Pomponne, 1828, par Etienne Arago et Géo. Duval. - Le Siège de l'Opéra, ou les Dilettanti en déroute, 1828 [ou 1826], par Théaulon, Th. Anne et Gondelier.

F/18/664/B

Le Coche d'Auxerre, 1826, par Désaugiers. - Le Page ensorcelé, 1826, par Brazier et Carmouche. - Le Dernier jour d'un garçon, ou la Cousine Thérèse, 1828 [ou 1829], par Dumanoir. - La Brosse et l'entrechat, ou Quarante et trois francs, 1826, par Demane et Pernot. - Les Mémoires d'une grisette, ou la Grisette mariée, 1829, par Arm. d'Artois, Moreau et Vanderburch (?). - La Femme à principes, ou Madame de Sainte-Agnès, 1829, par Scribe et Varner. - Le Mariage et l'enterrement, ou Je suis mort, 1829, par Auguste Arnould et Motet. - L'École de village, 1827 [ou 1832], par Ader-Verdeau. - Les Mendiants, 1829, par H. B. Monnier, Balisson de Rougemont et Hipp. Leroux. - La Cour du roi Pétaud, 1829, par Langlois, Leuven et Alex. Dumas père. - Un Tableau de famille, ou la Maison paternelle, 1829, par A. de Leuven, Cavé et Dittmer. - La Nouvelle Clari, ou le Retour au village, 1829, par Laurençot et Petit. - La Fiancée du fleuve, 1829, par Carmouche et Boniface. - Le Brutal, 1829, par Masson, Arm. d'Artois et Barthélémy Jarnet. - Une Nuit de Paris, ou l'École des jeunes garçons, 1829, par Carmouche, de Courcy (et Brazier ?).

F/18/665/A-F/18/665/B

Vaudevilles [et 3 drames].

Variétés, Nouveautés, Vaudeville, Gymnase-Dramatique, Odéon, Ambigu-Comique.

1828-1829

F/18/665/A

La Veste et la livrée, 1829, par Duveyrier et Varner. Antoine, ou les Trois générations, 1829, par Brazier et Duveyrier. - Clotilde, ou Trois ans après, 1828 [ou 1829], par Balisson de Rougemont et Dupeuty. - L'Ami de la famille, 1829, par Leuven et Livry. - Les Cinq sens, 1829, par Léon et Victor Lhérie et Rinet. - Les Suites d'un mariage de raison, 1829, par Arm. d'Artois, L. Lhérie et V. Lhérie. - La Maîtresse, 1829, par Merville, H. Leroux et A. B. B. Decomberousse. - Le Dernier jour d'un condamné, 1829, par Arm. d'Artois, Masson et Barthélémy (Thouin ou Jarnet ?). - Le Canon d'alarme et le dernier jour d'un condamné, ou les Classiques et les romantiques, 1829, par Simonnin et Vanderburch. - Les Rouliers, ou la Route de Bruxelles, 1829, par Dumersan et Lurieu (et Brazier ?). - La Grisette mariée, ou la Partie de plaisir, 1829, par Arm. d'Artois, Moreau et Vanderburch. - L'Espion, 1829, par Achille d'Artois et Dupeuty. - Le Médecin des passions, ou le Jeune malade, ou les Habits noirs, 1829 (reprise du Médecin conciliateur, par Jauffret, Patrat et Weiss ?). - Angiolina, ou l'Épouse du doge, 1829, par Théaulon et M.J. Brisset. - La Jeunesse de Marie-Stuart, 1829, par Villeneuve et Vanderburch. - L'Espionne russe, 1829, par Duveyrier et Carmouche.

F/18/665/B

La Tyrolienne, ou la Chaumière isolée, 1829, imitée de Goethe, par A. de Leuven, Ch. de Livry et Théaulon. - Les Héritiers de Crac, 1829, par Scribe et Dupin. - Gillette, ou le Mari malgré lui, 1829, par Fontan, Ader et Ch. Desnoyer. - Les Manuels à la mode, 1829, par Brazier, Carmouche et de Courcy. - La Barrière du combat, 1829, par Livry, Leuven et Mallian. - Le Billet de 1 000 francs, 1829, par Laffillard et Renaud. - Babet, ou la Petite bonne, 1829, par Charles Desnoyer et Louis-Marie Fontan. - Frétilton, ou la Bonne fille, 1829, par Dumanoir, Masson et J. de Mallian. - La Famille du baron, 1829, par Scribe et Duveyrier. - La Jeune malade, ou la Lecture des Orientales, 1829, auteur inconnu. - La Corbeille de mariage, 1829, auteur inconnu. - Aventures et voyages du petit Jonas, 1828 [ou 1829], par H. Dupin et Scribe. - Monsieur le marquis, ou le Conciliateur, 1829, par Eug. Sue et Pittaud de Forges. - Mathieu Laensberg, 1829, par de Villeneuve, Bourgeois et Vanderburch. - Marino Faliero, 1829, par Varner et Bayard. - Jacques,

1829, par Philippe (Dumanoir ?) et Julien (de Mallian ?). - L'Orpheline, 1829, par P. Duport.

F/18/666/A-F/18/666/B

Nouveautés, Vaudeville, Variétés, Gymnase-Dramatique, Porte-Saint-Martin.

1828-1829

F/18/666/A

Sir Jack, ou le Nouveau Bernadille, 1829, par Duvert, Chapeau et Varin. - L'Incendie, 1829, par Bayard et P. Duport. - L'Humoriste, 1829, par Dupeuty, H. de Tully et F. de Bury. - Le Vieux marin, ou une Campagne imaginaire, 1829, par Adolphe Jadin, Th. Anne et Théaulon. - Monsieur Jovial en prison, 1829, par Théaulon, Lurieu et Th. Anne. - Le Choix d'une femme, ou le Mariage du hasard, 1829, par Varin, Delestre-Poirson et Chapeau. - Le Tir au pistolet, 1829, par Charles de Livry, Adolphe de Leuven et Masson. - Le Couvreur, ou l'Héritier des Beaufort, 1829, par Théaulon, Brazier et Carmouche. - Le Brigand, 1829 [ou 1830], par Théaulon et Anne. - Le Vieux pensionnaire, 1829, par Bayard et Leroux. - Le Brigand napolitain, 1829, par Arm. d'Artois, A. de Leuven et Pittaud de Forges. - Le Garde de nuit, 1829, par Duveyrier et Michel Masson. - Les Deux cousines, ou l'Hydrophobe de Marcoussis, 1829, par Varin, Chapeau, et A. de Leuven. - La Nourrice sur lieux, 1828, par Nézel et L. Montigny. - Marie Mignot, ou les Trois mariages, 1829, par Bayard et P. Duport. - Les Enragés, 1829, par Arm. d'Artois et Brazier. - Les Trois âges, 1829, par Duport. - Les Actionnaires, 1829, par Scribe et Bayard. - La Couturière, 1829, par Duvert, Chapeau et Varin.

F/18/666/B

L'Enragée de Chaumont, ou C'était pour rire, 1829, par B. Antier et Simonnin. - Une Heure à la caserne, ou le Farceur du régiment, 1829, par Alix et Martin. - La Réparation, 1829, par Scribe, Bayard et Duveyrier. - Le Dix-huit novembre 1659, 1829, auteur inconnu. - Schahabaham à Paris, 1829 (s'agit-il de Schahabaham II, par Scribe et Boniface ?). - Le Comte Odry, 1829, par Jouslin de La Salle, Ymbert et Vanderburch. - La Paysanne de Livonie, 1829, par de Villeneuve, E. Vanderburch et Boniface. - Marie Mignonne, 1829, par Rochefort, Livry et Masson. - La Femme, le mari et l'amant, 1829, par Paul de Kock et Dupeuty. - La Revue de Paris, ou le Retour à la campagne, 1829, par Fréd. de Courcy, Dupeuty et Balisson de Rougemont. - La Tzarine, 1829, par Ach. d'Artois et Masson.

F/18/667

Variétés, Gymnase-Dramatique, Nouveautés, Vaudeville.

Yo-you, ou les Deux frères siamois, 1830, par Varner et Duveyrier. - La Seconde année, ou A qui la faute ?, 1829 [ou 1830], par Scribe et Duveyrier. - L'Ecole de danse, ou le Bal champêtre au 4ème étage, 1829 [ou 1830], par Théaulon et A. Grégoire. - Mardi-gras et le lendemain, ou Vivent la joie et les pommes de terre, 1829 [ou 1830], par Nombret Saint-Laurent, Cavé et Dittmer. - La Répétition générale, 1830 [ou 1833], par Scribe, Chapeau et Varin (?). - La Convalescente, 1830, par Duveyrier et Varner. - Les Nouvelles folies d'Espagne, ou l'Invasion des Goths, 1830, parodie d'Hernani (s'agit-il des Folies d'Espagne, par les frères Cogniard et Bayard ?). - Henri V et ses compagnons, 1830, par Romieu, Royer (et Chavanges ?).

1829-1830

F/18/668

Fragments de pièces.

Pièces antérieures à 1830, appartenant à divers théâtres, et fragments non identifiés (1824-1827).
 Nabuchodonosor, " tableaux dans le genre de Servandoni ", 1812, (Jeux gymniques). - L'Intrigue en papillotes, ou les Deux perruquiers, 23 brumaire an VIII (?) (ou 4 messidor an X), par Louis Ponnet et Théophile (?) (Théâtre du Marais). - André et Silvie, n.d. (Théâtre Mareux, puis des Elèves dramatiques et lyriques). - L'Enfant sauvage, 1803, par Eymery et Blanchard (Théâtre de la Cité ; la pièce a, en fait, été jouée au Théâtre des Jeunes Artistes).

Fragments de pièces non identifiées : 3/e/ acte d'une pièce datée de 1824, mettant en scène la famille Bidaut. - Comédie en un acte datée de 1825, mettant en scène le couple Durmont et un personnage appelé Floquet. - 2° et 3° actes d'une comédie datée de 1826, mettant en scène Mme de Beaugency, le marquis de Beaugency, M. et Mme Verteuil, M. Lisieux. - 3° et dernier acte d'un mélodrame daté de 1827, avec Hamilton, Eveluia, le Grand Juge.

1800/1827

F/21/966-F/21/995

Procès-verbaux de censure.

1804-1867

F/21/966

Théâtre-Français.

1807-1865

1. Ne sont indiquées ici que les cotes concernant la période couverte par le présent inventaire : 1800-1830. Pour compléter cette liste, il convient de se reporter à l'inventaire dactylographié n° 1132.

F/21/967

Odéon.

1809-1866

F/21/968

Opéra-Comique.

1807-1867

F/21/969

Opéra.

1810-1861

F/21/970

Vaudeville.

1808-1843

F/21/972

Gymnase.

1815-1842

F/21/974

Ambigu.

1814-1867

F/21/975 Porte Saint-Martin.	1807-1867
F/21/976 Gaîté.	1807-1836
F/21/984 Funambules.	1828-1862
F/21/987 Variétés.	1808-1828
F/21/988 Variétés.	1829-1848
F/21/990 Théâtre des Nouveautés, 1826-1829 ; théâtre Montansier, 1810.	
F/21/991 Cirque Olympique.	1815-1847
F/21/992 Théâtre du Cirque, 1804-1863 ; théâtre de Montparnasse, 1822-1856 ; théâtre des Anglais, 1827-1828 ; théâtre des Jeux Forains, 1810-1812.	
F/21/993 Panorama Dramatique, 1821-1823 ; Jeux Gymniques, 1810-1812.	
F/21/994 Théâtre de la Banlieue.	1806-1854
F/21/995 Théâtre des Jeunes Artistes, 1815 ; théâtre Franconi, 1821-1824 ; théâtre de la Duchesse de Berry, 1824 ; théâtre de l'Impératrice, 1808-1815.	